



cyberpresse.ca
PRESSE



ARTS ET SPECTACLES
DÉTECT. INC.
NOUVEAUX ANTIHÉROS
PAGE 2

ACTUEL
CADEAUX DE NOËL :
QUAND LA LISTE S'ALLONGE
PAGE 1

HOCKEY
Les négos dans un cul-de-sac

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
TORONTO — Les probabilités de revoir du hockey de la Ligue nationale cette saison ont pris une volée de plomb dans l'aile, hier quand les dirigeants du circuit et ceux de l'Association des joueurs ont rejeté mutuellement leurs plus récentes propositions de règlement du conflit, qui entre aujourd'hui dans son quatrième mois.
Lors d'une présentation d'environ une heure à Toronto, la Ligue a écarté l'offre faite par les joueurs jeudi dernier, qui comprenait notamment une diminution volontaire de salaire de 24%, et est revenue à la charge avec une proposition de son cru.
➤ Voir **NÉGOS** en A8

LNH : ÉCHEC DES NÉGOS
➤ Les chroniques de Jean-François Bégin et Réjean Tremblay
➤ Les réactions des joueurs
➤ Les deux offres détaillées
➤ Paul Martin propose l'aide du fédéral
SPORTS PAGES 2 À 5

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Le couvre-feu à Huntingdon risque d'être en vigueur 24 heures sur 24.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	6	AFFAIRES 15
Bandes dessinées	8	AFFAIRES 18
Bridge	10	AFFAIRES 15
Carrières	12	AFFAIRES 8
Décès	14	AFFAIRES 16, 17
Feuilleton	16	ACTUEL 18
Forum	18	A 20, 21
Horaire télévision	20	ARTS 4
Loterie	22	A 25
Mots croisés	24	AFFAIRES 18 et SPORTS 8
Mot mystère	26	AFFAIRES 18
Observateur	28	AFFAIRES 13
Petites annonces	30	AFFAIRES 13 et AFFAIRES 2
Vacances	32	ACTUEL 6 et 7

6 21924 98765 1

Crise dans le textile et le vêtement

MOINS QUE LE MINIMUM

Des entreprises refusent de payer à leurs employés les 8\$ l'heure prévus par les normes

TRISTAN PÉLOQUIN
La crise que traverse l'industrie du textile et du vêtement, de plus en plus confrontée à la concurrence internationale, commence à avoir un impact considérable sur les acquis des travailleurs. Près d'une dizaine d'entreprises refusent actuellement de payer à leurs employés le salaire minimum de 8 \$ l'heure fixé par les normes du travail pour les salariés de ce secteur.
Selon ce qu'a appris *La Presse*, le syndicat UNITE, qui représente quelque 240 000 employés du vêtement, du textile, de la restauration et de l'hôtellerie au pays, a en effet déposé des griefs collectifs à cet effet contre huit entreprises de

vêtement de la région montréalaise. Le syndicat a catégoriquement refusé, hier, d'indiquer le nom des entreprises visées par la plainte.
➤ Voir **MINIMUM** en page A2



À quelques jours de Noël, Jean Barr (à gauche), sa conjointe Lise et son collègue Roger Soulières ne savent trop ce qu'ils deviendront. Tous les trois résidents d'Huntingdon, ils font partie des travailleurs du textile qui ont perdu leur emploi.

Ottawa lance une bouée à l'industrie

Le gouvernement souhaite convaincre les propriétaires d'usines à Huntingdon de revoir leurs plans

JOËL-DENIS BELLAVANCE ET LAURIER CLOUTIER
OTTAWA — Pris de court par l'annonce de la fermeture de six usines de textile à Huntingdon, le gouvernement Martin a tenté hier de convaincre les propriétaires de revenir sur leur décision en annonçant un train de mesures visant à venir en aide à cette industrie malmenée par les géants du textile, telle la Chine.
Pendant que l'émotion était à son comble dans cette petite ville de la Montérégie, le ministre des Finances, Ralph Goodale, puisait ainsi dans ses surplus plantureux afin de donner un coup de pouce à l'ensemble de l'industrie canadienne du textile et du vêtement pour la rendre plus « concurrentielle ». Résultat : Ottawa triplera son aide au cours des cinq prochaines années, la faisant passer de 41 millions par année à quelque 120 millions.
Ainsi, à compter du 1^{er} janvier, le gouvernement Martin éliminera les droits de douane sur les importations de textiles utilisés dans la fabrication de vêtements et sur les importations de fibres et de fils. Cette mesure devrait réduire de quelque 90 millions de dollars par année les coûts pour les fabricants.
➤ Voir **BOUÉE** en page A4

LE NOUVEAU CHUM

Un comité interministériel recommande le 1000, Saint-Denis
Un fossé de 700 à 800 millions de dollars sépare les deux projets

DENIS LESSARD
QUÉBEC — Que la décision sur le site du nouveau CHUM tombe aujourd'hui ou plus tard, le verdict sera le même : le gouvernement Charest devrait opter pour le 1000, Saint-Denis, où se trouve l'hôpital Saint-Luc, en dépit des pressions de l'Université de Montréal en faveur d'Outremont.
La Presse a obtenu hier les détails des recommandations du comité interministériel constitué cet automne pour statuer sur les deux projets.
Le rapport du groupe formé par les hauts fonctionnaires de la Santé, de l'Éducation, du Conseil du Trésor, du Développement économique ainsi que des Transports et de la Sécurité publique sera déposé aujourd'hui à la réunion du Conseil des ministres. Le « jury » est unanime : le projet d'un hôpital universitaire sur les terrains de la gare de triage du CP à Outremont serait beaucoup plus coûteux que celui de Saint-Luc ; un fossé de 700 à 800 millions de dollars sépare les deux projets.
➤ Voir **CHUM** en page A8

SOIR DE FÊTE DANS UNE CABANE AU CANADA
ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

SONY
DSC-P100 - Résolution 5 millions de pixels - Zoom optique 3x (équivalent 38-114mm) - Mode vidéo - Choix de différentes couleurs
449,99\$

SONY
DCRHC 85 - Camera vidéo format Mini-DV - Zoom 10x optique - Écran 3.5 pouces - Mode Super Night Shot Plus - Mode photo 1 million de pixels
1149,99\$

SONY
DCRHC 1000 - Caméra vidéo numérique Mini-DV à 3 CCD - Zoom optique 12x - Prise en main ajustable
2049,99\$

L.L.Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 / www.lozeau.com
6229, St-Hubert / Montréal, Québec
Valide jusqu'au 23 décembre 2004

HUNTINGDON LE TEXTILE EN CRISE

En dépit d'améliorations notables des conditions de travail des travailleurs du vêtement et du textile dans les pays en développement au cours des dernières années, les salaires consentis par les entreprises établies à l'étranger demeurent largement inférieurs à ceux payés en Occident.

SALAIRE HORAIRE MOYEN (taux horaire)

Inde	0,22\$	Mexique	2,88\$
Pakistan	0,41\$	Corée du Sud	10,33\$
Chine	0,48\$	Canada	16,60\$
Thaïlande	1,09\$	États-Unis	20,13\$
Guatemala	1,55\$		

Source : Annuaire des statistiques de travail, 2001, tenant compte des taux de change en vigueur depuis juillet 2003

Les emplois dans l'industrie du vêtement, où les salaires sont généralement moins élevés que ceux consentis par l'industrie du textile, plus spécialisée, ont depuis des années mauvaise réputation.

75% de ces emplois sont occupés par des femmes

43% de la main-d'œuvre est âgée de plus de **45 ans**. Seulement **9%** a moins de 25 ans.

Niveau de scolarité moyen des travailleurs canadiens de l'industrie du vêtement

Université	13%
Diplôme en commerce et autre formation non universitaire	20%
Moins qu'une cinquième secondaire	67%

Source : Recensement 2001



SOPHIE COUSINEAU

Le cratère nucléaire

Tout le monde s'est moqué du maire Stéphane Gendron lorsqu'il a imposé un couvre-feu aux ados de Huntingdon dans le vain espoir de nettoyer son village des graffitis et de la casse. Mais aujourd'hui, le « clown » est triste.

Stéphane Gendron est tellement down qu'il accueillerait à bras ouverts tous les petits bums de la province. À la condition que leurs parents aient un boulot et une maison. À la condition qu'il y ait encore des usines à vandaliser.

C'est que Huntingdon, cette bourgade de 180 ans à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Montréal, est menacée d'extinction. Six usines textiles fermeront leurs portes d'ici le printemps. Réunies, elles emploient entre 750 et 850 salariés. Pour ce village de 2600 habitants, c'est un cratère nucléaire.

Les responsables de cet immense malheur, ils sont faciles à montrer du doigt. Le dollar canadien qui s'est apprécié trop vite. Les « maudits Chinois » qui besognent pour 50 cents l'heure. Et les pays riches, dont le Canada, qui ont accepté d'abolir les quotas d'importation sur les textiles et les vêtements dès le 1^{er} janvier.

Identifier des coupables procure

toujours une certaine consolation. Mais ce ne sont que des boucs émissaires, puisque la réalité est, ici comme ailleurs, infiniment moins simpliste.

À entendre la détresse de certains travailleurs, qui évoquent leur « panique totale », on comprend que le ciel vient de leur tomber sur la tête. Cela fait pourtant 10 ans que l'on sait que ces quotas vont tomber. Dix années de transition, c'était d'ailleurs trop long pour les pays pauvres, qui jugent

Comment se fait-il que les gouvernements n'aient pas aidé les entreprises menacées à se convertir ?

qu'ils ont été floués lors des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, conclues en 1994. C'est pourquoi ils ont été aussi vindicatifs et combatisifs à Seattle en 1999 et que les négociations n'ont jamais pu reprendre — n'en déplaise aux détracteurs de l'Organisation mondiale du commerce qui attribuent ce fiasco aux manifs de la rue.

Les pays du Sud se sont toujours fait rouler en vendant leur sucre, leur café et leurs bananes à des prix dérisoires, alors qu'ils achètent au gros prix les logiciels et les médica-

ments des pays du Nord. Leur seule richesse, si l'on peut dire, c'est leur main-d'œuvre à bas salaire. Ce n'est que justice qu'ils puissent aujourd'hui lutter contre nos entreprises à armes égales et espérer enfin se sortir de la misère.

Le problème se situe ailleurs. Comment se fait-il que les entreprises aient attendu 10 ans avant de revoir leurs plans d'affaires ? Comment se fait-il qu'elles se trouvent aujourd'hui acculées au mur, n'ayant d'autre sortie que de ven-

d'une conférence de presse improvisée. Au cours des cinq prochaines années, l'aide grimpera de 40 à 136 millions par an, soit une bouée de secours de 480 millions.

Ce n'est pas peu, mais c'est certainement trop tard. De 1998 à 2002, l'industrie québécoise a déjà perdu 20 000 emplois, le quart de sa main-d'œuvre, d'après Statistique Canada. Hier, Jean Lapierre disait espérer que les industriels de Huntingdon reviennent sur leur décision, mais lui-même n'avait pas trop l'air d'y croire.

Le drame de Huntingdon a frappé les esprits. Mais il y a eu une foule de fermetures ces derniers mois dans des bleds en Montérégie, en Beauce et en Estrie. Elles ne surviennent pas que dans les textiles et le vêtement. Le meuble n'est pas épargné. En fait, toutes les industries manufacturières sont vulnérables.

Il ne faut pas céder à la panique, même si cette nouvelle concurrence se fait brutalement sentir. « Quand la vague asiatique va frapper, elle va frapper très fort. Ce n'est pas une menace pour dans 10 ans. En l'espace d'un an, tout pourrait basculer », me confiait l'an dernier Anson Ho, jeune chef d'entreprise

de Shanghai. Le Canada a toujours gagné à ouvrir ses frontières. Les 10 ans de l'Accord de libre-échange nord-américain l'ont encore prouvé. Même si le déficit commercial avec le Mexique a triplé à près de 10 milliards de dollars, le surplus commercial avec les États-Unis s'est multiplié par cinq, à 86 milliards.

Mais la couturière de 45 ans qui a 30 bonnes années devant elle, elle n'en a rien à cirer du grand portrait macro et de la loi des avantages comparatifs de l'économiste David Ricardo. Ce qu'elle veut, c'est trouver un autre emploi et travailler. Or, le plus souvent, ses qualifications sont dépassées.

Voilà pourquoi les gouvernements doivent réformer leurs programmes d'assurance emploi et d'aide sociale pour que les travailleurs laissés sur le carreau puissent se recycler.

Une société ne se juge pas seulement à la façon par laquelle elle aide les travailleurs de Bombardier. Elle se juge aussi à la façon dont elle porte secours aux employés de la Huntingdon Mills.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueuse sophie.cousineau@lapresse.ca

Le Fonds FTQ détient 24% de Cleyne & Tinker

LAURIER CLOUTIER

Après avoir investi « près de 10 millions, en avril 2001 », le Fonds FTQ détient 24 % des actions du fabricant de tissus Cleyne & Tinker, de Huntingdon, qui va fermer ses cinq usines et mettre à pied près de 600 travailleurs, en avril et mai prochains.

C'est ce qu'a révélé hier à La Presse Gaétan Morin, vice-président aux ressources naturelles et à la consom-

mation du Fonds FTQ. Le président de Cleyne & Tinker, Jonathan Myers, détient de son côté 25 % des actions de la compagnie en débandade.

Les 10 millions du Fonds FTQ ont permis de moderniser la machinerie et d'augmenter le fonds de roulement de la compagnie, qui connaissait une forte croissance grâce notamment aux exportations aux États-Unis, a expliqué Gaétan Morin.

Le vent a cependant tourné car les

importations en provenance de la Chine ont grimpé et les États-Unis ont adopté des mesures protectionnistes. « Les marges de profits de Cleyne & Tinker ont fondu et le Fonds FTQ a dû radier une grande partie de ses 10 millions. » Comme sa mission « est de créer et de maintenir des emplois », le Fonds FTQ a tenté l'été dernier une relance de Cleyne & Tinker, un des grands fabricants de textiles du Canada. Les spécialistes de

RSM Richter ont scruté la compagnie sous toutes ses coutures. Sans succès.

Gaétan Morin a par la suite fait signe à un autre fabricant, dans l'espoir d'un rapprochement avec Cleyne & Tinker. Sans succès. Le Fonds FTQ a dû se contenter de la vente des stocks de Cleyne & Tinker au concurrent Burlington, de la Caroline du Nord.

Les fabricants de tissus locaux doivent se différencier de ceux de la Chine, miser sur des produits techni-

ques et livrer dans des délais très courts, selon Gaétan Morin.

« Il est minuit et cinq » pour l'aide gouvernementale, selon Louis Bolduc, vice-président de la FTQ et du syndicat TUAC auquel sont affiliés des syndiqués de Huntingdon. « Ottawa a autorisé 48 pays à vendre leurs textiles et vêtements au Canada sans tarif douanier, il y a eu un impact dès 2003 et les derniers quotas vont tomber en janvier. »

Moins que le minimum

MINIMUM suite de la page A1

Les griefs, qui touchent « quelques centaines de travailleurs », selon le syndicat, se trouvent présentement entre les mains de l'arbitre Jean-Pierre Lussier.

Selon nos informations, il faudra toutefois attendre qu'un recours intenté en Cour supérieure par le fabricant de vêtements montréalais Peer-

less, qui compte 3000 employés, soit entendu. Par ce recours, Peerless, qui confectionne sous licence les vêtements de marque Ralph Lauren et Calvin Klein, tente de faire invalider le Règlement sur des normes particulières à certains secteurs de l'industrie du vêtement, qui fixe à 8 \$ l'heure (plutôt qu'à 7,45 \$) le salaire minimum dans ce secteur.

Soulignons qu'avant l'adoption de ce règlement, le salaire minimum dans le vêtement était fixé par décret gouvernemental à des niveaux encore plus élevés, se situant dans une fourchette allant de 9 à 13 \$ de l'heure.

« Lors de l'entrée en vigueur du règlement, l'année dernière, presque tous les grands employeurs du secteur du vêtement ont agi collectivement pour ne pas respecter les 8 \$ l'heure, affirme Lina Aristéo, du syndicat UNITE. Nous avons réglé le problème avec une quinzaine d'entreprises, mais les huit qui font toujours l'objet de griefs ne veulent rien

entendre. On ne peut pas accepter cela, le respect intégral du salaire est fondamental pour les travailleurs. » Parallèlement à cette situation, en raison de la concurrence internationale de plus en plus féroce et de l'abolition des quotas d'importation le 1^{er} janvier prochain, les reculs salariaux importants dans le secteur du textile sont de plus en plus fréquents. À titre d'exemple, les salariés de l'usine de textiles de Consoltext, à Montmagny,

ont dû accepter des baisses de salaires de 1 \$ l'heure lors de la signature de leur dernière convention collective, il y a quelques mois. Un scénario semblable s'est produit à Huntingdon, où la compagnie Cleyne & Tinker vient d'annoncer la fermeture de ses six usines de fabrication de textiles : cet été, alors que s'est terminée la convention collective, les quelque 500 employés de l'entreprise s'étaient fait demander par l'employeur d'accepter que leurs salaires soient réduits de 10 % afin de permettre à l'usine de survivre.

« Nous sommes conscients que nous demandons des concessions énormes à nos travailleurs, mais nous n'avons pas le choix d'agir ainsi si nous voulons survivre, affirme Lucie Brassard, directrice des relations gouvernementales chez Consoltext. Et même si c'est difficile pour eux, les travailleurs comprennent les complications que nous vivons actuellement », poursuit Mme Brassard.

En fait, que ce soit pour les employés ou pour les patrons, la conjoncture actuelle dans le secteur du textile et du vêtement est loin d'être favorable. Au Québec, pas moins de 40 000 emplois ont été perdus dans ces deux domaines depuis 1998, et près de la moitié des 75 000 emplois restants, qui représentent grosso modo 55 % de l'ensemble des emplois du secteur au Canada, seraient menacés par l'abolition des quotas d'importation, selon diverses analyses.

Établis depuis 1974, ces quotas limitent actuellement les volumes d'importation de vêtement et de textiles en provenance de pays du Sud et de l'Asie, qui sont capables de produire pour beaucoup moins cher. Cette barrière non tarifaire, qui protège en partie l'industrie nord-américaine, sera cependant complètement abolie le 1^{er} janvier.

« L'abolition de ces quotas représente un énorme défi pour l'industrie, il faut le reconnaître, affirme Guy Lévesque, de la direction des biens de consommation au ministère du Développement économique et régional du Québec. C'est un point de passage obligé que seules les entreprises les plus innovatrices parviendront à franchir. Celles qui n'ont pas suffisamment investi ou qui n'ont pas revu leurs façons de faire disparaîtront probablement », affirme-t-il.

Le Ministère refuse cependant de chiffrer le nombre de fermetures d'usines qui risquent de se survenir au cours des prochaines semaines. « Au début des années 90, avec l'implantation des traités de libre-échange, le textile et le vêtement ont vécu un scénario très semblable. On disait que tous les emplois disparaîtraient, mais ça ne s'est pas produit. Les entreprises qui se sont tournées vers les technologies de pointe ont très bien tiré leur épingle du jeu. »

Chopard

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com
Appel sans frais 1 888 883 8283

HUNTINGDON LE TEXTILE EN CRISE

En dépit d'améliorations notables des conditions de travail des travailleurs du vêtement et du textile dans les pays en développement au cours des dernières années, les salaires consentis par les entreprises établies à l'étranger demeurent largement inférieurs à ceux payés en Occident.

SALAIRE HORAIRE MOYEN (taux horaire)

Inde	0,22\$	Mexique	2,88\$
Pakistan	0,41\$	Corée du Sud	10,33\$
Chine	0,48\$	Canada	16,60\$
Thaïlande	1,09\$	États-Unis	20,13\$
Guatemala	1,55\$		

Source : Annuaire des statistiques de travail, 2001, tenant compte des taux de change en vigueur depuis juillet 2003

Les emplois dans l'industrie du vêtement, où les salaires sont généralement moins élevés que ceux consentis par l'industrie du textile, plus spécialisée, ont depuis des années mauvaise réputation.

75% de ces emplois sont occupés par des femmes

43% de la main-d'œuvre est âgée de plus de 45 ans. Seulement 9% a moins de 25 ans.

Niveau de scolarité moyen des travailleurs canadiens de l'industrie du vêtement

Université	13%
Diplôme en commerce et autre formation non universitaire	20%
Moins qu'une cinquième secondaire	67%

Source : Recensement 2001



Le maire de Huntingdon, Stéphane Gendron, photographié hier devant une usine qui doit fermer vendredi.

PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Huntingdon sous le choc

KARIM BENESSAIEH
ET LAURIER CLOUTIER

Âgés en moyenne de 50 ans, ils n'ont pour la plupart jamais terminé leurs études secondaires et vivent dans un village qui se dépeuple tranquillement depuis des décennies.

Et où les emplois, en conséquence, sont de plus en plus rares.

Difficile d'imaginer une situation plus critique que celle des ouvriers de Huntingdon qui ont appris lundi soir qu'ils perdraient leur emploi dans les prochains mois. La plupart admettaient hier être encore sous le choc de cette annonce qui pourrait signifier leur départ de la municipalité de 2666 âmes. Sans colère, presque avec résignation.

« Je me sens très mal, très triste, ça faisait 39 ans que je travaillais là, dit Larry Dear, croisé rue Principale. Je suis arrivé ici en 1966, je me suis marié, ai acheté une maison, eu deux enfants. Et là, j'apprends que mon usine va fermer en avril. Je vais tenter de trouver un autre emploi, mais j'ai 57 ans. Qui

va engager un homme de 57 ans ? »

Optimiste, M. Dear s'estime tout de même « parmi les plus chanceux », puisqu'il a eu la bonne idée de souscrire il y a 38 ans au régime de retraite proposé par Cleyn and Tinker. « Et ma maison est payée, mais il y en a qui viennent à peine de s'en acheter une », précise-t-il.

André Thériault, lui, est loin de s'estimer chanceux : il en est rendu à sa deuxième fermeture d'usine. En sept ans. « En 1997, la compagnie pour laquelle je travaillais depuis 30 ans, Fortier Québec, à Châteauguay, a fait faillite. La première fois, j'avais 50 ans ; j'en ai 57 aujourd'hui. Où je vais aller me placer à cet âge-là ? Dis-le moi, si t'as une job, je la prends tout de suite. »

Les employés ont pu se rencontrer hier au centre communautaire de Huntingdon, à l'occasion de deux réunions. Ces « séances d'information », précise-t-on au syndicat, étaient initialement prévues pour présenter les résultats des négociations de convention collective.

Elles ont plutôt servi à atténuer le choc des quelque 800 pertes d'emplois.

« Aujourd'hui, tout le monde a le moral à terre, rapporte François Guyonnet, un travailleur. Moi, j'ai appris la nouvelle à la télévision, à 18h hier soir, juste avant mon *shift* de nuit. Dire que ça va faire 19 ans et demi que je travaille là, j'ai 42 ans. »

Les délégués syndicaux, qui perdront eux-mêmes leur emploi, avaient la délicate tâche de rassurer leurs collègues. Pierre Poirier, par exemple, cumulait le double chapeau de vice-président du syndicat et de maire du village voisin, Godmanchester. « J'ai 20 ans d'ancienneté et moi-même, je vais aller chercher de la formation : je suis électricien, je vais continuer dans cette voie-là. Il faut sortir les travailleurs de cette passe sombre. Quant aux bâtiments, on est tous des travailleurs ici, on a du cœur au ventre. S'il y a des promoteurs qui viennent, ça nous fera plaisir de travailler avec eux pour relever la ville. »

Le président du syndicat, Yves Nadeau, était la parfaite illustration du coup encaissé par ces centaines de travailleurs. « Mon grand-père a travaillé à Cleyn and Tinker, mon père, moi-même, mon fils et ma fille ont tous travaillé là. Ça fait 37 ans que j'y travaille. Où je vais aller m'établir maintenant ? Je n'en ai aucune idée, avec mon âge et mon expérience dans le textile. »

Commerces touchés

L'impact de la fermeture des six usines de textiles sera par ailleurs « terrible » sur les détaillants de Huntingdon, a reconnu le maire, Stéphane Gendron.

Le supermarché IGA a investi « plus de quatre millions » en 2003, après la fermeture du Métro, sans savoir, bien sûr, ce que mijotaient Huntingdon Mills et Cleyn & Tinker, a déclaré le directeur, Alain Fournier. Caroline et Nicole Plouffe, sa femme et sa belle-mère, sont propriétaires du IGA où la demande de la clientèle a déjà commencé à baisser, a déclaré Alain Fournier. « On vend moins de filet mignon,

mais on demeure optimiste, car les clients doivent manger. »

Le IGA est le plus important employeur de Huntingdon, avec 62 travailleurs, après les usines de textiles. « Une partie des employés travaillent au IGA depuis 20 ans. Il faut les rassurer. »

La perte de 850 emplois « affecte tout le monde », a renchéri le propriétaire du restaurant M^{lle} Huntingdon, Nick Moraitakis. « Les gens surveillent leur budget. L'horizon est bloqué. Certains risquent de remettre les clés de leur maison à la banque. »

« Qu'est-ce que je peux faire, l'avenir vient de disparaître, même si je travaille sept jours sur sept depuis quatre ans », déclare M. Moraitakis. Sa famille a le commerce depuis 30 ans.

Philippe D'Amour est le petit-fils du fondateur du Rona Rénovateur d'Ormstown, la municipalité voisine, et « va sûrement être touché » lui aussi. Il connaît plus de 600 clients de Huntingdon « par leur nom. Ce n'est pas comme à Montréal ».

Audet ne veut pas laisser d'espoir

« Il y a des problèmes de fond dont il faut prendre acte », dit le ministre

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Rien ne se dessine à l'horizon pour l'avenir du textile à Huntingdon, reconnaît le ministre du Développement économique du Québec, Michel Audet, au lendemain de l'annonce de la fermeture prochaine des entreprises locales de textile, ce qui causera 800 mises à pied.

« Il y a des problèmes de fond dont il faut prendre acte. On va travailler pour trouver des solutions

s'il y en a, mais actuellement il ne faut pas laisser d'espoir. Il n'y a rien qui se dessine à l'horizon de l'avis des présidents de l'entreprise », a soutenu le ministre Audet alors qu'il était invité à commenter le coup dur qui frappe l'économie de cette municipalité.

M. Audet a rappelé que 70 000 personnes vivent de l'industrie du textile et du vêtement au Québec. En dépit de certains succès comme les Entreprises Peerless de Montréal, qui emploient 3000 travailleurs, l'industrie du textile connaît

des difficultés, note le ministre Audet. Il les attribue à la remontée du dollar canadien et à l'abolition des tarifs protectionnistes qui cessent de protéger les fabricants de textiles au Canada à compter de janvier 2005.

M. Audet indique que des programmes seront mis en place pour aider les travailleurs touchés par les fermetures à Huntingdon.

Le ministre a déjà discuté de la situation avec son homologue fédéral, David Emerson, ainsi qu'avec le président de la firme Cleyn and

Tinker, Jonathan Humsfield Mayer, et avec le président de la FTQ, Henri Massé. Le Fonds de solidarité de la FTQ avait contribué au financement de l'entreprise.

À l'Assemblée nationale, le chef de l'opposition péquiste, Bernard Landry, a dénoncé le gouvernement Charest pour être devenu « le chantre du laisser-faire et du néo-libéralisme » en matière économique.

« En coupant les mesures d'aide aux entreprises et en dénigrant nos principaux outils de développement économique, le gouvernement a dé-

moli au lieu de bâtir », a dit M. Landry. Quant au député péquiste de Blainville, Richard Legendre, il a mis en relief le fait que la ville de Huntingdon perdrait 600 000 \$ en impôt foncier, soit le quart de son budget de 2,4 millions, à la suite de la fermeture des usines de textile sur son territoire.

Un projet est dans l'air toutefois pour cette municipalité : une prison, née d'un partenariat public-privé, pourrait être construite à Huntingdon. Quelque 500 travailleurs y trouveraient un emploi.

HUNTINGDON LE TEXTILE EN CRISE



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

La paisible petite ville d'Huntingdon a été secouée hier par l'annonce de la fermeture de six usines textiles, ce qui va lui faire perdre près de 900 emplois.

Des lendemains incertains

ANDRÉ DUCHESNE

Depuis septembre, Carmel Blais et sept autres anciens camarades de l'usine Gaspésia partent pour des séjours de 5, 10 ou 12 jours dans des usines de pâtes et papier à Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi, ou Windsor, dans les Cantons-de-l'Est, avant de revenir auprès de leurs à Chandler, en Gaspésie.

Pour ces hommes, l'exode est le prix à payer pour maintenir un revenu décent et ne pas dilapider ce qu'ils ont mis une vie à bâtir.

« Avec deux enfants aux études, si ça n'avait pas été cette offre trouvée sur Internet, j'allais tout perdre. Mais je ne suis pas prêt à déménager, ni à quitter la Gaspésie que j'aime », raconte M. Blais, mécanicien de 48 ans.

S'il a de la chance, le sort de centaines d'autres résidents de Chandler est beaucoup plus incertain. La ville tarde à se remettre des secousses de la fermeture de l'usine de papier, en 1999, puis de la suspension des travaux destinés à sa relance, en janvier 2004.

« Pour le moment, on toffe, mais ce n'est pas facile », raconte le maire de Chandler, Claude Cyr. Non seulement des centaines de citoyens et de travailleurs sont directement touchés par les ratés de la relance, dit-il, mais en plus, en 2004, l'usine n'a pas payé l'impôt foncier évalué à 1,5 million de dollars. « C'est 30 % de notre budget, dit M. Cyr. Nous avons inscrit la somme dans nos comptes à recevoir, mais on reste dans le rouge. »

Chandler est l'exemple type d'une ville mono-industrielle qui, à

l'image d'Huntingdon cette semaine, doit se relever d'une ou de plusieurs fermetures. Pour celles-ci, la route est bien longue avant de se refaire une santé économique.

Sorel est un autre exemple. Dans les années 80, ce fut l'hécatombe : Marine Industries, Tioxide, Beloit et d'autres ont fermé. Entre 5000 et 10 000 emplois perdus. La population de la MRC (Sorel forme 70 % de celle-ci) est passée de 59 000 à 52 000 habitants. « Trop longtemps, on nous a associés aux fermetures d'usines, à la pollution et aux Hells Angels, raconte le maire Marcel Robert. En 1999, tous les acteurs du développement économique se sont entendus sur une politique commune de relance, orientée vers le développement durable. On commence à en récolter les fruits », dit-il.

Le maire affirme que de nouvelles familles commencent à s'installer. « On est en mode développement », dit-il avec enthousiasme. Le taux de chômage demeure cependant élevé, autour de 11 %.

Murdochville sur la bonne voie

Murdochville, que d'aucuns voyaient devenir une ville-fantôme à la suite de la fermeture de la fonderie Noranda en 2002, profite du boom de la construction d'éoliennes. « On a presque une pénurie de maisons à louer. Les commerces fonctionnent bien. Il faudra trouver autre chose lorsque la construction d'éoliennes sera terminée, mais ce projet nous donne du temps pour travailler à d'autres créneaux de relance », explique le directeur général de la Ville, Jean-Marie Chrétien.

À Princeville, dans le Centre-du-Québec, la municipalité digère la fermeture survenue il y a quelques mois de l'abattoir Olymel, où travaillaient 330 personnes. La raison : la municipalité de quelque 6000 habitants comptait sur plusieurs autres PME. Et le tiers des anciens employés ont accepté un reclassement dans deux autres usines de l'entreprise avec les inconvénients qui s'y greffent : faire le quart de soir et travailler à plus d'une heure de route de la maison.

« Ça dérange un peu les gens, dit le directeur général adjoint de la municipalité, Jean-Marie Bédard. C'étaient de bons emplois. Certains ont trouvé du travail ailleurs. D'autres sont retournés aux études. Mais il y a aussi un espoir de voir l'usine rouvrir. »

Les origines de la crise

TRISTAN PÉLOQUIN

La perte de 900 emplois dans les usines textiles de la petite municipalité de Huntingdon, en Montérégie, a eu l'effet d'une bombe. Et pourtant, elle n'a rien de surprenant. Depuis le début de l'année, dans l'ensemble des pays occidentaux, l'industrie du textile et du vêtement file un très mauvais coton.

Q Pourquoi autant d'usines textiles et de confection de vêtements ferment-elles leurs portes ces jours-ci ?

R La montée du dollar canadien, qui joue fortement contre les entreprises exportatrices, explique en partie les difficultés vécues par ces deux industries. Mais le principal problème provient de la concurrence internationale, notamment de la Chine, où le salaire moyen dans ces industries atteint à peine 0,50 \$ l'heure. Les difficultés vécues par les entreprises des pays

occidentaux décupleront à partir du 1^{er} janvier, lorsque les quotas d'importation disparaîtront complètement.

Q Que sont ces quotas d'importation et pourquoi disparaissent-ils ?

R En 1974, afin de protéger leurs propres entreprises de confection face à celles des pays en développement, capables de produire des vêtements et du textile à des prix considérablement moindres, les pays occidentaux ont conclu un accord appelé *Arrangement multifibres*. Cet accord, en plus de rendre les démarches d'importation fort complexes pour les entreprises occidentales, limitait considérablement les volumes de vêtements et de textiles en provenance d'une cinquantaine de pays ciblés.

Il y a 10 ans, dans le cadre des négociations de l'« Uruguay Round », les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce

(OMC) ont cependant décidé, dans le cadre de l'Accord sur le textile et le vêtement (AVT), d'abolir graduellement ces quotas. En date du 1^{er} janvier prochain, ils n'existeront plus, ce qui permettra aux commerçants occidentaux d'importer des quantités illimitées de vêtements et de textiles en provenance de pays du Sud et de l'Asie.

Q Qu'avaient à gagner les pays occidentaux en abolissant les quotas ?

R La signature de l'Accord sur le textile et le vêtement ne s'est pas faite sans négociations de coulis. Conscients que leurs propres entreprises seraient lourdement affectées par la disparition des quotas d'importation, les pays occidentaux ont lié la signature de l'AVT à l'adoption d'une entente internationale sur la propriété intellectuelle (TRIPS, Trade-Related Intellectual Property), qui force les pays en développement à reconnaître les

lois du copyright et la propriété industrielle (brevets valables pour 20 ans, reconnaissance des marques de commerce protégées, etc.). Cela comprenait aussi un accord sur les investissements en relation avec le commerce (TRIMS, Trade-Related Investment Measures), permettant aux entreprises d'investir partout dans le monde dans des secteurs traditionnellement fermés aux investisseurs étrangers.

Q Les entreprises canadiennes ont-elles la moindre chance de survie ?

R Depuis 1998, pas moins de 40 000 emplois ont été perdus au Québec dans les secteurs du textile, du cuir et du vêtement. Presque toutes les entreprises contactées par *La Presse* ont affirmé avoir récemment perdu des contrats importants et s'attendent au pire pour le début de 2005, ce qui n'augure rien de bon pour les 75 000 emplois restants. Néanmoins, plusieurs entreprises canadiennes continuent de décrocher de nouveaux contrats en exploitant les faiblesses des pays qui exportent à rabais : pour faire venir une commande de vêtements de la Chine par bateau,

il faut actuellement compter au minimum trois mois de délai, et les risques de ne pas recevoir la marchandise à temps sont assez élevés. Les entreprises comme Peerless, à Montréal, qui emploient environ 3000 personnes, affirment être capables de livrer la même marchandise n'importe où en Amérique du Nord en moins d'une semaine. Les entreprises qui se démarqueront par leur rapidité survivront. Les autres disparaîtront.

Q Le gouvernement canadien a-t-il l'intention de faire quelque chose pour limiter les dégâts ?

R L'industrie du textile et du vêtement, de concert avec les partis d'opposition, réclame à cor et à cri l'implantation de mesures transitoires. Mais les besoins des deux industries sont parfois contradictoires. Par exemple, pour baisser ses coûts de production, l'industrie du vêtement réclame l'abolition de tarifs douaniers sur l'importation de textile, sa matière première. Mais l'industrie du textile s'oppose vigoureusement à cette idée, qui l'exposerait encore plus aux bas prix des matériaux importés des pays en développement.

Ottawa lance une bouée à l'industrie

BOUÉE

suite de la page A1

Ottawa investira aussi 50 millions de plus au cours des cinq prochaines années dans le programme CANTex du ministère de l'Industrie, afin d'encourager les entreprises à moderniser leurs installations pour améliorer leur productivité et trouver de nouveaux débouchés.

Enfin, le gouvernement Martin compte prolonger de cinq ans l'application des décrets qui favorisent les fabricants de textiles et de vêtements. Toutefois, les décrets seront progressivement éliminés au cours des trois dernières années de cette période.

1^{er} janvier

« Les entreprises des secteurs du textile et du vêtement évoluent dans un contexte commercial international difficile. Et les défis seront encore plus grands à compter du 1^{er} janvier

2005 », a déclaré le ministre Goodale, qui était accompagné du ministre de l'Industrie, David Emerson, du ministre des Transports, Jean Lapierre, et de plusieurs députés libéraux. C'est qu'à partir de cette date, les membres de l'Organisation mondiale du commerce devront éliminer les quotas d'importation imposés aux pays où les salaires sont peu élevés, notamment la Chine.

Hier, le ministre Lapierre a soutenu que le train de mesures annoncé par Ottawa devrait convaincre les propriétaires des usines de Huntingdon de revenir sur leur décision et de sauver près de 900 emplois dans cette municipalité de 2600 personnes.

Le Bloc québécois a réagi aux mesures du gouvernement fédéral en affirmant que c'était « trop peu, trop tard », du moins dans le cas de Huntingdon. D'autant plus que Cleyn & Tinker a confirmé aux 600 employés de ses cinq usines avoir vendu sa

machinerie à une compagnie de Burlington, en Caroline du Nord. Le transfert de l'équipement doit commencer en avril.

Bloquer les routes

Pendant qu'à Ottawa le gouvernement tentait de sauver les meubles, à Huntingdon même on faisait les comptes, évaluant qu'avec les six fermetures, c'est une masse salariale de 25 millions qui disparaît d'un coup.

« Des familles sont en pleurs », a reconnu hier le maire, Stéphane Gendron. « Les gens font leur deuil et ils ont le droit de pleurer. C'est épouvantable avant Noël », dit-il. « Quel le catastrophe », s'est exclamé pour sa part Louis Bolduc, vice-président de la FTQ.

Cette municipalité située au sud de Valleyfield risque d'être mise en tutelle, craint le maire. La Ville perd en effet 600 000 \$ de revenus en impôts fonciers venant des six usines, sur un

budget de 2,4 millions. En outre, de 30 % à 40 % de sa population active va se retrouver au chômage, alors que déjà 30 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Le maire Gendron a pris la direction d'Ottawa hier matin pour demander de l'aide. Il espère également rencontrer le ministre du Développement économique du Québec, Michel Audet. S'il ne reçoit pas les appuis qu'il réclame, M. Gendron n'écarte pas la possibilité de bloquer des routes, comme l'ont fait des agriculteurs.

Le maire entend retrousser ses manches, car il veut « la renaissance de la ville d'ici un an », grâce à l'arrivée de nouvelles entreprises (environnement) et de la prochaine prison privée (500 emplois) du Québec. Samedi matin, M. Gendron va rencontrer la population, complètement atterrée, pour se serrer les coudes. « Le bateau coule, il faut sécuriser les gens ». Pour janvier, il convoque un sommet « de toutes les forces vives ». Il réclame la création de l'équivalent d'un PATA (programme d'aide aux travailleurs

âgés), car les employés licenciés ont souvent des cheveux gris, mais pas de caisses de retraite.

TEXTILE ET
VÊTEMENTS
LA CRISE
ÉCLATE

Un dossier à lire samedi dans
La Presse Affaires



Les pauvres de Montréal sont moins nombreux mais plus démunis

NATHAËLLE MORISSETTE

Bonne nouvelle, le nombre de gens pauvres a diminué à Montréal depuis 1996. Par contre, parmi toutes les grandes villes canadiennes, la métropole affiche la plus grande proportion de gens démunis, et ces personnes vivent davantage dans le besoin qu'auparavant.

C'est du moins ce que conclut le *Rapport sur la pauvreté à Montréal* présenté hier par le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, regroupement d'élus et d'organismes socioéconomiques. D'après Statistiques Canada, une personne est considérée comme étant à faible revenu lorsqu'elle dépense au moins 54,7 % de ses revenus pour subvenir à ses besoins essentiels comme le logement et la nourriture.

Selon l'étude, 514 925 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté dans la métropole — ce qui équivaut à la population totale de la nouvelle ville de Québec — alors qu'elles étaient 604 315 en 1996. Toutefois, la proportion de gens à faibles revenus est plus élevée à Montréal (29 %) que dans les autres grandes villes du pays comme Vancouver (27 %), Toronto (22,6 %), Winnipeg (20,2 %) et Calgary (14,1 %).

Pourquoi la métropole québécoise fait-elle si piètre figure ? Difficile à dire, répond Alice Herscovitch, l'une des membres du Forum. « Chose certaine, c'est que Montréal a encore un taux de chômage plus élevé que la moyenne canadienne », dit-elle.

Donc, même si le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté diminue, Micheline Dubé, présidente du Forum régional, ne veut pas crier victoire, car le rapport conclut également que « les personnes pauvres restent dans une situation de précarité financière importante plus longtemps qu'avant ».

« La pauvreté touche 29 % de la population montréalaise, soulignait hier M^{me} Dubé lors d'une conférence de presse. En termes de pourcentage, il y a eu une petite baisse, par



PHOTO ARMAND TROTTIER, ARCHIVES LA PRESSE ©

Dans la métropole, 514 925 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui équivaut à la population totale de la nouvelle ville de Québec.

contre la différence entre la richesse et la pauvreté s'agrandit », dit-elle. La crise du logement et les coupes effectuées dans différents programmes sociaux ont contribué à rendre la condition de vie des démunis encore plus difficiles.

Si la situation de la pauvreté n'est guère reluisante dans l'ensemble du Québec, M^{me} Dubé constate qu'elle est particulièrement alarmante à Montréal, car la proportion de prestataires d'aide sociale est de 12,8 % alors qu'elle est de 7 % dans le reste de la province. De plus, le nombre de personnes qui dépendent de l'aide sociale pendant une longue période augmente.

Les plus touchés

Les immigrants, les mères seules et les enfants sont plus durement affectés par la pauvreté que les autres groupes de la population. Selon

l'étude, une grande proportion des immigrants vit sous le seuil de la pauvreté en raison de la difficulté de s'intégrer au marché du travail. « Ce long délai trouverait son explication dans la discrimination raciale, le manque de reconnaissance de l'éducation acquise ailleurs ou encore la sous-estimation des compétences et des diplômes issus de l'étranger », écrit-on.

Les femmes pour leur part gagnent en général un revenu inférieur aux hommes. En raison de cette inégalité, « les femmes cheffes de familles monoparentales doivent consacrer une portion plus significative de leur revenu au logement, à l'alimentation et aux autres besoins essentiels ».

Conséquemment, les enfants qui grandissent au sein d'une famille défavorisée n'échappent pas à ce fléau. Près de 37,8 % des jeunes âgés entre 0 et 5 ans vivent dans le besoin, pro-

portion qui inquiète le directeur de la santé publique de Montréal, Richard Lessard. « Le problème, c'est que pauvreté est associée à maladie, dit-il. On n'a pas encore très bien expliqué scientifiquement comment la pauvreté rend nos corps plus vulnérables à la maladie, mais c'est pourtant bien le cas. Pour les enfants, vivre en situation de pauvreté économique, signifie des taux de retard du développement plus élevés, plus de troubles du comportement, plus d'hospitalisations pour maladies infectieuses... ».

Ainsi, devant ce constant inquiétant pour la santé publique, les organismes socioéconomiques et la Ville de Montréal veulent travailler ensemble pour interpeller les deux ordres de gouvernement afin qu'ils mettent en place « un système d'aide sociale qui assure la sécurité et la dignité aux personnes pauvres ».

LA PAUVRETÉ PAR ARRONDISSEMENT

Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension : 34,3 %

Montréal-Nord : 33,2 %

Sud-Ouest : 32,8 %

Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce : 30,6 %

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : 25,4 %

Verdun : 25,2 %

Source : *Rapport sur la pauvreté à Montréal*

Une mauvaise surprise guette 200 000 familles

PIERRE SAINT-ARNAUD
PRESSE CANADIENNE

C'est aujourd'hui que seront envoyés les premiers chèques de soutien à environ un million de familles québécoises. Mais, après ce cadeau de Noël, environ 200 000 d'entre elles risquent d'avoir une mauvaise surprise à compter du premier janvier alors que leurs chèques de paie seront amputés en conséquence.

Le « Soutien aux familles » vient en effet remplacer trois mesures existantes, soit l'allocation familiale, la réduction d'impôt à l'égard de la famille et le crédit d'impôt pour enfants à charge.

Or, selon Revenu Québec, environ 200 000 ménages font inclure le calcul du crédit dans leurs retenues à la source afin de réduire la ponction du fisc sur leur paie.

Cela représente environ 10 \$ par enfant par semaine. Une personne avec deux enfants qui inclut le crédit correspondant dans le calcul de ses retenues à la source se retrouvera donc avec environ 80 \$ de moins par mois sur sa paie nette.

Les employeurs s'occupent habituellement des changements requis dans le calcul des retenues à la source, mais la responsabilité en incombe ultimement à l'employé.

Si la modification n'est pas faite au service de paie et que les crédits en question sont toujours calculés dans la retenue à la source, la totalité de la somme, soit plus de 500 \$ par enfant, sera due au gouvernement à la fin de l'année 2005.

« C'est l'impact direct que les gens vont avoir dans leurs chèques de paie, car ce montant-là réduisait les retenues d'impôt à la source », a dit Sylvie Poitras, comptable agréée au Mouvement Desjardins. « Désormais, les 561 \$ ne seront plus disponibles comme réduction de leur impôt retenu à la source », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, plusieurs autres familles font déduire à la source le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant. Cette déduction à la source sera remplacée par un versement anticipé du crédit d'impôt, mais seulement si le contribuable en fait la demande express. Dans ce cas, la surprise de janvier risque d'être brutale puisque le crédit vise les frais de garde à l'extérieur du réseau public, frais qui peuvent atteindre près de 500 \$ par mois par enfant.

« Souvent, ce crédit pour frais de garde d'enfants pour se traduire par des montants importants », a souligné M^{me} Poitras.

CONTEMPORAINE



LA CHEMISE BRODÉE FLEUR DE PAILLETES 39.⁹⁵

Une chemise de fête distinctive avec son tissage jacquard en rayures métallisées, son tissu stretch confort et sa belle fleur stylisée à l'épaule. Noir et argent. P.m.g.tg. Une exclusivité Simons.



LE TEE-SHIRT CROISÉ DÉCOLLETÉ DENTELLE 49.⁹⁵

Un tee-shirt très féminin avec sa forme cache-coeur tompe-l'oeil, son encolure V superposée à un empiècement de dentelle, son joli noeud piqué d'une broche bijou. Bleu paon ou prune. P.m.g.



LE PULL DRAPÉ BOUILLONNÉ 49.⁹⁵

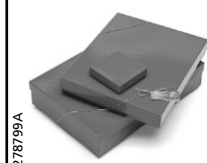
Un pull pure mode avec son fin tricot de rayonne stretch tout en texture plissée-drapée en fines côtes. Vanille, noir, rouge, rose. P.m.g.tg. Une exclusivité Contemporaine.



LE FOULARD TOUCHER CACHEMIRE 15.⁹⁹

Un cadeau importé d'Allemagne dans la boîte Simons, un foulard tout doux, tout souple, à offrir dans des coloris pastel, fruités ou classiques unis ou imprimés. Rég. 20.00

ACTUEL SANTÉ AUX P'TITS SOINS...
Tous les dimanches dans LA PRESSE



Un cadeau pour vos cadeaux !
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.



simons

ACTUALITÉS



Les esprits se sont échauffés, hier, aux abords de la succursale du Marché central de la SAQ.

PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, LA PRESSE

Unis derrière Martin Charron

Les grévistes de la SAQ appuient largement leur président

MAXIME BERGERON

Accusé d'être un peu trop vite sur la détente par la direction de la SAQ, le président du syndicat des employés de magasin et de bureau (SEMB), Martin Charron, défend ses méthodes de négociation. Et les 3800 employés qu'il représente sont largement derrière lui.

L'homme de 33 ans, à la barre du SEMB depuis avril 2003, vit la plus importante négociation de sa jeune carrière de syndicaliste. Hier après-midi, pendant que 150 grévistes manifestaient bruyamment devant la SAQ-dépôt du Marché central, Martin Charron était enfermé avec des représentants de la partie patronale et le négociateur en chef de la SAQ, Lucien Bouchard, notamment. Des moments d'une grande intensité.

Surtout que les syndiqués, si gonflés à bloc soient-ils, commencent à

avoir hâte qu'un règlement intervienne dans le conflit qui les oppose à leur employeur depuis le 19 novembre. Mais malgré la lenteur des négociations, tous ceux rencontrés hier par *La Presse* disent avoir entièrement confiance en leur président.

Un président qui sait se faire convaincant avec ses membres. Capter leur attention. Faire passer son message. « Quand Martin parle, Martin parle », résume Lisa Courtemanche, déléguée régionale de la Rive-Sud pour le SEMB. Elle travaille étroitement avec lui depuis plus d'un an.

Avant de commencer à agir comme adjoint au président de l'époque, en 2000, M. Charron n'avait jamais été un militant syndical. Comme plusieurs des employés en grève depuis le 19 novembre, il est entré à la SAQ à titre d'étudiant en 1990. Il a eu le temps de faire deux

baccalauréats à l'UQAM — en sciences politiques et en sciences juridiques, ce dernier n'étant pas tout à fait terminé — avant d'obtenir un poste permanent de caissier en 1999. Il a été nommé conseiller en vins l'année suivante.

Martin Charron est fort en gueule, revendicateur, souligne Lisa Courtemanche. « Mais devant la partie patronale, il ne s'emporte pas, il est très mesuré dans ses propos, alors son attitude les a probablement surpris. À la limite, ils ne s'attendaient pas à ce que Martin soit comme ça. Ils se disaient que c'est un jeune de 33 ans, qui manque d'expérience, qui ne sait pas où il va... »

Grande surprise, donc. Amplifiée mercredi dernier, quand les grévistes ont rejeté à 88 % les dernières offres patronales, longuement expliquées par le bureau syndical. Une gifle pour la direction de la

SAQ. Vendredi dernier, en entrevue à *La Presse*, le vice-président aux ressources humaines de la SAQ, Philippe Duval, s'est sérieusement interrogé sur la façon dont le bureau syndical, et Martin Charron en particulier, informait très régulièrement ses membres de l'avancée des pourparlers. Une « nouvelle manière de négocier » qui semble gêner la direction au plus haut point.

« Martin est un excellent communicateur et un gars logique, avec une bonne image, mais il est bloqué dans ses positions, il ne voit plus clair », a alors dit M. Duval.

Charron défend son mode de fonctionnement. « C'est un droit démocratique que les membres soient informés. On fonctionne en pyramide inversée : le grand boss, c'est l'assemblée générale, et non pas le président du syndicat. J'ai des comptes à leur rendre et c'est

eux qui ont toujours le dernier mot. »

Grabuge à Montréal

Au Marché central, environ 150 grévistes se sont réunis pour décourager les clients d'entrer dans la succursale ouverte hier midi. Les cris, chants de solidarité et insultes fusaient de partout, ce qui a intimidé bon nombre de consommateurs. Une vingtaine de policiers ont été appelés sur les lieux pour éloigner les grévistes de la porte. Aucune arrestation n'a eu lieu.

La direction de la Société des alcools n'a pas tardé à demander — et obtenir — une injonction pour limiter à 10 le nombre de grévistes à l'extérieur du magasin.

Les négociations se poursuivaient toujours activement en début de soirée. Aucune des parties n'a voulu commenter l'avancée des pourparlers.

Peindre des fermetures éclair est-il un crime?

Peter Gibson, alias Roadsworth, pourrait écoper de plus de 100 000 \$ d'amendes

PHOTO FOURNIE PAR ZEKE'S GALLERY
Hibou sur asphalte, une des œuvres de Roadsworth.

NICOLAS BÉRUBÉ

Peindre des hiboux, des barbelés et des fermetures éclair dans les rues de Montréal est sans contredit un geste artistique insolite. Mais est-ce un acte criminel ?

La question est tout sauf théorique pour Peter Gibson, alias Roadsworth, un artiste montréalais qui fait face à 50 chefs d'accusation qui pourraient lui valoir un casier judiciaire et plus de 100 000 \$ d'amendes.

Son crime ? Avoir peint, avec différents pochoirs, des illustrations sur la chaussée et les trottoirs de Montréal. M. Gibson a peint des hiboux, des lianes, des fermetures éclair, des prises électriques et quantité d'autres sujets hétéroclites sur les rues du Plateau et du Mile End.

Avec quelques stencils, il a transformé une place de stationnement en commutateur ouvert à la position « ON ». Il a également décidé de « protéger » les passages cloutés du quartier en y peignant, de part et d'autre, des fils barbelés. Des interventions sont toujours réalisées sur le trottoir ou dans la rue, jamais sur une propriété privée ou un bâtiment.

Les pérégrinations de Roadsworth ont connu une fin abrupte en novembre, quand des agents du SPVM l'ont arrêté et ont saisi son matériel. L'artiste comparait lundi au palais de justice, où une cinquantaine de chefs d'accusation pour méfaits ont été portés contre lui. Son avocat, Jean-Philippe Desmarais, croit qu'une trentaine d'autres accusations pourraient s'ajouter au lot.

Selon M^e Desmarais, qui agit comme porte-parole de Roadsworth auprès des médias, il importe de faire une distinction entre son client et un graffeur qui s'attaque à la propriété d'autrui. « On ne parle pas ici d'un jeune rebelle qui fait des graffiti sur les murs, dit-il. Lui, il utilise la chaussée comme support pour son art. »

M^e Desmarais estime que la très grande quantité de méfaits reprochés peut faire grimper l'amende très rapidement. L'amende minimum pour un tel méfait est de 200 \$, ce qui équivaldrait à une facture totale de 16 000 \$. La pénalité maximale serait 10 fois plus élevée, soit 160 000 \$, assortie d'un casier judiciaire.

Melissa Carroll, chargée des communications au SPVM, n'était

pas au courant de cette histoire hier. « À première vue, il semblerait qu'il s'agisse d'un cas de graffiti sur des biens publics. C'est clair qu'il est interdit de faire cela si on ne possède pas l'autorisation nécessaire. »

L'annonce de l'arrestation de l'artiste dans le journal *Mirror*, jeudi dernier, a soulevé une vague de sympathie chez les Montréalais proches du milieu des arts. Un ami de Roadsworth, le galeriste Zeke, incite d'ailleurs les gens à écrire au maire de Montréal pour lui demander que la Ville laisse tomber les accusations. « Montréal est une ville d'art, pas une ville où l'ont fait de la répression, dit-il. Il faut que le maire comprenne que ce sont des gens comme Roadsworth qui rendent la ville intéressante. »

Montréal aura ses premiers répondants

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le directeur général de la Ville de Montréal, Robert Abdallah, a déclaré devant le conseil municipal hier soir qu'une entente était intervenue cette semaine avec Québec pour implanter un service de premiers répondants sur tout le territoire de la métropole.

M. Abdallah avait été mandaté par le conseil municipal pour négocier une entente avec le gouvernement pour financer ce projet. In-

terrogé par le chef de l'opposition, Pierre Bourque, il a affirmé que le conseil sera saisi cette semaine d'une recommandation portant sur cette entente.

L'implantation des premiers répondants avait d'ailleurs été négociée dans la nouvelle convention collective des pompiers. L'entente prévoyait aussi une date butoir, le 31 décembre prochain, pour la mise en place de ce service. M. Abdallah a toutefois précisé hier soir qu'il devait renégocier cette entente avec le

syndicat des pompiers, mais que rien n'empêchait la Ville de signer un protocole avec Québec. Il a ajouté qu'il était près d'une entente avec le syndicat à ce sujet.

Selon M. Abdallah, Québec souhaite que les pompiers de Montréal répondent aux appels de niveau 1, soit les cas les plus urgents, comme les hémorragies, les malaises cardiaques et les allergies graves.

Lors d'une séance d'information portant sur le budget 2005, M. Abdallah a mentionné qu'un écart

important séparait la ville du gouvernement il y a trois semaines, mais qu'un rapprochement s'est effectué cette semaine.

Le service de premiers répondants est actuellement offert dans sept arrondissements sur 27. Ce service, autrefois réservé aux résidents d'anciennes villes de banlieue, sera donc étendu à toute la ville de Montréal une fois la formation des pompiers terminée. M. Abdallah a ajouté qu'il restait encore à déterminer si l'ensemble

des pompiers seront formés pour offrir ce service.

Selon des estimations datant de l'été dernier, l'implantation du service coûterait au moins 8,5 millions pour former la moitié des pompiers comme premiers répondants. Il faudrait ensuite débours entre 5 et 6 millions chaque année pour le maintenir.

Avec le service des premiers répondants, les appels transitant par le 911 seront transmis simultanément aux pompiers et aux ambulanciers. En raison de la disposition géographique des casernes, les pompiers peuvent arriver plus rapidement que les ambulanciers à certains endroits.

D'autres sentiers de motoneige pourraient fermer

La MRC des Laurentides demande une protection contre toute nouvelle poursuite

BRUNO BISSON

La MRC des Laurentides a décidé de ne pas contester le jugement ordonnant le bannissement des motoneiges du parc linéaire du Petit Train du Nord. Elle menace même de leur interdire le passage dans trois autres sentiers si Québec ne lui accorde pas une protection contre toute nouvelle poursuite.

Dans une résolution adoptée lundi soir, et expédiée sur-le-champ à cinq ministres du gouvernement Charest, le conseil des élus de la MRC « demande au gouvernement du Québec, par un geste législatif ou par décret, de couvrir la MRC Les Laurentides contre toute réclamation pour l'exploitation passée, présente, ou futu-

re », des parcs linéaires comme sentiers de motoneige.

À défaut de cette protection judiciaire, « la circulation de la motoneige sera formellement interdite par règlement », dans « tous les tronçons de parcs linéaires aménagés sur d'anciennes emprises ferroviaires désaffectées », ce qui inclut le parc du corridor aérobique, qui traverse la MRC d'est en ouest, sur une distance de 40 kilomètres, et qui fait partie d'un sentier transquébécois de motoneige.

La MRC, qui rassemble 12 municipalités des Hautes-Laurentides, dont Mont-Tremblant, Lac-Supérieur et Amherst, estime de plus qu'elle n'est pas en mesure de faire face à la facture de 10 millions de dollars que sa défaite récente en Cour supérieure

pourrait lui coûter, dans le dossier du parc linéaire du Petit Train du Nord.

Elle demande donc au gouvernement « de mettre en place, dans les plus brefs délais, un fonds d'urgence destiné à rembourser à la MRC Les Laurentides toute somme qu'elle sera dans l'obligation de verser à la suite de ce jugement, ou, à défaut, que le gouvernement du Québec entreprenne à ses frais les démarches nécessaires pour invalider ledit jugement ».

La décision de la MRC de ne pas en appeler de la décision rendue le 30 novembre par le juge Hélène Langlois, de la Cour supérieure, ne met pas fin au débat judiciaire sur le parc du Petit Train du Nord. Mais elle signifie que, dans cette affaire, où des centaines de personnes ont enduré

durant sept ans le vacarme incessant des motoneiges, jusque tard dans la nuit, c'est Québec, désormais, qui portera seul l'odieux du dernier mot.

Les appels laissés au bureau du ministre de la Justice, Jacques Dupuis, sont restés sans réponse hier. Le gouvernement, qui a lui aussi été condamné à verser des compensations dans cette affaire, « solidairement » avec la MRC, doit décider s'il en appelle ou pas du jugement Langlois d'ici le 30 décembre.

Il y a deux semaines, la juge Langlois ordonnait à la MRC de fermer le parc linéaire aux motoneiges sur une distance de 38 kilomètres, et de verser à plusieurs centaines de rivaux du parc des compensations, s'étalant sur sept ans, qui pourraient

atteindre 10 millions selon certaines évaluations. La décision a provoqué une commotion dans le monde de la motoneige et du tourisme hivernal, qui pourrait voir fondre son chiffre d'affaires annuel de 100 millions.

Puis, dans les jours qui ont suivi, plusieurs autres MRC ayant des baux avec des clubs de motoneige pour l'utilisation hivernale d'un parc linéaire se sont inquiétées des conséquences potentielles du jugement dans leur territoire respectif, notamment en Outaouais et dans les Laurentides.

La ministre déléguée au Tourisme, Nathalie Normandeau, a depuis lancé un appel au calme, et tous les yeux se sont dès lors tournés vers Québec, dont on espère un signe avant Noël.

Dès aujourd'hui! 10 jours seulement!

20%

de rabais[†]

SUR L'ÉQUIPEMENT DE HOCKEY

GANTS, SACS, ÉPAULETTES, PROTÈGE-COULES, JAMBIÈRES, CHANDAILS, PANTALONS, CASQUES, VISIÈRES ...

[†] Les rabais ne s'appliquent pas sur les patins, les bâtons et sur la marchandise déjà escomptée.

sports experts®



Offre de base :
1 mille de récompense
AIR MILES™
pour chaque tranche
d'achat de 20 \$*
(avant taxes).

*Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur les achats de certificats-cadeaux, les locations et les services. Valide dans les magasins Sports Experts participants.
™ Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Forzani Ltée.

Rabais applicables sur la marchandise à prix régulier. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités achetées. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture, le vendredi 24 décembre 2004, dans les magasins Sports Experts participants.

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Un comité interministériel recommande le 1000, Saint-Denis

CHUM suite de la page A1

Les hauts fonctionnaires étaient conscients de marcher sur une corde raide, conscients que le cabinet du premier ministre Charest avait demandé un réexamen du dossier parce qu'il jugeait digne d'intérêt le projet du recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix.

Comme le sous-ministre à la Santé, Juan Roberto Iglesias, a approuvé jeudi dernier ce rapport interministériel, il est acquis que le mémoire que déposera le ministre de la Santé, Philippe Couillard, aujourd'hui au Conseil des ministres ira dans le même sens. Jouant les mystérieux, M. Couillard a refusé de mettre un projet de mémoire dans la machine administrative. Il compte déposer ses recommandations séance tenante aujourd'hui, avec « l'avis » produit par l'ancien premier ministre Daniel Johnson. La semaine dernière, son cabinet prédisait une décision dès aujourd'hui, mais on était plus évasif hier. Selon nos sources, M. Couillard a toujours préféré le projet du 1000, Saint-Denis. Lors de la dernière rencontre du comité, jeudi dernier, tous les mandarins présents ont mis un point final à leur rapport, disqualifiant le projet d'Outremont.

L'UdeM s'entend avec le CP

Soit dit en passant, l'Université de Montréal a annoncé hier qu'elle avait conclu une entente de principe avec le Canadien Pacifique sur l'acquisition des terrains de la gare de triage, entente conditionnelle toutefois à la décision de Québec, selon l'attachée de presse Sophie Langlois.

Pour le comité des mandarins, un écart de 300 à 400 millions subsisterait entre les deux projets si on faisait de Saint-Luc une technopole comparable à celle projetée par le recteur Lacroix à Outremont. À cet avantage pour l'emplacement du centre-ville s'ajoute la facture, du même ordre, autour de 400 millions, selon les chiffres évoqués par le sous-ministre des

Transports Florent Gagné, souligne-t-on. Ces factures sont liées aux nécessaires travaux de réaménagement routiers et ferroviaires pour rendre acceptable le choix de l'ancienne gare de triage.

La possibilité d'extension au 1000, Saint-Denis a été un élément important, car le sous-ministre au Développement économique, Jean Pronovost, a fait valoir que le site d'Outremont pourrait, par sa puissance symbolique, présenter l'avantage de dynamiser le milieu de la recherche. Or un regroupement identique est possible à Saint-Luc. « Il y a moyen d'avoir aussi un projet à long terme à Saint-Luc », résume-t-on. Le Trésor, représenté par Luc Meunier, approuvait cette analyse.

L'emplacement d'Outremont présente des problèmes majeurs : l'absence d'un lien autoroutier, une faille soulignée aussi dans un rapport de la firme d'urbanistes Gauthier Biancamano Bolduc préparé pour la Ville de Montréal, et que La Presse a obtenu.

Montréal

Ce document de 16 pages, produit en novembre, relève une longue liste d'inconvénients à l'emplacement Outremont, projet évalué à 1,46 milliard de dollars par rapport à celui du 1000, Saint-Denis (estimé à 1,2 milliard). Décivant les « enjeux » en matière d'accessibilité, l'urbaniste relève qu'Outremont n'a pas d'accès au réseau autoroutier, ne peut compter que sur une station de métro « à faible capacité de desserte ». Il faut aussi prévoir « des délais de transport pour les services ambulanciers et la clientèle en raison des contraintes », les ambulances devraient traverser des secteurs résidentiels. En revanche, l'accès pour les citoyens de la couronne nord serait plus facile. Sous d'autres aspects, le projet à Outremont se retrouverait isolé, il aurait à desservir un territoire anglophone à 51 % sans être désigné pour offrir des services en anglais. La liaison avec l'hôpital universitaire anglopho-



Le projet d'un hôpital universitaire à l'emplacement de Saint-Luc coûterait de 700 à 800 millions de moins qu'un hôpital construit sur les terrains de la gare de triage du CP à Outremont.

PHOTO BOB SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

ne prendrait, en dehors des heures de pointe, moins de 10 minutes pour le 1000, Saint-Denis et moins de 30 minutes pour le CHUM Outremont.

On souligne longuement les avantages à la « redynamisation » du centre-ville, que promet le projet Saint-Luc, et la perte d'un potentiel de 2000 logements si la gare de triage est choisie pour le nouvel hôpital.

Produits toxiques

De plus, a conclu le comité interministériel, un hôpital construit à la gare de triage du CP serait à proximité de la ligne de chemin de fer desservant le port de Montréal, ce qui avait déjà disqualifié le projet du 6000,

Saint-Denis le printemps dernier.

Pour le Canadien Pacifique, Denyse Nepveu, directrice des communications, a indiqué hier qu'une entente était intervenue entre CP et l'Université de Montréal pour l'acquisition du terrain de la gare de triage, mais il n'est pas question de déplacer la voie où circulent les produits chimiques, qui ne constituent toutefois que moins de 5 % du trafic. « Cette ligne va demeurer telle qu'elle est, au même endroit », a souligné M^{me} Nepveu. La facture de 20 millions, évoquée par le recteur Lacroix, représente « un bon ordre de grandeur ». Selon Sophie Langlois, de l'Université de Montréal, si Québec

disait non au projet de technopole à Outremont, l'UdeM ne serait pas forcée d'acheter le terrain du CP.

Au comité interministériel, le sous-ministre Luc Crépeault a fait valoir, a-t-on appris, qu'un hôpital ne peut se construire en « zone trois », soit un secteur qui présente un risque aussi élevé. En cas de séisme, l'institution pourrait difficilement être évacuée.

À l'Éducation, le sous-ministre Pierre Lucier était absent, mais un collègue a soulevé les objections du Ministère quant aux prévisions de clientèles « optimistes » de l'UdeM présentées par le recteur Lacroix.

Les négos dans un cul-de-sac

NÉGOS suite de la page A1

Comme la plupart des observateurs s'y attendaient, l'offre de la LNH comprenait un plafond salarial, qui donnerait aux joueurs 54 % des revenus de la Ligue et maintiendrait la masse salariale de chaque équipe entre 34,6 et 38,6 millions. Après s'être consultés pendant deux heures et demie, les représentants de l'Association des joueurs ont annoncé qu'il était hors de question d'accepter une telle limitation.

« La Ligue a pris ce qu'elle aimait dans notre proposition, y a fait des changements majeurs et a ajouté un plafond salarial », a dit le directeur de l'Association des joueurs, Bob Goodenow, lors d'une conférence de presse en début de soirée. « Pour dire les choses simplement, notre proposition fournit les bases d'un accord négocié. Pas celle de la Ligue nationale. »

Aucune nouvelle séance de négociation n'est prévue entre les parties, qui semblent aujourd'hui encore plus loin d'un accord qu'elles l'étaient avant que les joueurs ne réactivent les pourparlers la semaine dernière.

« La Ligue reste fixée sur un plafond salarial et tant que ça continuera, nous aurons des problèmes », a dit Goodenow, accompagné des membres du comité de négociation de l'Association des joueurs, qui comprennent notamment Trevor Linden, Vincent Damphousse, Bill Guerin et Daniel Alfredsson.

Devant les médias, le commissaire de la Ligue, Gary Bettman, a soutenu que la diminution de salaire de 24 % proposée par les

joueurs constituait « la reconnaissance par le syndicat de l'ampleur » des pertes encourues par les propriétaires, qui ont déclenché un lock-out le 15 septembre.

La Ligue affirme que ses 30 équipes ont accumulé des pertes globales d'un demi-milliard de dollars au cours des deux dernières saisons. « En dépit de la rhétorique syndicale qui prétend le contraire, l'Association a confirmé l'exactitude de nos bilans financiers, a ajouté Bettman. Il n'y a pas d'autre explication rationnelle à la réduction de salaire de 269 millions que les joueurs proposent pour cette saison. »

Mais cette coupe de salaire spectaculaire ne règle rien, a fait valoir M. Bettman, car elle n'empêchera pas la reprise de la spirale inflationniste qui a entraîné des augmentations salariales annuelles moyennes de 12,1 % depuis l'entrée en vigueur de la convention collective actuelle, il y a 10 ans.

« Nous avons examiné la proposition des joueurs en détail et nous avons discuté avec nos 30 équipes. La conclusion unanime a été que cette proposition ne fonctionne pas. Elle est spectaculaire en raison de son impact immédiat et à court terme, mais elle est fondamentalement vicieuse comme base d'un nouveau système. »

Selon M. Bettman, la proposition des joueurs aurait pour conséquence de leur octroyer 56,6 % des revenus des équipes, tandis que celle de la Ligue leur en donne 54 %. « Si nous ne pouvons pas en venir à un accord avec un aussi modeste écart à combler, ça doit être parce que le syndicat

ne croit pas que le système va réduire les coûts à 56,6 % et les garder là. Et le résultat — ce qu'espère peut-être le syndicat — sera la relance de la spirale inflationniste. »

La proposition de la LNH rejetée hier prévoyait aussi notamment l'abolition de l'arbitrage salarial et de tous les bonis de performance versés aux joueurs recrues. De plus, elle écartait la taxe de luxe suggérée par les joueurs et suggérait une modulation de la coupe de salaire de 24 % que les joueurs se disent prêts à accepter, afin de moins pénaliser les joueurs les moins rémunérés.

La Ligue propose ainsi une échelle graduée qui laisserait intact le salaire des joueurs gagnant moins de 800 000 \$, mais qui, à l'autre extrémité du spectre, imposerait une diminution salariale de 35 % à ceux qui gagnent plus de cinq millions par année.

Les joueurs y ont vu une tentative pas très subtile de diviser pour régner. « C'est facile de deviner ce qu'ils essaient d'accomplir, a dit Bill Guerin. Je pense que c'est plutôt insultant de redonner un demi-milliard et de se faire dire qu'en fin de compte, on ne le fait pas de la bonne façon. »

Avec les deux parties plus retranchées que jamais sur leurs positions, un dénouement positif prochain apparaît hautement improbable. « J'espère que le leadership du syndicat se rendra compte que la détermination des propriétaires est grande », a dit M. Bettman. « Nous ne connaissons qu'une seule approche pour résoudre adéquatement nos problèmes. Et à moins que quelqu'un puisse miraculeusement trouver une autre approche — et je suis très sceptique là-dessus, même si je suis toujours prêt à écouter — nous allons régler ça de la bonne façon. »

PATEK PHILIPPE
GENEVE



Twenty-4[®]
par Patek Philippe

Célébrons
50 ans

KAUFMANN de SUISSE

Joailliers exclusifs depuis 1954

2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL

www.kaufmannedesuisse.com

CENTREROCKLAND.COM

ANGLE L'ACADIE ET MÉTROPOLITAINE

ROCKLAND

NATALIE
CHOQUETTE

SAMEDI

AU CENTRE ROCKLAND

18

GÂTEZ-VOUS AU CENTRE ET COUREZ LA CHANCE
DE GAGNER UN REPAS GASTRONOMIQUE POUR SIX
PERSONNES DANS LE CONFORT DE VOTRE FOYER.*

DÉCEMBRE

DEUX REPRÉSENTATIONS À 13 h 30 ET 14 h 30

:: DÉTAILS ET RÈGLEMENTS AU KIOSQUE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ::



PÉNURIE D'INFIRMIÈRES APPRÉHENDÉE

Les domaines spécialisés seraient plus touchés

PASCALE BRETON

Alors qu'une infirmière sur trois est âgée de plus de 50 ans et avec le départ prévisible de 4000 d'entre elles d'ici deux ans, au Québec, la pénurie dans le milieu infirmier menace de frapper plus sévèrement les domaines les plus spécialisés.

Le dernier portrait brossé par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) sur la profession d'infirmière n'est pas rose. En 2003 au pays, il y avait davantage d'infirmières âgées de 55 à 59 ans qu'il n'y en avait dans la tranche d'âge des 30 à 34 ans.

« C'est toujours surprenant de voir que même si nous avons sonné l'alarme il y a déjà quelques années, il y a

eu si peu d'amélioration », a déclaré la directrice générale de l'Association des infirmières du Canada (AIIC), Lucille Auffrey.

Ces nouvelles données de l'ICIS mettent en relief les difficultés qui attendent les secteurs spécialisés où travaillent majoritairement des infirmières plus âgées. Il est urgent d'agir, a ajouté M^{me} Auffrey.

Près de 40 % des infirmières spécialisées en chirurgie prendront leur retraite d'ici trois à cinq ans. Du côté de l'oncologie, c'est le tiers.

Nous devons travailler à garder les infirmières seniors sur place et faciliter leur travail afin qu'elles restent le temps d'aider les plus jeunes, a dit M^{me} Auffrey.

Les prévisions de l'ICIS révèlent qu'au cours des deux prochaines années, 12 000 infirmières prendront leur retraite au Canada, dont près du tiers au Québec.

Légère amélioration

Petite lueur d'espoir s'il en est une, c'est toutefois au Québec que les infirmières sont les plus jeunes, avec une moyenne d'âge de 43,5 ans comparativement à 44,5 ans chez leurs consoeurs canadiennes.

La prise de conscience concernant la pénurie est également faite depuis longtemps, soulignent les principaux intéressés. Dès 1999, au lendemain des départs massifs à la retraite de milliers d'infirmières, tant le réseau

que le gouvernement se sont concertés sur la question.

Un rapport produit en 2001 à la suite du forum national sur la planification de la main-d'oeuvre infirmière a permis de dégager des solutions. Certaines, comme l'augmentation des admissions dans les facultés des sciences infirmières, ont été mises en place, mais d'autres tardent.

« Nous sommes en train de renverser la tendance, mais ce n'est pas suffisant », a indiqué la directrice d'exploitation des données corporatives à l'Ordre des infirmières du Québec (OIIQ), Marie Valois. L'an dernier, 2800 infirmières ont reçu leur diplôme, ce qui a entraîné une augmentation nette de 1118 infirmières dans le

réseau. « Nous vivons une période d'accalmie depuis deux ou trois ans, mais en 2007-2008, nous prévoyons une autre vague de mises à la retraite », a ajouté M^{me} Valois.

Beaucoup de travail reste aussi à faire du côté de la formation. Selon le rapport de l'ICIS, près de 40 % des infirmières canadiennes détiennent un baccalauréat, comparativement à seulement 11,4 % au Québec.

Les données révèlent aussi que seulement une infirmière sur 10 est âgée de moins de 30 ans. Les conditions de travail exigeantes, qui poussent souvent plusieurs d'entre elles à abandonner la profession après trois ans sur le marché du travail, n'y seraient pas étrangères.



« Monsieur le Maire tient ses promesses »

« ON EN A POUR LES FINS PIS POUR LES FOUS ! »

Encore cette année, ce n'est pas des promesses en l'air que nous a faites monsieur le Maire. « Point besoin de chercher de midi à quatorze heures, des cadeaux pour toute la maisonnée, c'est chez Bell que vous allez les trouver ! », s'est-il exclamé, pas peu fier, avant de s'en retourner à d'autres dossiers.

Sympatico Intermédiaire



Libérez votre ligne téléphonique ! Service Internet plus pratique et sécuritaire que jamais.

Gratuit : 6 mois de notre gamme complète de services de sécurité¹ mis à jour automatiquement

- Antivirus
- Coupe-feu
- Anti-logiciels espions

14⁹⁵ \$
par mois
les 6 premiers mois²

Mobilité



- 3 premiers mois de service gratuits¹
- Pas de frais d'activation ni de frais mensuels cachés avec les forfaits Tout-en-un

La mobilité sans tracas. Seulement chez Bell.

Téléphone pliable à écran couleur à partir de

0 \$^{*2}

Le Forfait

Combinez 2 ou 3 services

- Mobilité
- Sympatico[™]
- ExpressVu[™]

et économisez mois après mois avec Le Forfait¹ de Bell.

NOUVEAU

5 \$
par mois^{*2}
pour 1000 min d'interurbain
Canada, É.-U., 24/7

ExpressVu



À partir de

49 \$[‡]
après crédits
installation incluse^{‡‡}

À chacun sa machine-à-images !

- Plus de 400 canaux et 16 forfaits thématiques
 - Image et son d'une clarté remarquable
 - Service horaire variable gratuit sur les réseaux canadiens
- Vous en aurez plein la vue !



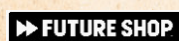
Et bien simple.[™]

bell.ca/cadeaux • 1 866 880-5076 • Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

Espace Bell

- Anjou**
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
- Beloil**
Mail Montenach
(450) 446-7176
- Brossard**
Mail Champlain
(450) 465-8759
- Châteauguay**
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665
- Coaticook**
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
- Cowansville**
Domaine du Parc
(450) 263-4444
- Delson**
5, route 132
(450) 635-9999
- Dorval**
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
- Drummondville**
Les Galeries Joliette
(819) 478-5178
- Promenades Drummondville**
(819) 474-4433
- Sources**
(514) 684-6846
- 3699, boul. St-Jean**
(514) 626-8888
- Dorion-Vaudreuil**
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
- Dorval**
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
- Drummondville**
Les Galeries Joliette
(819) 478-5178
- Hull**
Les Jardins Hull
(819) 771-2716
- Joliette**
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
- LaSalle**
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
- Laval**
1655, boul. St-Martin
(450) 680-1010
- Carrefour Laval**
(450) 681-3344
- Carrefour Laval (biosque)**
(450) 978-7133
- Centre Laval**
(450) 680-2355
- Longueuil**
Place Longueuil
(450) 679-4558
- Montréal**
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
- 9280, boul. de l'Acadie**
(514) 385-0770
- 5187, avenue Papineau**
(angle Laurier)
(514) 526-2020
- 892, rue Ste-Catherine Ouest**
(514) 866-6686
- Centre Rockland**
(514) 340-1269
- Place Alexis-Nihon**
(514) 939-2439
- Place Dupuis**
(514) 844-1313
- Place Versailles**
(514) 353-8847
- Plaza Côte-des-Neiges**
(514) 342-5444
- Tour Jean-Talon**
(rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
- Montréal-Nord**
Place Bourassa
(514) 322-3202
- Mont-Tremblant**
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
- Pointe-aux-Trembles**
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
- Pointe-Claire**
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
- Repentigny**
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
- Les Galeries Rive-Nord**
(450) 657-4455
- Rosemère**
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
- Place Rosemère**
(450) 435-0024
- Salaberry-de-Valleyfield**
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256
- Sherbrooke**
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
- Carrefour de l'Estrie**
(819) 565-1605
- Sorel**
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
- St-Bruno-de-Montarville**
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
- Ste-Agathe-des-Monts**
80A, boul. Morin
(819) 321-0265
- St-Eustache**
Place St-Eustache
(450) 623-8500
- St-Hubert**
5190, boul. Cousineau
(450) 431-3926
- 3879, boul. Taschereau**
(450) 926-2020
- St-Hyacinthe**
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
- St-Jean-sur-Richelieu**
391, boul. du Séminaire Nord
(514) 376-2288
- Carrefour Richelieu**
(450) 349-4400
- St-Jérôme**
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
- St-Laurent**
La Place Vertu
(514) 335-2355
- St-Léonard**
6050, boul. Métropolitain Est
(514) 257-9292
- Centre Le Boulevard**
(514) 376-2288
- Terrebonne**
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
- Tracy**
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
- Trois-Rivières**
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
- Centre Les Rivières**
(819) 691-0482
- Victoriaville**
567, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777
- La Grande Place des Bois-Francis**
(819) 357-5776

Aussi offert dans les magasins Bell Mobilité et les détaillants autorisés :



Offre ExpressVu disponible aussi :



Les offres prennent fin le 31 décembre 2004 et sont réservées aux nouvelles activations. Services offerts aux clients résidentiels, là où la technologie le permet. Prix/offres sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. Jusqu'à épuisement des stocks. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent pour chaque engagement. D'autres conditions s'appliquent, y compris des exigences techniques minimales. Photos à titre indicatif. ¹Prix net basé sur le prix de détail suggéré du récepteur 3120 (129,99 \$) moins les crédits d'équipement de 50 \$ et de télé à la carte de 30 \$ avec un engagement de 2 ans. Les crédits sont appliqués sur le compte, avant les taxes; prévoir de 6 à 8 semaines. Le système doit être activé avant le 16 janvier 2005. Le crédit de télé à la carte n'est valide que pendant 90 jours après l'activation et s'applique à tous les films ou événements sur Venus ou Vu! jusqu'à un max. de 15 \$ par commande. Une pièce d'identité avec photo valide et une autorisation doit être donnée sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire pour ouvrir un compte. ²Sujet à un engagement de 2 ans. Visitez bell.ca/installationincluse pour savoir si vous êtes admissible. ³Le tarif mensuel courant (maintenant 12,90 \$) s'applique par la suite. Les services doivent être activés dans les 90 jours suivant l'abonnement sans quoi ils seront automatiquement retirés du compte. Fournis avec Zero-Knowledge Systems, Inc. aux abonnés Sympatico. Aucun service n'offre une protection absolue. ⁴Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif de 25,95 \$/mois s'applique pour les mois 7 à 12. Le tarif mensuel courant (maintenant 29,95 \$) s'applique par la suite. 2 Go de téléchargement par mois, frais pour téléchargements en sus. ⁵Tarif mensuel du forfait, d'une valeur max. de 35 \$, remis sous forme de crédits appliqués sur le compte. Sujet à un engagement de 3 ans. Le tarif alors courant s'applique par la suite. Frais d'interurbain en sus. ⁶Sujet à un engagement de 3 ans. ⁷Offert avec les services et forfaits de Bell sélectionnés. Sujet à un engagement de 2 ans pour chaque service. Pour être admissible, vous devez avoir Bell Canada comme fournisseur de service interurbain, mais il n'est pas nécessaire d'être abonné au service local ou à d'autres services tarifés de Bell Canada. Des frais pour l'équipement et l'installation professionnelle peuvent s'appliquer. Pour les détails, appelez au 1 866 880-5076 ou visitez bell.ca/forfait. ⁸S'applique aux appels interurbains résidentiels automatiques ou faits avec le service Contact famille[™] au Canada et aux États-Unis. Sympatico et Contact famille sont des marques de commerce de Bell Canada. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

À tous nos clients

Nous sommes conscients que le conflit de travail qui touche actuellement l'ensemble de notre réseau vous cause des désagréments et nous en sommes sincèrement désolés.

Nous prenons actuellement tous les moyens à notre disposition pour atténuer ces inconvénients. Grâce à la contribution dynamique de nos 500 cadres, nous maintenons ouvertes le plus de succursales possible à proximité de chez vous et veillons à ce que vous continuiez d'y trouver vos produits préférés.



Maintenant 3 SAQ Dépôt pour tous vos achats en grande quantité!

SAQ  DÉPÔT

Profitez-en pour faire l'achat de vos produits préférés à la caisse. À noter toutefois que les produits des sections vrac et dépôt (emballages multiples/DUOPAQ/TRIPAQ) ne sont pas disponibles. Aucun rabais ne sera offert durant le conflit.

SAQ Dépôt MONTRÉAL,

Marché Central, 1001, rue du Marché Central, Unité A-1

SAQ Dépôt QUÉBEC, 2900, rue Einstein, Québec

SAQ Dépôt SAGUENAY, 1898, boul. Talbot, Chicoutimi

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au jeudi:	12 h à 18 h	Samedi:	10 h à 17 h
Vendredi:	12 h à 20 h	Dimanche:	12 h à 17 h

AUTRES SUCCURSALES OUVERTES

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au jeudi:	12 h à 18 h	Samedi:	10 h à 17 h
Vendredi:	12 h à 20 h	Dimanche:	12 h à 17 h

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

SAQ Sélection, 1746, 3^e Avenue, Val-d'Or

Du dimanche 12 au samedi 18 décembre: Val-d'Or est ouverte.

SAQ Sélection, 45, rue Dallaire, Rouyn-Noranda

Du dimanche 19 au vendredi 24 décembre: Rouyn-Noranda est ouverte.

Ces deux succursales sont ouvertes en alternance une semaine sur deux.

BAS-SAINT-LAURENT

SAQ Sélection, 333, boul. René-Lepage Est, Rimouski

SAQ Sélection, 235 B, rue de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup

CHARLEVOIX

SAQ Sélection, Place-Charlevoix, 375, boul. De Comporté, bureau 115, La Malbaie

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SAQ Sélection, 8984, boul. Lacroix, Saint-Georges, Beauce

CÔTE-NORD

SAQ Sélection, 649, boul. Laure, Sept-Îles

SAQ Classique, Centre commercial Laffèche,

625, boul. Laffèche, Baie-Comeau

ESTRIE

SAQ Sélection, 790, rue Principale Ouest, Magog

SAQ Sélection, 30, rue King Ouest, Sherbrooke

GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

SAQ Classique, 167, rue de la Reine, Gaspé

SAQ Classique, 569, boul. Perron, Carleton — *Fermée le dimanche*

SAQ Classique, 305, chemin Principal, Cap-aux-Meules

À partir du jeudi 16 décembre

LANAUDIÈRE

SAQ Sélection, Plaza des Seigneurs,

1100, boul. des Seigneurs Est, Terrebonne

SAQ Sélection, 319, rue Notre-Dame, Repentigny

LAURENTIDES

SAQ Sélection, Galeries des Monts, 75, ave de la Gare,

Bloc N, Saint-Sauveur

SAQ Sélection, 431, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

LAVAL

SAQ Sélection, Centropolis, 2040, ave Pierre-Péladeau, Laval

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

SAQ Classique, 362, 6^e Avenue, Grand-Mère

SAQ Sélection, 695, boul. Saint-Joseph, Drummondville

SAQ Sélection, Des Récollets, 3650, rue Jacques-De Labadie, Trois-Rivières

MONTÉRÉGIE/RIVE-SUD

SAQ Sélection, Mail Montenach, 522, boul. Laurier, Beloeil

SAQ Sélection, 8300, boul. Taschereau, Brossard

SAQ Classique, Promenades Saint-Bruno,

195, boul. des Promenades, Saint-Bruno

SAQ Sélection, 1611 boul. Roland-Therrien, Longueuil

OUTAOUAIS

SAQ Sélection, 31, boul. du Plateau, Gatineau

GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

SAQ Sélection, Newman, 7955, boul. Newman, LaSalle

SAQ Sélection, 155, ave Atwater, Montréal

SAQ Sélection, 440, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal

SAQ Sélection, 900, rue Beaubien Est, Montréal

SAQ Sélection, 7550, rue Sherbrooke Est, Montréal

SAQ Sélection, Centre Rockland, 2305, chemin Rockland,

bureau 502.1, Montréal

SAQ Sélection, Centre commercial Fairview,

6815, route Transcanadienne, Pointe-Claire

GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

SAQ Sélection, Place Jean-Lesage, 400, boul. Jean-Lesage, (boul. Charest), bureau 49, Québec

SAQ Sélection, Promenades des 4 Maisons,

9115, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg

SAQ Sélection, 85, route du Président-Kennedy, Lévis

SAQ Sélection, 205, ave Joseph-Casavant (sortie Seigneuriale), Beauport

SAQ Sélection, Les Saules, 5015, boul. de l'Ornière, Québec

Veillez nous excuser des ennuis que cette situation peut vous causer.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service à la clientèle de la SAQ au (514) 873-2020 et en région au 1 866 873-2020, ou visitez **SAQ.COM**

POLITIQUE

Bouclier antimissile La participation canadienne conditionnelle au rejet du volet spatial

Martin exigera un engagement écrit de Bush

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le premier ministre Paul Martin exigera par écrit des États-Unis l'engagement que le fameux bouclier antimissile préconisé par l'administration de George W. Bush ne comportera aucun volet spatial avant d'accepter la participation du Canada à ce projet controversé.

Toutefois, M. Martin rejette du revers de la main l'idée de tenir un référendum sur cette question qui soulève les passions au sein de son propre parti, estimant qu'il incombe à son gouvernement de prendre une décision de cette importance.

Le premier ministre a fait ces commentaires dans le cadre d'une série d'entrevues de fin d'année accordées à neuf réseaux de télévisions du pays afin de faire le bilan de ses 12 premiers mois de pouvoir et d'expliquer ses intentions sur une foule de sujets, dont le bouclier antimissile, le mariage entre conjoints de même sexe, la réduction du fardeau fiscal des contribuables et le scandale des commandites.

Dans le dossier du bouclier antimissile, M. Martin a dit croire que les États-Unis donneront le coup d'envoi à une nouvelle course aux armements s'ils décident d'installer des missiles dans l'espace dans le cadre de ce projet qui coûtera des milliards de dollars. Voilà pourquoi son gouvernement souhaite obtenir par écrit l'engagement que le bouclier antimissile ne comprendra pas de volet spatial.

Dans l'entrevue qu'il a accordée à CPAC, M. Martin y est allé aussi d'une étonnante déclaration en affirmant que les États-Unis n'avaient pas formellement demandé au Canada de participer au bouclier. Pourtant, le président Bush a profité de sa première visite officielle, au début du mois, pour exhorter le Canada à embarquer dans cette aventure. En outre, Ottawa et Washington ont entrepris des pourparlers au sujet du bouclier il y a 18 mois, soit en mai 2003.

« Nous n'allons participer d'aucune façon à la militarisation de l'espace. Mais nous voulons avoir une voix au chapitre si nous participons à ce projet. Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas de réponses à nos questions, nous n'allons pas nous embarquer dans les négociations », a déclaré M. Martin à l'animateur de CPAC, Peter Van Dusen.

Le premier ministre a répété qu'il n'annoncera ses couleurs « quand ce sera dans l'intérêt du Canada de le faire » et qu'il prendra une décision « qui sera dans l'intérêt du Canada et non pas parce qu'un autre pays nous le dicte ».

« Je ne vais pas mettre de l'argent

dans ce projet quand nous avons tant d'autres priorités », a ajouté le premier ministre, qui a semblé souffler le chaud et le froid sur cette question durant les entrevues accordées aux divers réseaux. Malgré les nombreuses questions de ses hôtes, M. Martin n'a pas voulu dire quand son gouvernement annoncera sa décision. « Nous annoncerons notre décision en temps opportun », s'est-il borné à dire.

Mariages homosexuels

Dans le dossier de la reconnaissance des mariages entre conjoints de même sexe, M. Martin a indiqué au réseau CPAC qu'il ne pouvait accepter la demande du premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, affirmant qu'il est inacceptable dans une démocratie d'assujettir les droits de la minorité à la volonté de la majorité.

Il a admis avoir eu beaucoup de difficulté à accepter de modifier la définition traditionnelle du mariage, compte tenu qu'il est un catholique pratiquant. Mais il a dit s'être rallié à cette idée après la décision des tribunaux dans six provinces qui ont déclaré la définition actuelle contraire à la Charte des droits et libertés et après avoir discuté de cette question avec des amis ayant des enfants qui sont gays.

« C'est le rôle des parlementaires de prendre des décisions. C'est pour cela que nous avons des élections. Si on a des référendums sur chaque sujet, pourquoi aurions-nous besoin d'élections ? » a demandé M. Martin. Durant les entrevues, le premier ministre a aussi indiqué qu'il : > Compte nommer de nouveaux sénateurs « très bientôt » et selon les « méthodes habituelles » afin de combler les 15 vacances ; > Entend financer toutes les promesses du gouvernement avant d'accorder de nouvelles baisses d'impôts aux contribuables ; > Ne veut pas tenir des élections rapidement même si les sondages sont favorables aux libéraux à l'automne 2005.

> Se félicite des relations d'amitié qu'il entretient déjà avec le président américain George W. Bush, même si cette amitié n'a pas permis de régler les nombreux différends commerciaux avec Washington ; > Continue de rejeter l'idée qu'il existe un déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces ; > Se défend bien d'être un homme indécis. « Je ne suis probablement pas le meilleur politicien au monde. Mais je peux vous dire une chose : nous accomplissons notre travail » ; > Est prêt à intervenir dans le conflit qui paralyse la LNH seulement si les deux parties en cause réclament une intervention d'Ottawa.

Le Chicoutimi toujours dans les plans de la marine

ANDRÉ DUCHESNE

En annonçant hier qu'elle avait accordé un contrat pour le rapatriement du sous-marin *Chicoutimi*, sérieusement endommagé par un incendie survenu le 5 octobre, la marine canadienne a aussi clairement signifié son intention d'intégrer ce bâtiment à sa flotte.

« En effectuant les réparations au Canada, la marine peut combiner les travaux de réparation et les activités de mise à niveau déjà prévues, de manière à ce que le *NCSM Chicoutimi* puisse reprendre la mer là où on en a besoin », lit-on dans un communiqué diffusé hier.

Du coup, la Marine semble vouloir balayer toute forme de spéculations quant à l'avenir du programme des sous-marins que d'aucuns ont remis en question à la suite de l'incendie

ayant coûté la vie au lieutenant de vaisseau Chris Saunders et fait huit autres blessés dans les heures suivant le début de sa traversée inaugurale vers le Canada.

Dans la foulée des événements, le ministre de la Défense, Bill Graham, avait dit qu'il n'écartait aucun scénario, pas même une mise au rancart des quatre navires achetés de la Grande-Bretagne. Certains analystes, évaluant l'étendue des dommages, avaient quant à eux émis l'hypothèse que la Défense pourrait laisser tomber ce sous-marin pour se concentrer sur l'opération des trois autres, les *NCSM Victoria*, *Cornier Brook* et *Windsor*.

L'achat et la modernisation (la *modernisation* dans le jargon militaire) des quatre vaisseaux entraînent une dépense de plus de 800 millions de dollars.

EN BREF

Mariages gays et juges de paix

Des fonctionnaires municipaux, comme les juges de paix, ne pourront être forcés de célébrer des mariages gays si cela va à l'encontre de leurs convictions religieuses, a affirmé hier le mi-

nistre fédéral de la Justice, Irwin Cotler. Celui-ci a souligné que la récente décision de la Cour suprême sur le mariage de conjoints de même sexe reconnaît que le droit à l'égalité ne doit pas porter atteinte aux droits religieux. Le ministre n'a pas expliqué de quelle façon le gouvernement s'assurera que les homosexuels pourront se marier si certains fonctionnaires, comme les juges de paix, refusent de coopérer. PC



LA NOUVELLE GÉNÉRATION FORD 2005



MUSTANG

Meilleure voiture sport et performance 2005



ASSOCIATION DES JOURNALISTES AUTOMOBILE DU CANADA



On pense à tout pour que vous pensiez à Ford.



Bien pensé

POLITIQUE

GOMERY

Scully a été sollicité pour contribuer à la caisse du PLC

GILLES TOUPIN

OTTAWA — L'animateur et producteur de télévision Robert Guy Scully a témoigné hier devant la Commission d'enquête sur le programme de commandites qu'il avait commencé, comme par hasard, à être sollicité pour faire des contributions à la caisse du Parti libéral du Canada (PLC) à partir du moment où il est devenu un important fournisseur du gouver-

nement. On s'était dit que peut-être on dirait oui quand ce serait un événement, pas un don. Parce qu'un don, ça me paraissait, pour moi et pour la compagnie, quelque chose de plus idéologique. Il n'y a pas de différence en nature, mais il peut y avoir une différence d'interprétation. Un don, non. Un événement, une table, oui, peut-être. Et on a dit oui deux fois. C'est pas beaucoup.

M. Scully a donc informé Paul Massicotte qu'il refusait de faire une contribution au PLC. Il a cependant autorisé M. Massicotte à solliciter son personnel, ce qui explique, selon lui, les deux importantes contributions de Claudette Théorêt. L'animateur a réitéré par la suite aux journalistes qu'il était convaincu que le nom de ses entreprises se trouvait sur des listes du PLC. « Le nom de notre compagnie n'est pas abouti là sur un flo-con de neige », a-t-il avancé.

Commissions aux agences

Par ailleurs, M. Scully a étoffé hier son témoignage de la veille, alors qu'il avait affirmé que cinq agences de communication proches des libéraux ont retiré des commissions importantes (665 000 \$) sur divers contrats réalisés par sa compagnie pour le gouvernement du Canada, répétant dans chacun des exemples mis en preuve par la commission que ces agences n'avaient réalisé aucun travail en échange des sommes reçues de Travaux publics.

Par exemple, pour un projet de télévision intitulé *Le Canada moderne*, La fleur Communication a perçu 78 000 \$ en commissions, sans compter 21 862,50 \$ uniquement pour la facturation personnelle de Jean Laflleur — soit 79,5 heures de travail à 275 \$ de l'heure. M. Scully a affirmé au procureur Bernard Roy que Laflleur Communication n'avait pas fait de travail pour ce paiement. Le même scénario s'est produit avec le Groupe Everest pour un projet de M. Scully intitulé *Le Monde de Gabrielle Roy* et avec Laflleur Communication pour la série *Métropoles et capitales*. Une autre série télévisée, intitulée *Les entrepreneurs du Canada*, a rapporté en commissions à Groupaction/Gosselin 18 000 \$. Encore là, M. Scully a assuré que Groupaction/Gosselin n'a eu rien à voir avec son projet.

Il a confié aux journalistes après son interrogatoire qu'il n'a pas l'impression d'avoir été manipulé dans cette affaire, même s'il ne savait rien des commissions versées aux agences de communication. « C'est toujours le contribuable qui est floué, a-t-il estimé. Mon impression est celle de tous ceux qui lisent les journaux : c'est un système qui a été très intéressant pour certaines personnes. »

Les adversaires du Bloc verraient bien Gilles Duceppe au PQ...

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les libéraux, les conservateurs et, dans une moindre mesure, les néo-démocrates se frottent les mains à l'idée de voir le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, faire éventuellement le saut en politique provinciale afin de diriger le Parti québécois.

Un départ éventuel de M. Duceppe, qui dirige le Bloc québécois depuis 1997, pourrait leur permettre de faire une percée dans quelques circonscriptions actuellement détenues par la formation souverainiste à Ottawa, calcule-t-on dans les rangs de ces partis fédéralistes.

Les stratèges de ces partis se rappellent que le Bloc québécois avait vécu une période difficile lorsque Lucien Bouchard avait quitté la scène fédérale, en 1996, pour diriger le Parti québécois et le Québec après le référendum de 1995 sur la souveraineté. Ils estiment que le départ de M. Duceppe pourrait plonger le parti dans la même tourmente à quelque 12 ou 18 mois des prochaines élections fédérales.

C'est que M. Duceppe est devenu au fil des ans une figure importante du mouvement souverainiste et sa popularité ne cesse de croître au Québec, notamment grâce à ses solides performances aux deux dernières élections fédérales et durant les débats des chefs. Actuellement, M. Duceppe est vu comme le candidat le plus populaire pour remplacer l'actuel chef du Parti québécois, Bernard Landry, si ce der-

nier, dont le leadership est contesté, décide de tirer sa révérence.

Le départ de M. Duceppe changerait la dynamique au Québec, a convenu le ministre des Transports, Jean Lapierre, en affichant un large sourire.

Au Parti conservateur, qui tente de faire une percée au Québec depuis 10 ans, on croit que le départ éventuel de M. Duceppe pourrait même lui permettre de convaincre certains députés bloquistes de quitter leur parti pour rejoindre les troupes de Stephen Harper.

Du côté du NPD, le stratège Karl Bélanger se montre plus circonspect, expliquant que la donne politique pourrait changer au Québec selon le successeur qui est choisi. « Tout va dépendre du nouveau chef. M. Duceppe a expulsé les éléments plus à droite de son parti. Donc il a transformé son parti qui est en apparence plus à gauche. Le nouveau chef va-t-il continuer dans le même sens ? C'est la clé de toute cette question », a indiqué M. Bélanger, l'attaché de presse du chef néo-démocrate Jack Layton.

Même si, dans la capitale fédérale, les rumeurs persistent à envoyer M. Duceppe à Québec d'ici quelques mois, on soutient dans les rangs bloquistes ne pas croire à une telle éventualité, estimant que les Québécois accepteraient mal de le voir quitter la Chambre des communes dans une période aussi importante pour le Bloc québécois, qui n'a jamais eu autant d'influence et de pouvoir que durant les derniers mois de gouvernement libéral minoritaire.

POLITIQUE

Opposé au bâillon, Dupuis se dit contraint de l'imposer

Le gouvernement veut faire adopter cinq projets de loi

GILLES NORMAND

QUÉBEC – Profitant de sa majorité, le gouvernement Charest a présenté hier une motion de suspension des règles de procédures pour faire adopter, avant l'ajournement de la session à la fin de la semaine, cinq projets de loi pour l'application desquels il voit une urgence.

Il s'agit des projets de loi suivants : 55, modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec ; 61, créant l'Agence des partenariats public-privé ; 63, sur Services Québec ; 75, sur l'exercice de certaines compétences municipales dans quelques agglomérations ; et 78, modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le ministre Jacques Dupuis se voit ainsi placé dans une situation délicate, étant celui qui présente la motion de suspension des règles de procédures, comme le veut son rôle de leader parlementaire du gouvernement. M. Dupuis est aussi ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques et, à ce titre, il a réclamé, dans son projet de réforme déposé en mai, que « cesse le sprint des fins de session ». Il proposait alors un recours à d'autres procédés.

« Un changement de mentalité s'impose », disait-il alors.

« Tant au gouvernement que dans l'opposition que chez les médias, on

doit se convaincre que rien n'est plus normal, au moment d'ajourner en juin ou en décembre, que de laisser au feuillet, en vue de la reprise des travaux, des projets de loi que l'Assemblée n'a pas eu le loisir d'étudier en profondeur, surtout s'ils sont importants.

« Les ministères doivent reconnaître que le processus législatif n'est pas qu'un inévitable supplice que le leader du gouvernement peut abrégé au moyen de procédures prévues à cette fin. Les projets de loi cesseront alors d'être présentés à la dernière minute ou leur adoption sera reportée à la reprise des travaux de l'Assemblée », pouvait-on lire dans le cahier de propositions articulaut son projet de réforme.

Hier, il a fait appel à l'urgence de la situation pour présenter sa motion imposant le bâillon aux parlementaires, ce qu'a dénoncé l'opposition.

« Il n'y a aucune urgence », a clamé la leader parlementaire de l'opposition péquiste, Diane Lemieux. « Pourquoi adopter ces projets de loi à toute vapeur ? Est-ce que le ministre de la Réforme parlementaire peut convaincre le leader du gouvernement qu'il n'y a pas d'urgence et que bâillonner les députés, c'est aussi bâillonner la population ? » a poursuivi la députée de Bourget.

« Ça ressemble plus à un caucus du PQ qu'à une période des questions »,

a raillé Jacques Dupuis, aussitôt rappelé à l'ordre par le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet.

Puis M. Dupuis a rappelé que le Parti québécois, durant ses années de pouvoir, avait imposé 14 bâillons pour faire adopter 58 projets de loi. « Sans compter leurs agissements dans tout le dossier des fusions municipales. »

En point de presse, Diane Lemieux a expliqué que le gouvernement péquiste, profitant de sa majorité parlementaire, avait, avec l'appui de l'opposition, adopté une façon moins rouleau compresseur d'imposer une suspension des règles. Ainsi, si on suspendait les règles, c'était pour un projet de loi à la fois et non pas pour un bloc de projets. On a procédé ainsi durant trois sessions.

« Au retour des libéraux au pouvoir, on est revenu aux anciennes pratiques », a-t-elle déploré.

« Cela illustre la contradiction flagrante des deux personnages qu'il (Jacques Dupuis) a à jouer : le leader du gouvernement et le ministre responsable de la Réforme parlementaire. C'est dur de défendre le fait que, dans un document, on propose quelque chose, mais, à la première occasion, on ne va pas du tout dans le sens de ce qu'on propose. C'est pas mal dur à défendre », a conclu M^{me} Lemieux.



PHOTO JACQUES BOISSINOT, PRESSE CANADIENNE

Le ministre Jacques Dupuis, à titre de leader parlementaire, a présenté une motion de suspension des règles de procédure, hier. C'est le même homme, mais avec une casquette de ministre délégué à la Réforme des institutions, qui avait réclamé en mai que « cesse le sprint des fins de session »...



15 ans pour renflouer les coffres de la SAAQ

GILLES NORMAND

QUÉBEC – Le projet de loi 55 modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, que le gouvernement Charest a choisi de faire adopter en catastrophe à la faveur du bâillon, à quelques heures de l'ajournement des Fêtes, accorde 15 ans aux automobilistes pour renflouer les coffres de la SAAQ.

C'est ce qu'a indiqué à *La Presse*, hier, le ministre des Transports, Yvon Marcoux, qui soutient cependant que les hausses tarifaires qui seront imposées aux automobilistes québécois n'ont rien en commun avec « les projections apocalyptiques présentées la semaine dernière par l'ADQ ».

« Nous avons voulu respecter la capacité de payer et des automobilistes et des propriétaires de flottes », a assuré M. Marcoux.

L'ADQ, par la voix du député Marc Picard, évaluait que les hausses annuelles de ces frais pouvaient atteindre 165 \$ selon que les tarifs des droits d'immatriculation et des permis de conduire augmentaient, ou 189 \$ ou 228 \$, selon qu'on aurait augmenté que le coût des droits d'immatriculation ou que ceux du permis de conduire.

Vendredi dernier, en Chambre, le ministre Marcoux avait déploré les augmentations de 30 \$ successives, en septembre 2003 et en 2004, ce qu'il avait qualifié de « chocs tarifaires ».

« C'est ce que nous allons éviter en prévoyant que ce soit réparti sur plusieurs années, pour rétablir la situation financière saine de la SAAQ », a-t-il indiqué.

Le déficit de la SAAQ s'élevait à près de 350 millions en 2003, et on prévoit qu'il aura atteint 450 millions en 2004.

« Le sous-financement, reconnu depuis plusieurs années, a été accentué par une perte de 1,7 milliard de la valeur des fonds qui sont déposés à la Caisse de dépôt, de sorte que les actifs sont passés de 7,6 milliards à 5,9 milliards », a expliqué M. Marcoux.

Le projet de loi prévoit aussi la création d'une fiducie dans laquelle seront versées toutes les contributions des assurés québécois, de telle manière que ces sommes puissent être utilisées uniquement pour verser des indemnités aux assurés.

LA CHEMISE RAYURES BINAIRES 69.⁹⁵

UN CADEAU DISTINCTIF SIGNÉ LE 31 Offrez-lui le chic éternel des rayures tissées en couleurs vibrantes de rouge vermillon, bleu améthyste, vert chartreuse. Offrez-lui une chemise classe affaires raffinée, en pur coton satiné, avec un col en pointes évasées à l'italienne, un poignet mousquetaire qui joue la couleur complémentaire sur son envers. Tailles 14 1/2 à 17 1/2 manches régulières et longues. La cravate en soie 49.95, les boutons de manchettes 39.95



POUR SE FAIRE UNE IDÉE
LA PRESSE AFFAIRES
Tous les jours dans LA PRESSE

Elle aurait pu être en nomination dans
presque toutes les autres catégories.

Ce qui rend cette victoire
d'autant plus remarquable.



AUTOMOBILE JOURNALISTS
ASSOCIATION OF CANADA

ASSOCIATION DES JOURNALISTES
AUTOMOBILE DU CANADA

ODYSSEY 2005

LAURÉATE AJAC DU PRIX « MEILLEURE FOURGONNETTE »



Luxe. Performance. Maniabilité. Tout ce que vous pourriez attendre d'une berline ou d'un coupé sport haut de gamme. Mais dans une minifourgonnette ? C'est pourtant le défi que nous avons relevé en prenant la Honda Odyssey, déjà en tête de sa catégorie, pour la reconstruire depuis la case départ. Un moteur V6 de 255 chevaux. Une maniabilité inspirée de la course. Des caractéristiques de sécurité à l'avant-garde de l'industrie. Et plus de raffinements dans l'habitacle que vous ne pourrez jamais en exiger. Résultat ? Le prix AJAC 2005 de la meilleure fourgonnette. Pour un véhicule qui se conduit, agit et réagit comme un véhicule pas du tout comparable à une minifourgonnette.

HONDA

La puissance des rêves.

POLITIQUE

LA GASPÉSIA

Une firme d'ingénierie mise à la porte après avoir signalé un dépassement des coûts

PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

QUÉBEC — Le chantier de l'usine Gaspésia donne de plus en plus l'impression d'avoir été un véritable nid à chicanes.

Après les problèmes de relations de travail, de productivité, de discrimination syndicale, de relations avec les entrepreneurs et de gestion déficiente des coûts, les audiences de la commission d'enquête Lesage sur les dépassements de coûts ont mis en lumière, hier, une autre source de conflit qui a affecté le projet de 500 millions de dollars.

À trois mois du début des travaux en mai 2002, les gestionnaires du projet, avec en tête la société papetière Tembec, ont mis à la porte la firme d'ingénierie BPR, de Québec, qui

avait été associée au projet depuis ses débuts. « On n'en croyait pas nos yeux », a dit hier le vice-président de BPR, Jacques Bédard, qui témoignait devant la commission Lesage.

BPR a été renvoyée après avoir présenté une nouvelle évaluation des coûts de construction du projet qui passaient de 350 à 410 millions de dollars en mars 2002. Ce dépassement de coûts important faisait suite à l'obtention de soumissions précises de fournisseurs pour l'achat d'équipements et de fournitures.

Or, les gens nommés par Tembec ont contesté la conclusion de BPR mettant même en doute les compétences de la firme à bien évaluer les coûts de construction.

Selon le témoignage de M. Bédard, Tembec a fait pression pour que sa firme revoie à la baisse les augmenta-

tions de coûts dans le but de ne pas dépasser le budget initial de 350 millions. Mais voilà, BPR a refusé de se plier à cette demande, se disant convaincue que sa nouvelle estimation des coûts reposait sur la réalité.

Selon M. Bédard, c'est ce refus d'obtempérer aux pressions de Tembec qui a conduit à son expulsion et non une question d'incompétence. Depuis ce temps, BPR a intenté un recours en justice pour réclamer près de 8 millions à Papiers Gaspésia pour la propriété intellectuelle de droits d'auteur et de secrets commerciaux ainsi que pour des honoraires professionnels et des dommages-intérêts.

Dans son contre-interrogatoire, le procureur représentant Tembec a laissé entendre par ses questions qu'un différend concernant la rémunération de la firme d'ingénierie pour réaliser

les plans détaillés du projet de modernisation de l'usine de Chandler aurait pu être une des causes du congédiement de BPR.

Au cours d'une réunion en décembre 2001 en présence du président de la FTQ, Henri Massé, du président de la SGF, Claude Blanchet, du président de BPR, Paul Lafleur, et du représentant du premier ministre Landry, le sous-ministre Michel Boivin, le président de Tembec, Frank Dottori, a informé les personnes présentes que la proposition de service d'ingénierie de BPR était de 4 à 5 millions supérieure à celles de firmes concurrentes.

D'autres motifs sont aussi évoqués dans la lettre du 6 mars 2002 de Papiers Gaspésia qui mettait officiellement fin aux relations d'affaires avec BPR. « Malgré les rencontres et les

réunions de travail tenues entre les parties, de nombreuses demandes n'ont pas reçu de réponses ou n'ont pas reçu de réponses adéquates compte tenu des exigences techniques du projet de cette ampleur et de son échéancier. Papiers Gaspésia a de plus constaté des désaccords importants avec Génivel-BPR touchant des éléments administratifs, organisationnels, techniques et monétaires proposés pour le projet », écrit l'avocat de Papiers Gaspésia.

Pour le vice-président de BPR, ces derniers propos reviennent à dire que le renvoi de sa firme est dû à son refus de réduire son évaluation des coûts.

Par ailleurs, une lettre adressée quelques jours avant le renvoi de BPR à la représentante du Fonds de solidarité chez Papiers Gaspésia, Élane Zakaïb, montre que le torchon brûlait depuis un certain temps entre les professionnels de la firme d'ingénierie et les responsables du projet.

M. Bédard a même pris la peine de demander formellement « d'exiger que les représentants du gérant de projet, MM. Emilio Rigato et Al Duff, adoptent un comportement respectueux des gens et conformes à l'éthique qui doit être associé à la fonction de gérant de projet et du titre professionnel d'ingénieur qu'ils ont ».

TOYOTA
un coup de cœur sans fin

CE NOËL, SOYEZ ECHOÏSTE. GÂTEZ-VOUS!

Faites partie de la communauté echoïste, visitez www.echoïste.ca

2005 ECHO HATCHBACK CE

159\$

PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 1 009 \$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA LOCATION

ET

0\$

1^{RE} MENSUALITÉ*
DÉPÔT DE SÉCURITÉ*
LOCATION 60 MOIS

OU

À L'ACHAT
À PARTIR DE

12 995\$*

CRÉDIT À L'ACHAT
ÉQUIVALANT À
1 MENSUALITÉ
DE LOCATION**



MEILLEUR VÉHICULE ÉCONERGÉTIQUE
DANS LA CATÉGORIE SOUS-COMPACTE

VILLE : 6,7 L/100 km*
ROUTE : 5,2 L/100 km*

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.



Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. **Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offre de location au détail valable sur les modèles Echo Hatchback CE 2005 (JT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 \$ sur tous les modèles Echo 2005 neufs en stock, pour des termes de location de 60 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 60 mois sera accordé (taxes incluses). Offre de 0 \$ dépôt de sécurité sur tous les modèles 2005 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7 ¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation et assurances en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 987,75 \$ (taxes incluses) pour l'Echo Hatchback CE 2005 (JT123M AA). ** Crédit à l'achat équivalant à une mensualité de location basée sur un terme de 60 mois (taxes incluses), applicable au financement à l'achat des modèles Echo 2005 neufs en stock. * PDSF pour les modèles Echo Hatchback CE 2005 (JT123M AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. † Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2005 pour une transmission manuelle pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 3 janvier 2005 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Montréal. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

PROJET DE SABLIERE

La Ville de Chertsey veut forcer l'Environnement à révéler ses secrets

BRUNO BISSON

La petite municipalité de Chertsey, dans la région de Lanaudière, a remporté une autre manche dans la longue bataille judiciaire qui l'oppose au ministère de l'Environnement du Québec (MENV), pour faire lever le secret entourant l'implantation d'une sablière sur son territoire.

Le 22 novembre, la Cour supérieure a refusé d'invalider une décision de la Cour du Québec, ordonnant au Ministère de transmettre à la municipalité une série de documents relatifs à l'exploitation de cette sablière, autorisée en janvier 2002 par le MENV, malgré l'opposition historique de la municipalité à un tel projet.

Les documents réclamés par la municipalité font « partie intégrante » du certificat d'autorisation du ministère. Le certificat lui-même est un document public. Mais les conditions d'exploitation particulières imposées

à la sablière Baumir, de même que les « engagements, ou les clarifications » fournies par l'entreprise en réponse aux questions du MENV à propos de la sablière, sont toujours restés confidentiels, à la demande de la compagnie.

Un des documents réclamés par la municipalité est une lettre, adressée au MENV, « concernant un engagement daté du 20 janvier 2002 et signée par M. Clément Miron », le président de Baumir.

Deux jours après l'envoi de cette lettre à une fonctionnaire du MENV, Baumir obtenait son certificat du ministère. Et depuis, le ministère a refusé de fournir à la municipalité tout document justifiant sa décision d'autoriser le projet.

Mais d'ici janvier, en vertu de la décision de la Cour du Québec, qui a été maintenue par la Cour supérieure, le MENV pourrait enfin être forcé de lever le voile sur ces « engagements » de l'entreprise, qui restent secrets, trois ans après la délivrance

du certificat. À moins que Québec n'interjette appel au rejet de sa demande de révision judiciaire. Le délai d'appel expirera le 22 décembre.

Pour la petite municipalité de 4300 habitants, cette bataille de trois ans pour obtenir l'accès à des documents du gouvernement sur des activités qui se déroulent dans son propre territoire n'est qu'un épisode plus éprouvant que les autres d'un interminable feuilleton qui dure depuis presque 20 ans, autour du même emplacement, situé sur des terres du gouvernement, à huit kilomètres du centre villageois de Chertsey.

Joint par *La Presse*, le maire de Chertsey, Daniel Brazeau, affirme que les documents du MENV permettront à la municipalité de mieux comprendre comment le Ministère a négocié l'implantation de cette sablière avec Baumir, et surtout quels engagements cette compagnie a pris, en retour, pour amener le MENV à approuver son projet.

« Je ne vous cacherai pas non plus,

affirme le maire, que lorsque nous aurons copie de ces documents, nous allons donner des instructions aux avocats de la municipalité pour demander que le certificat d'autorisation délivré pour la sablière de Baumir soit annulé, le plus rapidement possible. »

« La municipalité n'a jamais caché ses intentions quant à l'exploitation de cette sablière, renchérit le directeur général, Pierre Mercier. Nous sommes contre. Le projet déroge à notre règlement d'urbanisme. De plus, les camions vont et viennent en grand nombre dans ce type d'entreprises, et le seul accès possible à la carrière passerait par la rue de l'Église, qui traverse tout le cœur du village de Chertsey. Les gens ne veulent pas de cela. »

Mine ou sablière ?

Le terrain convoité par Baumir pour sa sablière est situé dans la partie non aménagée du territoire de Chertsey, sur des terres publiques en bor-

de de la rivière Ouareau. Le secteur est zoné résidentiel par la municipalité, et la petite montagne au pied de laquelle doit s'implanter cette sablière aurait un potentiel récréatif intéressant, à long terme. Sans la sablière, évidemment.

Selon le maire Brazeau, le débat juridique entourant les documents du ministère de l'Environnement a repoussé à l'arrière-plan un débat beaucoup plus vaste, qui touche à la fois au pouvoir des entreprises minières dans tout le territoire du Québec et au respect des lois québécoises sur l'aménagement par le gouvernement lui-même.

« C'est une sablière, dit le maire, et selon le règlement québécois sur les carrières et les sablières, ces entreprises doivent se conformer aux règlements de zonage des municipalités. Pour contourner cela, le Ministère utilise la Loi sur les mines, qui n'impose pas cette obligation-là aux promoteurs. »

« Mais en fin de compte, est-ce une mine, ou une sablière ? Le Ministère joue sur les deux tableaux. Il y a un flou juridique entre la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur les mines, et il y a d'autres municipalités aux prises avec les mêmes problèmes que Chertsey. Nous avons gagné une bataille importante sur l'accès à l'information, mais il reste un long bout de chemin à faire pour corriger les problèmes en profondeur. »

La levée du moratoire sur le porc suscite l'inquiétude

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE LE SOLEIL

QUÉBEC – Québec lève aujourd'hui le dernier pan du moratoire sur la production porcine. Une nouvelle qui devrait réjouir les producteurs, mais qui au contraire, les fait déchanter.

Zonage de production, contingentement, distances séparatrices : la Fédération des producteurs de porcs (FPPQ) a pris connaissance, au début de décembre, du contenu des orientations gouvernementales en matière de production porcine. Depuis, elle multiplie les représentations auprès des ministères concernés. « On attend des réponses », a confié hier au *Soleil* le président de la FPPQ, Claude Corbeil.

Ces règles confineront la production dans des zones restreintes, estime M. Corbeil. Quant à la façon dont seront déterminées les distances séparatrices, qui gèrent l'épandage des lisiers, « tout reste à voir », dit-il.

« La loi 54 (qui encadre la levée du moratoire) était pour nous une boîte, et nous ne savions pas ce qu'il y avait dedans », a comparé M. Corbeil. Maintenant qu'il en a une idée, il estime que rien là-dedans ne favorise une meilleure cohabitation entre les producteurs et la population. « Avec ce qui s'enlève pour être déposé, l'atteinte d'une meilleure cohabitation n'est pas assurée », dit-il.

Il s'attend à ce que les producteurs rencontrent beaucoup de résistance lorsqu'ils se présenteront à leur municipalité pour défendre un projet d'agrandissement, ou une nouvelle porcherie.

Du côté gouvernemental, on répond que les orientations seront adoptées dans les jours qui viennent, et qu'il est trop tôt pour les commenter.

Le moratoire imposé à la production porcine remonte à juin 2002.

Cégep du Vieux Montréal Session d'automne 2004
Formation continue

COURS et PROGRAMMES crédités (soir)

- ARTS APPLIQUÉS**
Design d'intérieur (2 au 9 août*)
Graphisme (3 au 9 août*)
- FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE, PROPRE ET COMPLÉMENTAIRE**
(2 au 9 août*)
Anglais
Français
Philosophie
Cours complémentaires:
Cours de français écrit pour francophone
Cinéma et société, Histoire du cinéma
Initiation au dessin, Langage signé (LSQ)
Pensée chinoise, Question de l'art
- SCIENCES HUMAINES**
(3 au 9 août*)
Anthropologie
Économie
Géographie
Histoire
Politique
Psychologie
Sociologie
Méthodes quantitatives
Méthodologie des Sciences humaines
- TECHNIQUES DE PRÉVENTION DES INCENDIES** (3 au 9 août*)
- TECHNIQUES HUMAINES**
Éducation à l'enfance (2 au 9 août*)
Éducation spécialisée (3 au 9 août*)

Inscription: 10, 11 et 12 août 2004. Rendez-vous obligatoire.*

* Pour prendre rendez-vous, téléphonez au (514) 982-3412, de 18h à 8h, aux dates indiquées.

ATTENTION

- Les diplômés du secondaire de juin 1997 et après doivent, en plus de leur DES ou DEP, avoir réussi les cours suivants pour être admis au DEC: Sciences physiques 416 ou 436, Mathématiques 574 ou 426 ou 436 ou 526 ou 536, Anglais et Français de 5^e secondaire et Histoire de 4^e secondaire ou leurs équivalents.
- Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente avec le certificat de sélection du Québec ou les preuves de résidence au Québec.
- Notes du secondaire et du collégial, s'il y a lieu.
- Extrait de naissance.

La documentation est disponible au 255, rue Ontario Est, local A3.78.
Info: (514) 982-3434 • www.cvm.qc.ca/Formationcontinue

CONSULTATION GÉNÉRALE

PROJET DE LOI N° 83,
 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 9 février 2005 dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 21 janvier 2005. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Vous êtes également invités à transmettre par courriel le fichier de votre mémoire. Toutefois, cela ne vous dispense pas de produire une version papier de celui-ci.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Denise Lamontagne, avocate, secrétaire de la Commission des affaires sociales, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
 Courriel : cas@assnat.qc.ca

Matelas et oreillers suédois

Confectionné à partir d'un matériau unique, **TEMPUR** est un produit suédois approuvé par la NASA.

- L'un des 18 produits admis au Temple de la renommée de la technologie spatiale américaine
- Idéal pour personnes stressées ou ayant des problèmes physiques (maux, articulaires, douleurs musculaires, etc.)
- Procure un sommeil plus profond, plus récupérateur en soulageant les points de pression.

Comme si vous flottiez dans l'espace!

BOUTIQUE MULTI-MATELAS
 527 Notre-Dame Repentigny
 Tél.: (450) 582-0637
 Sans frais : 1-877-582-0637

Boutique Tout pour le dos
 7-8780, boul. Saint-Laurent Montréal QC
 Tél.: (514) 383-1582
 Sans frais : 1 800 268-1582
 www.toutpourledos.com

Expérience Sommeil
 8025, boul. Taschereau Brossard QC
 Tél.: (450) 445-1216
 Sans frais : 1 877 NAHTAJO

La traction intégrale xDrive de BMW : l'équation qui tient la route.

À partir de seulement

X3 395\$*/mois pendant 39 mois
 2,5% taux de location

X5 629\$*/mois pendant 36 mois

NE RATEZ PAS CETTE OFFRE DES FÊTES EXCEPTIONNELLE! VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2004.

Montréal BMW Canbec
 4090, rue Jean-Talon Ouest
 (514) 731-7871
 www.bmwcanbec.com

Banlieue Ouest Automobiles Jalbert
 16710, autoroute Transcanadienne Kirkland
 (514) 695-6662
 (514) 343-3413
 www.jalbert-auto.qc.ca

Laval BMW Laval
 2450, boul. Chomedey
 (450) 682-1212
 (514) 990-2269
 www.bmwvalav.com

Rive-Sud Park Avenue BMW
 8400, boul. Taschereau Ouest Brossard (450) 445-4555
 Montréal (514) 875-4415
 www.parkavenuebmw.com

50\$ 2 verres Ouverture Riedel en prime (temps limité)

75\$

RIEDEL Ensemble à dégustation
Carafe + 4 verres à vin rouge Ouverture Riedel 100 \$

Pour Noël découvrez le vin sous un autre jour

1-Ensemble à Porto Carafe avec bouchon + 6 verres INAO
2-Ensemble à dégustation Carafe + 6 verres universels + séchoir à carafe

Courez la chance de **gagner 1000 \$** d'achats chez Vinum*

Inscrivez-vous sur notre site www.vinumdesign.com/ Noel
Date limite de participation : 31 décembre 2004
Date de tirage : 15 janvier 2005

Vinum design
1480, City Councillors, Montréal (près de La Baie)
Tél. : (514) 985-3200 • www.vinumdesign.com
*Aucun achat requis. Concours réservé aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Tous les détails sur le site ou en magasin. *Valable sur achats en magasin seulement.

GLASSY
VENTE DE LIQUIDATION

Coffret-cadeau de boutons de manchettes à partir de 7 \$!
Stock de bijoux neufs. JUSQU'À 75 % DE RABAIS !

GRANDE LIQUIDATION JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS
Achetez dès aujourd'hui pour le prix d'une location !

Neuf et usagé
Smokings (veston et pantalon) à partir de **60\$**

Chaussures à partir de **5\$**

Chemises à partir de **2.50\$**

Gilets à partir de **2.50\$**

8211, 17e avenue, Montréal
(514) 728-6200

Premiers arrivés
Premiers servis
Ne tardez pas !

Nous sommes maintenant ouvert au 6768, rue St-Hubert
Vous nous retrouverez bientôt à la Saie

Heures d'ouvertures : lun. - mer. : 10 h à 18 h jeu. - ven. : 10 h à 20 h Samedi : 10 h à 17 h **Dimanche fermé**

OTTAWA VILLE BILINGUE

Queen's Park présente un projet de loi sans contrainte

MATTHIEU BOIVIN
LE DROIT

OTTAWA — La reconnaissance du caractère bilingue de la Ville d'Ottawa a franchi une autre étape, hier après-midi, quand les libéraux de Dalton McGuinty ont présenté à Queen's Park le projet de loi qui amènera la législation qui a créé la municipalité fusionnée d'Ottawa.

Ce projet de loi, qui est en fait un amendement à la Loi de 1999 sur la Ville d'Ottawa, ordonne à la municipalité de se doter d'une politique qui offre des services bilingues, ce qu'elle a déjà fait en 2001 avec sa politique sur les services en français. La modification n'impose pas de seuil minimum pour la prestation des services en français et ne fige pas dans la loi la politique actuelle de la Ville, ce qui a provoqué un tollé dans la communauté franco-ontarienne.

« Nous avons travaillé avec le maire Bob Chiarelli pour préparer cet amendement et nous avons obtenu son approbation pour aller de l'avant avec le projet de loi, a expliqué le ministre aux Affaires francophones de l'Ontario, Madeleine Meilleur. Aux dernières élections, nous avons dit que nous répondrions à la demande de la Ville et nous respectons notre promesse. En même temps, nous n'imposons rien à la municipalité, comme nous le faisons depuis notre arrivée au pouvoir avec les autres villes. »

Le ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, John Gerretsen, a présenté la modification en début d'après-midi, pour une première lecture, en lisant un document d'une page en anglais et en français.

L'opposition conservatrice a répliqué au dépôt de l'amendement en indiquant que le projet de loi était vide.

« Le projet ne dépasse pas une page et ne contient même pas le mot bilinguisme, a indiqué le critique conservateur aux affaires francophones, John Baird. L'amendement n'identifie même pas la politique sur les services en français de la Ville. Le gouvernement a encore brisé une de ses promesses. Nous au moins, quand nous étions au pouvoir, nous disions clairement que nous étions contre cette reconnaissance du caractère bilingue. Les libéraux se cachent derrière un amendement bidon pour dire la même chose. »

Le porte-parole du NPD aux affaires francophones, Gilles Bisson, aurait également souhaité que l'amendement souligne la politique sur les services en français déjà dispensée à la Ville d'Ottawa et qu'elle soit inscrite dans le projet de loi comme un minimum, pour empêcher un prochain conseil de sabrer les services offerts aux francophones.

Il reste maintenant à savoir quand l'amendement recevra la sanction royale.

LES 60 ANS DE KIA

SOLDE D'ANNIVERSAIRE

NOUS CÉLÉBRONS NOS 5 ANS ICI AU PAYS ET NOS 60 ANS À TRAVERS LE MONDE.

Modèle EX illustré PDSF: 15 995 \$**

SPECTRA LX 2005

Prix Meilleure voiture économique de l'AJAC

- Moteur de 2,0 L, DACT
- AM/FM/CD/MP3 stéréo
- Six haut-parleurs
- Roues de 15 po
- Banquette arrière rabattable, partagée 60/40
- Système anti-démarrage
- Suspensions avant et arrière indépendantes

PREMIÈRE DE SA CATÉGORIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LOCATION À PARTIR DE **179 \$***

PAR MOIS/60 MOIS
FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT\$

Modèle LS illustré PDSF: 12 995 \$**

RIO S 2005

Équipement incomparable

- Moteur de 1,6 L, DACT • Freins ABS aux quatre roues
- Deux coussins gonflables • Servodirection
- AM/FM/CD stéréo • Roues de 14 po avec enjoliveurs complets
- Deux miroirs avec rabat dans les pare-soleil

Laissez-vous tenter par la Rio Édition anniversaire et obtenez en plus

- Climatisation • Déverrouillage à distance
- Tachymètre • Phares antibrouillard
- Et plus encore

LOCATION À PARTIR DE **159 \$***

PAR MOIS/60 MOIS
FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ

0 \$ DE COMPTANT
OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT\$

PASSEZ VITE PROFITER DE NOS SPÉCIAUX DES FÊTES

0 %
DE FINANCEMENT À L'ACHAT\$

PLUS QU'UNE GARANTIE

Programme Protection Totale 5-5+

GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC DE 5 ANS/100 000 KM^A
GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 5 ANS/100 000 KM
ASSISTANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS/100 000 KM

+ CHANGEMENTS D'HUILE ET DE FILTRE À VIE*

KIA

L'étude sur la mise en valeur du Mont-Orford, un exercice bidon?

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
LA TRIBUNE

CANTON D'ORFORD — Membre du comité mandaté par le ministre de la Faune pour étudier les projets de mise en valeur de la Station touristique du Mont-Orford, Francine Hone est aujourd'hui déçue. « Finalement, c'est devenu un exercice bidon », a-t-elle conclu, hier, alors qu'elle prenait la parole aux audiences de la commission du Bureau d'audiences publiques en environnement sur le même projet.

Avec quatre autres experts, la biologiste devait conseiller le ministre de la Faune et des Parcs, Pierre Corbeil, sur le projet d'échange de terrains de la station Mont-Orford. Le comité en était plutôt venu à émettre cinq avis individuels que le ministre avait jugés « globalement favorables ».

M^{me} Hone avait, pour sa part, remis en question tout l'aspect juridique de l'échange de terrains que veut conclure le gouvernement du Québec et la station de ski. Elle est venue préciser sa position aux audiences du BAPE hier, dans une intervention d'une quinzaine de minutes.

Le BAPE doit se limiter à étudier ce qu'il adviendrait de l'intégrité écologique et de la biodiversité, à l'intérieur du parc national du Mont-Orford, si l'échange de terrains prévu entre la station touristique et le parc était conclu.

À ce propos, un spécialiste du ministère de l'Environnement du Québec, Vincent Girardin, a laissé entendre hier que les projets de Mont-Orford pourraient représenter un certain danger pour la section du Parc du Mont-Orford clairement destinée à la protection du milieu naturel.

« Plus les activités sont proches d'une aire protégée, plus il est possible de craindre pour celle-ci », a expliqué M. Girardin, en soulignant toutefois que les projets de la station Mont-Orford ne causeraient pas assurément des torts à l'intérieur de la zone de protection du parc.

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE WWW.KIA.CA OU COMPOSEZ LE 1 877 542-2886.

VOS CONCESSIONNAIRES KIA DU QUÉBEC

PROGRAMME PRÉ-PAIEMENT POUR DIPLOMÉS

* Nos programmes de location-bail sont établis, sur approbation du crédit, par Services Financiers de Kia Canada et sont applicables aux modèles présentés : Spectra LX 2005 (ST5415) et Rio S 2005 (R054X5). Durée de location-bail de 60 mois, avec taux de financement annuels respectifs de 0,68 % et 0,02 %; et versement initial ou équivalent d'échange de 1 995 \$ et 0 \$. Versement du premier mois de 179 \$ et 159 \$, et frais d'acquisition de 350 \$ exigibles à la livraison. L'obligation totale de location-bail pour les modèles présentés est basée sur un prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) de 15 995 \$ et 12 995 \$, et se chiffre respectivement à 12 735 \$ et 9 540 \$; l'option d'achat à la fin de la location-bail est évaluée à 4 587 \$ et 4 057 \$, taxes en sus. Le kilométrage alloué pour la location-bail est de 20 000 km/an (d'autres forfaits sont offerts) avec un supplément de 0,10 \$ par kilomètre excédentaire. ** PDSF : Spectra LX 2005 à partir de 15 995 \$ et Rio S 2005 à partir de 12 995 \$. Les plaques, immatriculation, assurances, frais de livraison et destination, et taxes sont en sus, à moins d'indication contraire. Le PDSF des modèles présentés figure ci-dessus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer les véhicules à prix inférieur. § Un taux de financement à l'achat de 0 % s'applique pour une période maximale de 48 mois, en fonction du modèle du véhicule et de l'année. Toutes les options de financement à l'achat excluent les frais de livraison et destination, plaques, assurances, frais d'administration et taxes applicables. Exemple de financement à l'achat : un montant de 10 000 \$, à un taux de financement à l'achat de 0,0 %, donne des versements mensuels de 277,78 \$ pour une durée de 36 mois; le coût d'emprunt est de 0 \$ pour un engagement de 10 000 \$. L'offre varie selon le modèle du véhicule. Le versement mensuel et le coût d'emprunt varient selon le montant de l'emprunt, la durée du prêt et le versement initial/équivalent d'échange. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. D'autres options de location et de financement sont offertes. † Les modèles décrits sont légèrement différents des modèles illustrés. Les images incluent des accessoires offerts en option. KIA est une marque de commerce de Kia Motors Corporation. ‡ L'offre « changements d'huile et de filtre à vie » correspond à un maximum de 3 changements d'huile à moteur et de filtre à huile et au coût de main-d'œuvre relatif par année (12 mois) de propriété. S'applique au premier acheteur seulement. Δ La garantie pare-chocs à pare-chocs couvre la plupart des composants du véhicule contre les défauts, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Offre en vigueur pour une durée limitée.

Procès pour pornographie infantile Contre-expertise aux frais des contribuables

CHRISTIANE DESJARDINS

Monsieur X, l'homme accusé d'agression sexuelle sur sa fille de 4 ans, ainsi que de fabrication et de distribution de pornographie infantile, pourra faire contre-expertiser ses ordinateurs aux frais de l'Aide juridique.

L'organisme gouvernemental, qui fournit les services juridiques aux personnes à faible revenu, a accepté de payer les coûts de l'expert. Si ce dernier doit refaire tout le travail déjà exécuté par la Sûreté du Québec, il lui faudra travailler cinq jours par semaine pendant un mois, a fait valoir le procureur de la Couronne, Louis Miville-Deschenes. Si l'expertise est plus ciblée, cela pourrait être plus court. La juge Dominique Wilhelmy a donc reporté la suite du procès au 7 février.

Cette contre-expertise sera effectuée parce que l'accusé multiplie les allusions au sujet de celle réalisée par la Sûreté du Québec. Les policiers ont découvert dans les ordinateurs de monsieur X, réparateur d'ordinateurs âgé de 31 ans, une quantité phénoménale de photos de pornographie infantile, dont certaines de sa propre fille de 4 ans. Monsieur X se demande pourquoi certaines photos ont disparu, pourquoi d'autres sont encore là. Bref, il insinue presque qu'il y a eu du « plantage » ou du « tripotage » de preuves. Pourtant, les policiers ont bien précisé lors de leur témoignage qu'ils n'avaient conservé pour les besoins du procès que les photos montrant des enfants de moins de 12 ans.

L'accusé n'en est pas à une insinuation près. Au cours d'une audience précédente, il a accusé un certain Léon Desbois, qui venait souvent chez lui, d'être celui qui aurait agressé sa fille. Le malheureux Desbois, condamné à quatre ans de prison pour des vols en 2002, était en liberté conditionnelle quand monsieur X a lâché le morceau, il y a deux semaines. Apprenant cela par les médias, la Commission des libertés conditionnelles a immédiatement révoqué sa liberté conditionnelle, et a offert à la Sûreté du Québec de venir l'interroger. Ce que les policiers ont fait. Desbois a fourni une déclaration de sept pages, et il a pu recouvrer la liberté par la suite. Ce qui laisse supposer qu'il n'avait pas grand-chose à voir dans l'histoire de la pornographie et des agressions sexuelles sur l'enfant. D'ailleurs, M^{re} Miville-Deschenes a signalé qu'il n'avait aucune intention de porter des accusations contre Desbois. On ne sait pas si la défense le fera témoigner, puisque M^{re} Gilles Fontaine n'a reçu la déclaration de Desbois qu'hier matin.

EN BREF

La prison pour l'abbé Noreau

L'abbé Gilles Noreau, ancien curé de Val-Bélair et ex-enseignant au Petit Séminaire de Québec, a été condamné hier à une peine d'un an de prison. Il avait avoué en avril dernier avoir fait des gestes à connotation sexuelle contre sept jeunes élèves durant une période de 23 ans. Le juge Pierre Rousseau a refusé au prêtre de 66 ans la possibilité de purger sa peine dans la collectivité. PC

Une trafiquante sévit encore

De toute évidence, la prison n'a pas eu un grand effet sur la trafiquante colombienne Inès Barbosa. Décrite un temps comme la « marraine du cartel de Cali » à Montréal, elle était encore, vendredi, au rôle la Cour du Québec pour une affaire de stupéfiants remontant à 2003. M^{me} Barbosa, 57 ans, s'est reconnue coupable devant la juge Isabelle Rheault de possession d'une petite quantité de cocaïne et de benzodiazépine, un antidépresseur. Elle s'en est tirée avec une amende de 682 \$. Elle est en liberté depuis 2000 après avoir passé une bonne partie des années 90 derrière les barreaux pour trafic de cocaïne. André Cédilot

Nouveau médicament contre l'Alzheimer

MATHIEU PERREAULT

Santé Canada vient d'approuver un nouveau médicament contre l'Alzheimer. Ce médicament, la mémantine, est le premier à traiter les stades modérés et avancés de la maladie.

« Jusqu'à maintenant, les médicaments que nous avions permettaient de stopper la progression de la maladie pendant un an ou deux », a expliqué, hier, Serge Gauthier, neurologue à l'Université McGill, au cours d'une conférence organisée par le fabricant du médicament, Lundbeck. « Après, ils n'agissaient

plus. La mémantine permet de stopper la progression pendant six mois à deux ans de plus. »

Entre le diagnostic d'Alzheimer et la mort, il s'écoule en général de huit à 10 ans ; les premières années, la détérioration neurocognitive du patient est faible. Selon le Dr Gauthier, les médicaments ne prolongent pas la durée de la maladie, ce qui signifie que sa phase sévère, quand la détérioration est rapide et le placement en centre de soins est inévitable, dure de moins en moins longtemps.

« Nous pouvons maintenant assurer de cinq à sept ans d'autonomie relative au patient, qui peut habituelle-

ment rester chez lui s'il a de l'aide appropriée », dit le Dr Gauthier, qui réalise une étude clinique sur 600 Canadiens avec la mémantine.

Le Dr Gauthier pense qu'il y aura bientôt un débat sur l'approche à suivre durant la phase finale de la maladie, quand le patient reconnaît rarement ses proches : puisque cette phase est de plus en plus brève, n'y a-t-il pas lieu de suspendre les traitements pour l'abrèger encore plus ? « Est-ce qu'on arrête le traitement, s'il ne fonctionne de toute façon presque plus ? demande le Dr Gauthier. Est-ce qu'on arrête les médicaments pour les problèmes cardiovasculaires ? Contre le diabète ? Pour le

moment, les décisions se prennent au cas par cas, avec la famille. Mais je crois que les associations médicales vont faire des recommandations. »

La mémantine, qui cible une molécule différente des autres médicaments anti-Alzheimer, est utilisée en Europe depuis deux ans. Elle n'a été approuvée aux États-Unis qu'au début de 2004, ce qui a incité certains groupes de pression à accuser les autorités américaines de snober les médicaments conçus ailleurs qu'aux États-Unis. Le Dr Gauthier est d'avis qu'il était parfaitement normal d'exiger des essais cliniques américains.

Environ un Canadien sur 1000 souffre d'Alzheimer avant 65 ans, un sur 100 entre 65 et 74 ans, un sur 14 entre 75 et 84 ans et un sur quatre après 85 ans. Selon le Dr Gauthier, le gouvernement du Québec décidera d'ici la fin du printemps si le régime d'assurance médicaments remboursera la mémantine, qui sera disponible en pharmacie dès la semaine prochaine, et pourrait être inscrite aux régimes d'assurance médicaments dès juillet.



MIEUX
CONSOMMER

Comment obtenir des subventions pour améliorer l'efficacité énergétique de votre maison ?

Pour les maisons existantes

Les propriétaires occupant une maison unifamiliale, ou encore un duplex ou un triplex doté d'une seule entrée principale, peuvent obtenir une aide financière pour en améliorer l'efficacité énergétique. Pour obtenir les différentes subventions possibles, voici la marche à suivre :

1) Faire une évaluation ÉnerGuide pour les maisons

Le programme de Ressources naturelles Canada offre une évaluation ÉnerGuide qui sert à conseiller les propriétaires sur les améliorations à apporter à leur maison afin d'en accroître l'efficacité énergétique. Tous les travaux touchant l'isolation, l'étanchéité, la fenestration et la performance des systèmes de chauffage et de ventilation sont admissibles à la subvention de Ressources naturelles Canada. Pour faire votre demande d'évaluation, remplissez le formulaire en ligne sur le site de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec : www.aee.gouv.qc.ca, ou encore, composez le (418) 627-6379 ou, sans frais, le 1 877 727-6655. Pour seulement 149,95 \$ (avant taxes), un agent livreur fera une première évaluation de votre maison et en établira la cote énergétique. Du coup, vous saurez quels travaux effectuer pour améliorer cette cote.

2) Obtenir une subvention auprès de Ressources naturelles Canada

À compter de la date d'évaluation, vous avez 18 mois pour réaliser vous-même les travaux ou les faire réaliser par un entrepreneur qualifié. Une fois les travaux terminés, l'agent livreur réévaluera gratuitement votre maison. Il établira une nouvelle cote, qui permettra de savoir s'il y a eu amélioration du rendement énergétique. En vertu du programme ÉnerGuide pour les maisons, l'écart entre les deux cotes déterminera le montant de la subvention fédérale qui vous sera allouée, laquelle pourra atteindre un montant maximal de 3 348 \$.

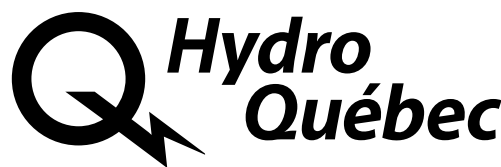
3) Obtenir une subvention additionnelle d'Hydro-Québec

Sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie prévue pour le printemps 2005, Hydro-Québec donnera le double du montant de la subvention accordée par Ressources naturelles Canada, jusqu'à un maximum de 6 696 \$, pour toute résidence chauffée à l'électricité ou utilisant un système bi-énergie. La subvention d'Hydro-Québec ne couvre toutefois pas les conversions d'une source d'énergie à une autre. Pour que vous soyez admissible à la subvention d'Hydro-Québec, votre deuxième évaluation (effectuée après les travaux d'amélioration) doit avoir été faite le 21 octobre 2004 ou après cette date.

Pour les maisons neuves

Sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie prévue pour le printemps 2005, les propriétaires qui auront choisi d'acheter une maison neuve certifiée Novoclimat par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec le 21 octobre 2004 ou après cette date, auront aussi droit à une subvention d'Hydro-Québec. Cette subvention pourra atteindre 50% – jusqu'à un maximum d'environ 2 000 \$ – des surcoûts occasionnés pour améliorer la performance énergétique de leur maison neuve.

Que votre maison soit existante ou en construction, nul besoin de remplir d'autres formulaires pour obtenir la subvention d'Hydro-Québec. Ressources naturelles Canada et l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec se chargeront de nous transmettre les renseignements nécessaires. Ainsi, dans un délai de deux mois après l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec sera en mesure de faire parvenir directement aux propriétaires qualifiés la subvention à laquelle ils ont droit.



ÉDITORIAUX

Brouillard sur le CHUM



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

La confusion règne sur le dossier du CHUM. Pressé de se débarrasser de cette patate chaude, le gouvernement Charest s'apprête à prendre une décision alors qu'il ne semble pas disposer de toute l'information pertinente. Dans les circonstances, il serait plus sage qu'il se donne encore un peu de temps.

Plusieurs aspects du débat restent difficiles à débroussailler. C'est le cas, en particulier, des coûts des deux projets qui sont sur la table. L'Université de Montréal soutient que sa « technopole du savoir et de la santé » coûtera 1,7 milliard. Cependant, certains estiment que la facture dépassera 2 milliards. La direction du CHUM prétend que son projet du 1000 St-

Dans des projets d'envergure comme celui du CHUM, rien n'est plus néfaste que la précipitation.

Denis ne coûtera pas plus de 1,1 milliard. Plusieurs sont sceptiques, et croient qu'au lieu de permettre des économies, la rénovation de bâtiments existants fera exploser les coûts. Aucun de ceux qui ont présenté ces estimations ne peut prétendre à l'objectivité.

Pour justifier les 300 millions de plus qu'entraînerait le déménagement des facultés de la santé sur le site Outremont, le recteur de l'Université, Robert Lacroix, explique que le gouvernement devra dépenser ces sommes de toute façon. La croissance de la clientèle de l'établissement au cours des prochaines années exigerait, en effet, la construction de nouveaux édifices hors du campus principal. Le ministère de l'Éducation conteste les

prévisions de clientèles de l'Université. Mais dans le passé, les projections du ministère se sont révélées beaucoup trop conservatrices. Sur quelles données le conseil des ministres fondera-t-il sa décision ?

L'ancien premier ministre Daniel Johnson et l'ex-haut fonctionnaire Marcel Villeneuve ont produit à toute vitesse un rapport portant notamment sur ces questions. Ce document est confidentiel, de même que toutes les études faites pour comparer les deux sites. Le fait que le gouvernement prenne une décision d'une telle envergure dans la clandestinité n'est pas sain ; c'est même dangereux. La publication de ces documents après coup n'y changera pas grand-chose.

À une époque où le moindre bout de route fait l'objet d'une étude exhaustive du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, où on multiplie les commissions d'enquête, les forums, les sommets et les états généraux, il serait paradoxal qu'un projet de plus d'un milliard, dont l'impact sur l'enseignement, la recherche et les soins de santé sera déterminant, ne fasse l'objet d'aucune expertise indépendante.

Il est vrai que le temps presse. La population ne doit pas pour autant être tenue à l'écart. C'est pourquoi le gouvernement devrait publier le rapport Johnson-Villeneuve, de même que toutes les études pertinentes, avant de prendre sa décision. Sur les questions litigieuses, en particulier celle des coûts de construction, le gouvernement devrait commander une expertise indépendante, et en publier les résultats. Comme le monde de la construction est bien petit au Québec, il serait souhaitable que des experts étrangers participent à cette évaluation.

Par le biais de leurs élus, les citoyens du Québec sont sur le point de consentir un investissement colossal. Le gouvernement a tout à gagner à les rassurer d'abord, puis à les mettre dans le coup. Cela exigera peut-être deux ou trois mois de plus. Mais dans des projets d'une telle envergure, rien n'est plus néfaste que la précipitation.

Improvisation impardonnable



mboisver@lapresse.ca
MICHÈLE BOISVERT

La population de Huntingdon est sous le choc. On le serait à moins. Son gagne-pain vient de se volatiliser d'un seul coup.

Six usines de textile, appartenant à deux entreprises différentes, ont annoncé lundi qu'elles feraient leurs portes dans un avenir rapproché. Plus de 70 % de la population active de cette municipalité de 2600 habitants travaillaient dans ces usines.

Des 800 travailleurs qui perdront leur emploi, près de la moitié n'ont pas terminé leur secondaire. Pour cette ville où déjà 30 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté, il s'agit d'une véritable hécatombe.

Les propriétaires de la compagnie Les usines Huntingdon ainsi que ceux de la Cleynd and Tinker expliquent que cette décision était inévitable en raison notamment du démantèlement de l'accord Multifibres qui sera effectif à compter du 1^{er} janvier prochain. Cet accord permettait de limiter les importations de textiles en provenance de pays où les salaires sont peu élevés, notamment la Chine. La fin des quotas d'importation conjuguée à l'importante hausse du dollar canadien face à la devise américaine rendra l'exploitation des usines textiles de Huntingdon difficilement rentable.

Si la hausse aussi rapide que radicale de notre dollar pouvait difficilement être prévue, on ne peut en dire autant du démantèlement de l'accord Multifibres, une décision entérinée en 1994 par le gouvernement fédéral avec l'appui de toutes les provinces. Tant les gouverne-

ments que les entreprises ont eu 10 ans pour se préparer au choc inévitable qu'allait entraîner l'abandon des quotas d'importation. Le drame qui frappe Huntingdon met en lumière l'absence de mesures mises de l'avant pour diversifier l'économie de cette ville beaucoup trop dépendante d'une industrie dont on pouvait prévoir le déclin.

Plutôt que d'agir de façon préventive, on a attendu qu'éclate la crise. Québec parle aujourd'hui de la mise sur pied de programmes pour aider les travailleurs touchés par les fermetures à Huntingdon, alors qu'Ottawa a débloqué hier un budget d'urgence pour venir en aide à l'industrie du textile.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a en effet décidé de bonifier les mesures d'aide à cette industrie et d'éliminer les tarifs qui étaient imposés aux entreprises canadiennes qui importaient des tissus de l'étranger, accédant ainsi à une demande des entrepreneurs de ce secteur.

Ce branle-bas de combat pour trouver des solutions à une crise prévisible témoigne cependant d'une improvisation impardonnable. Pourquoi avoir attendu qu'un village au complet soit menacé de fermeture pour faire des gestes qui, s'ils avaient été mieux planifiés, auraient peut-être pu éviter à toute une population d'être plongée dans le désarroi ?

Est-ce que ces mesures annoncées hier par Ottawa seront suffisantes pour atténuer les effets de la crise qui menace l'industrie canadienne du textile, dont les activités sont essentiellement concentrées au Québec ?

Peut-être. Mieux vaut quand même prévoir tout de suite d'importants programmes de formation spécifique à ce secteur, pour aider ceux qui perdront leur emploi à se réinsérer sur le marché du travail et leur éviter l'angoisse que vit la population de Huntingdon.



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

Une réforme pour rien ?

Élargir et renforcer le Conseil de sécurité de l'ONU ne changera rien au comportement des États



jcoulon@peaceoperations.org

L'ONU a été créée pour répondre à un rêve : celui de la paix universelle. Les individus comme les États recherchent la paix, et cette quête s'inscrit dans l'Histoire depuis toujours. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, on avait cru y parvenir avec la création de la Société des Nations. La Seconde Guerre mondiale en sonna le glas. Mais, tel le Phénix de la mythologie grecque, la victoire des Alliés a fait renaître de ses cendres cette espérance sous la forme d'une organisation, les Nations unies, dotée cette fois de véritables pouvoirs. Au cœur du nouveau système, le Conseil de sécurité, investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le mépris des États

Pour les pères fondateurs de l'ONU, le Conseil de sécurité était le pivot central d'un système de sécurité collective où les États accepteraient de voir réguler leur droit à l'usage de la force pour se défendre ou pour prévenir et écarter une menace à la paix dans le monde. Le Conseil adopterait des décisions obligatoires pour l'ensemble de la communauté internationale et coercitives contre les États délinquants. Le système devait s'appliquer à tous comme le soulignait Harry

Nous vivons toujours dans un environnement profondément anarchique où les États déterminent leurs actions en fonction de leurs seuls intérêts.

Truman, alors président des États-Unis, dans son discours à la dernière séance de la conférence fondatrice de l'ONU en 1945. « Il nous faut tous, quelle que soit notre puissance, admettre que nous ne devons pas nous autoriser à toujours faire ce que nous voulons », disait-il. Selon Truman, l'ONU encadrerait, baliserait, briderait le comportement des États.

L'Histoire a démenti Truman, et ce, pour deux raisons fondamentales. La première tient au fait que la composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité sont injustes. Cinq grandes puissances — États-Unis, Russie, Chine, France et Grande-Bretagne — disposent d'un siège permanent et d'un droit de veto. Les Grands ont tous les pouvoirs et ils se sont assurés que le système ne se retourne pas contre eux. Ainsi, l'Union soviétique peut envahir l'Afghanistan, les États-Unis, l'Irak, sans subir de véritables sanctions. La deuxième raison, corollaire de la première, tient à l'impuissance du Conseil à punir sérieusement les États délinquants, ceux qui utilisent la violence sans autorisation de l'ONU. Depuis 1945, le Conseil n'a pu dissuader des États déterminés à déclencher des guer-

res. Cette règle a toutefois connu deux exceptions : la Corée, en 1950-1953, et l'Irak, en 1990-1991. Dans ces cas, le Conseil a autorisé avec succès des actions coercitives contre les agresseurs.

Face à ce constat, deux questions viennent à l'esprit. Le Conseil de sécurité a-t-il toujours la crédibilité nécessaire pour traiter des questions de paix et de sécurité internationales ? Si oui, a-t-il la légitimité pour le faire ? Il y a quelques jours, le Groupe d'éminentes personnalités, créé l'an dernier par le secrétaire général pour examiner les nouvelles menaces et les nouveaux défis auxquels est confronté le monde, a publié un rapport visant à réformer l'ONU. Les recommandations les plus importantes ont trait au fonctionnement et à l'action du Conseil de sécurité.

Une réforme pour rien ?

Le Groupe d'éminentes personnalités croit toujours au caractère central du Conseil de sécurité dans le règlement des conflits malgré ses dysfonctionnements, sa lâcheté face aux drames bosniaque ou rwandais et la concentration du droit de veto aux mains des cinq Grands. Il n'a pas tort. Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil a effectivement gagné en efficacité et permis, à travers les opérations de paix et les missions de médiation, de sauver des millions de vies. Ce n'est pas rien, et on oublie un peu trop souvent cet aspect des actions de l'ONU. Toutefois, le système international a bien changé depuis 1945 et il est temps pour le Conseil de sécurité de réfléchir ce changement pour en tirer une nouvelle source de légitimité et d'efficacité. Le Groupe propose donc d'élargir la composition du Conseil et de définir exactement les menaces et défis auxquels il est confronté pour en baliser les réponses.

D'une part, le Groupe suggère deux formules visant à accueillir les nouvelles puissances comme l'Inde, le Brésil, le Japon et l'Allemagne et à accorder plus de place aux pays en développement. Il recommande toutefois que le droit de veto ne soit pas élargi. D'autre part, le Groupe constate l'existence d'un fossé grandissant entre les États à propos de la définition à donner aux menaces à la sécurité collective. Il en distingue six types. Le Groupe engage fortement les États membres à réfléchir à ses suggestions, car, pour lui, seule

une entente internationale sur la nature des menaces actuelles permettra de déterminer comment le Conseil de sécurité utilisera l'action préventive ou répondra à la question de savoir quand et pour quels motifs il doit autoriser le recours à la force.

Réformer la structure du Conseil de sécurité et renforcer ses fonctions et attributions ne sont pas des exercices futiles. Ils incitent l'ensemble des États à atteindre un consensus sur leurs relations et à se doter de règles communes pour affronter les menaces présentes et futures. Ils ne peuvent, toutefois, réconcilier le respect des règles de la sécurité collective et les réalités d'un monde d'États souverains. Nous vivons toujours dans un environnement profondément anarchique où les États déterminent leurs actions en fonction de leurs seuls intérêts. Élargir et renforcer le Conseil de sécurité de l'ONU ne changera rien à cet état des choses.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

L'aide à Bombardier: un mal nécessaire



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Il est difficile de sauter de joie à l'idée que les gouvernements de Québec et Ottawa consentiront à Bombardier les 800 millions que l'entreprise réclame pour se lancer dans le développement d'une nouvelle classe d'appareils de 100 à 135 places. Encore moins quand les rumeurs sur l'imminence de cette intervention étatique arrivent au moment même où, dans un *timing* abominable, la compagnie est secouée par une crise de direction.

Mais les gouvernements n'ont tout simplement pas le choix. Leur aide à Bombardier ne sera pas l'expression d'une stratégie visionnaire qui incarne nos valeurs, mais plutôt l'illustration du fait qu'ils ont un couteau sur la gorge.

Idéalement, l'aide publique aux entreprises doit être l'exception, plutôt que la règle: elle n'est acceptable que si elle est absolument essentielle et si elle est clairement bénéfique à la collectivité. Pourquoi dire oui à Bombardier après avoir dit non à tant d'autres entreprises, me serait-ce que les alumineries qui réclamaient de l'électricité à rabais?

À cet égard, le dossier de Bombardier est solide. L'apport de l'industrie aérospatiale au Canada, et surtout au Québec, où elle est concentrée, est majeur. C'est une industrie de pointe, qui crée des emplois, soutient une grappe de fournisseurs, permet la recherche, modifie la structure de nos exportations. Le Québec compte peu de secteurs où il exerce un leadership mondial, et l'aérospatiale en est un, en bonne partie grâce aux succès de Bombardier. Il est clairement dans l'intérêt public que cette industrie poursuive son développement.

Mais cette industrie, très concurrentielle, est largement subventionnée, que ce soit au Brésil, où règne le concurrent direct de Bombardier, Embraer, en Europe ou même aux États-Unis. Les pays, les régions, les États se battent pour les attirer. La compagnie estime maintenant que, pour garder sa capacité concurrentielle, elle doit développer une nouvelle gamme d'appareils, la série C, dont la mise au point coûtera, en gros, deux milliards et demi, dont le tiers devrait être supporté par l'État. Tant et si bien que si le Québec et le Canada tiennent à l'aérospatiale, il doivent accepter les règles du jeu et soutenir cet effort. Sinon, Bombardier ira ailleurs.

Voilà pour la logique. Mais la décision dépendra bien plus de considérations politiques, ce qu'ont compris les poids lourds de Québec Inc, tant syndicaux que patronaux, qui ont choisi d'exercer de vives pressions sur Ottawa. Les calculs d'un gouvernement minoritaire soucieux d'être en meilleure posture au Québec pèseront plus dans la balance qu'une analyse sans compromis du dossier.

Cette politisation n'a rien de réjouissant. Elle ouvre la porte à l'arbitraire. Dans les faits, nos gouvernements n'ont pas de cadre qui pourrait les guider, tant et si bien qu'Ottawa devra s'inventer une politique d'aide à l'aérospatiale pour créer une certaine respectabilité au coup de pouce à Bombardier. C'est ce genre d'arbitraire qui a permis au cadavre économique qu'est le chantier naval de Davie, à Lévis, de survivre. Ou qui encourage les sursauts de chauvinisme régional. Il est amusant de voir, à l'heure actuelle, l'Ontario, si silencieuse quand il s'agit d'automobile, s'indigner de l'aide à Bombardier. Et vice-versa.

La politisation du dossier est d'autant moins souhaitable qu'il n'est pas possible de donner le bon dieu sans confession à Bombardier. On ne connaît pas les dessous de la crise qui a mené au départ de celui qui était perçu comme un sauveur, M. Paul Tellier, et le retour de son ancien pdg, M. Laurent Beaudoin, à la tête d'un triumvirat proche de la famille. Mais les résultats financiers de Bombardier, tout comme ses conflits internes, illustrent un manifeste désarroi. Il est donc normal que ceux qui engageront des fonds publics dans le développement de la série C puissent être capables de questionner la stratégie de l'avionneur et d'en mesurer le potentiel.

Enfin, l'attitude de Bombardier dans ce dossier laisse un goût amer. L'entreprise québécoise, en affirmant ne pas avoir de préférence pour le lieu où elle développera sa série C, et en laissant entendre qu'elle pourrait aller ailleurs, a exercé une forme de chantage et encouragé la surenchère.

Cette compagnie a réussi de grandes choses. Mais elle n'existerait pas dans sa forme actuelle sans l'aide massive des gouvernements et donc le soutien des contribuables. Bombardier peut difficilement manger à tous les râteliers, profiter en fait d'un statut d'entreprise nationale dans un État interventionniste, et jouer quand ça lui plaît la pure logique du marché. Bombardier a des devoirs envers ses actionnaires, mais elle a aussi une dette considérable envers l'État et la collectivité qui l'ont soutenue.

Voilà pourquoi s'il faut accepter le fait que l'aide à Bombardier est incontournable, on peut le faire sans enthousiasme, en la voyant en quelque sorte comme un mal nécessaire.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Vers la gestion écosystémique

Le développement durable des forêts doit reconnaître la primauté des écosystèmes

Voici un extrait du rapport qu'a publié hier la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Beaucoup de progrès ont été accomplis dans des secteurs précis de la gestion forestière. Ainsi, les inventaires ligneux sont de plus en plus sophistiqués, les calculs de la possibilité ligneuse intègrent davantage de nouvelles connaissances, dont celles issues de la recherche de base, les travaux sylvicoles font de plus en plus l'objet d'un examen critique, qui remet en cause certaines certitudes historiques sur leurs effets réels, la disponibilité de banques de données facilite la gestion et les contrôles de gestion, etc.

La majorité de ces avancées de gestion sont toutefois liées à la transformation de la matière ligneuse, qui ne représente pourtant qu'une des dimensions de la réalité forestière. La flore, la faune et les paysages, qui forment les milieux naturels à la base des activités de villégiature, de récréotourisme et de plein air, peuvent être considérés comme les parents pauvres de ces développements. De plus, malgré cette concentration des progrès dans les domaines liés à la gestion de la matière ligneuse, les travaux de la Commission ont mis en lumière que de grandes lacunes demeurent et que des changements sont requis.

Instruments sophistiqués

Ainsi, les inventaires et les estimations de la possibilité ligneuse ne rendent pas compte, de façon suffisamment claire, de la situation et de l'avenir de la matière ligneuse au Québec. Ces instruments sophistiqués et complexes, compris et contrôlés par un nombre restreint de spécialistes, peuvent prédire, bien que sujets à d'importantes marges d'erreur, les volumes de bois disponibles à la récolte dans 50 ou 100 ans. Par contre, ces mêmes instruments ne peuvent ni prédire la qualité des bois, de façon satisfaisante, ni préciser leur accessibilité.

Les travaux sylvicoles ont aussi fait l'objet d'analyses. Après avoir investi 2,76 milliards \$ en forêts publiques depuis le début des années 1970, en dollars constants

Il est essentiel d'ouvrir largement les fenêtres de la « maison forêt », pour créer un courant d'air frais favorisant les virages requis.

de 2002, les effets réels de ces travaux, du point de vue biophysique, et leur rentabilité économique ne sont pas clairement démontrés. Ceci n'empêche pas que les retombées économiques en terme d'emploi aient été considérables et favorables à plusieurs communautés locales.

Malgré des améliorations apportées au fil des ans, des modifications significatives sont aujourd'hui requises. L'un des constats



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Il faut gérer la forêt comme un tout, en considérant chacune de ses dimensions.

de base de la Commission est à l'effet que la plupart de ces faits sont connus, à des degrés divers, par les partenaires du secteur forestier. Non seulement ces faits sont-ils connus, mais, pour plusieurs, ils le sont depuis longtemps et, plus souvent qu'autrement, diverses pistes de solutions ont même été proposées. C'est le cas notamment de la gestion intégrée des ressources, du maintien de la biodiversité, du rôle des bassins versants pour la prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes et des usages du milieu naturel, des impacts du développement forestier sur les communautés autochtones et des problèmes associés à une normalisation et une centralisation excessives de la gestion forestière.

La Commission estime que le fil directeur du développement durable des forêts du Québec doit être la gestion écosystémique, laquelle doit se traduire par des actions concrètes qui reconnaissent la primauté des écosystèmes. Cette dernière constitue en effet la reconnaissance même de la nature de la forêt et implique de la gérer comme un tout, en considérant chacune de ses dimensions.

Ce virage vers la gestion écosystémique, pour qu'il soit significatif, suppose la réalisation de deux conditions :

> une volonté politique réelle et officielle

que ce virage soit pris rapidement ;

> la mise en place de mesures concrètes pour donner une réalité et une masse critique à ce changement.

La Commission ne peut que recommander fermement que le gouvernement assume la première condition. Cette décision lui appartient.

La deuxième condition nécessite une mise en situation plus complexe. La Commission est consciente que réaliser tous les changements en même temps comporte des risques. Toutefois, avec une bonne planification et une bonne coordination, ces risques peuvent être gérés. Par contre, si une prudence exagérée s'installe face à ces risques, il y a de très fortes possibilités que s'incruste aussi l'inertie bureaucratique, tant au gouvernement que chez les autres intervenants, et qu'alors, la prudence se transforme en résistance aux changements.

La Commission estime que la conjoncture actuelle se prête à la mise en place des virages proposés. La nature de ces changements a été expliquée tout au long du rapport. Au cours des deux ou trois prochaines années, il devient essentiel d'ouvrir largement les fenêtres de la « maison forêt », pour créer un courant d'air frais favorisant les virages requis, dans une période où, de toute façon, des changements sont inévitables. (...)

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

Télémarketing, enfin !

Enfin on a le courage de tenir tête à tout ce beau monde du télémarketing. Il est plus que temps que les citoyens cessent de se faire embêter à tout moment du jour et de la soirée, même très tard parfois. Il semble que ces emplois de sollicitation téléphonique comptent parmi les plus nombreux créés au Québec. Permettez que je m'interroge sur la pertinence de ce type de travail qui permet tout juste à ses détenteurs de gagner leur vie en permettant encore de fournir de la main d'oeuvre à très bon marché à l'industrie des petits amis du pouvoir. Ce sera une grande délivrance que d'être enfin débarrassés de ces em... bêtants individus.

Pierre Richard
Saint-Lambert

Inverser la démarche

Plutôt que d'interdire le télémarketing à ceux qui s'inscrivent sur une liste, il me semble qu'on devrait plutôt aller à l'inverse et l'autoriser uniquement à ceux qui s'inscrivent, donc qui l'acceptent.

Marc-André Laberge

Encore un registre

« Ceux qui veulent être harcelés au téléphone, levez la main ? » Voilà la simple question qui devrait être posée en

Chambre. Je ne connais absolument personne qui veut recevoir des appels commerciaux à la maison, et vous ? On pourrait faire une exception pour les sociétés caritatives selon des paramètres très restrictifs. Est-ce que ça tient debout de faire signer un registre à tous les gens qui tiennent à éviter ce genre d'appels ? Serait-ce plus économique et surtout plus intelligent de faire signer seulement ceux qui en veulent (s'il y en a) ? Solution trop simple pour nos députés et fonctionnaires peut-être ? Il me semblait qu'on avait eu une leçon avec les registres, il faut croire que non !

Robert Vallée
Brossard

Le bac bleu à la rescousse

Quelle nouvelle désastreuse ! M. Michel St-Laurent (*La Presse*, 13 décembre) aura probablement à porter son problème en cour. Il ne veut plus recevoir de Publisac. Pour ce faire, il va dépenser temps et argent pour faire valoir son droit. J'aurais une suggestion beaucoup moins dispendieuse pour M. St-Laurent : le bac bleu (offert gratuitement par la ville de Laval). Vous gratifiez le Publisac dans vos mains (mettez des gants si cela vous irrite), puis sans l'ouvrir (très important pour éviter l'intrusion dans votre vie privée !) vous le balancez dans le bac bleu. Ouf !

Martin Gagnon
Laval

Au secours des forêts

Notre résolution familiale pour 2005 est de réduire de façon significative nos déchets et le contenu de notre bac de recyclage en consommant autrement et en réutilisant. L'élément numéro un sur ma liste d'actions à prendre était de contacter Publisac pour leur demander de ne plus me livrer leur sac dont je n'ai ni le temps ni l'intérêt de lire le contenu et qui va directement au recyclage. L'article d'Émilie Côté sur les efforts de Michel St-Laurent pour ne plus recevoir le Publisac tombe donc à pic ! Je l'ai lu avec grand intérêt et pense que M. St-Laurent ne devrait pas faire ce combat seul. Nous sommes nombreux à vivre la même exaspération et à considérer que ce sac est une offense à nos efforts environnementaux. On annonce aujourd'hui qu'Industrie Canada prépare un registre où les résidents pourront s'inscrire afin de ne plus recevoir d'appels publicitaires (télémarketing). Je suggère qu'Industrie Canada fasse un registre où les résidents QUI DÉSIERENT recevoir leur publisac pourraient s'inscrire ; la liste serait ainsi très courte et nous sauverions des dizaines de milliers d'arbres chaque année. Au fait, est-ce que quelqu'un sait combien de tonnes de papier sont utilisées au Canada pour les publisac et combien d'arbres cela représente ? Il devient impératif que les publicités papier non sollicitées soient réglementées afin de préserver nos forêts et notre santé mentale !

Marie-Claude Pelletier
Gatineau

MONDE

Abbas appelle à mettre fin à l'Intifada

D'APRÈS AP ET AFP

JÉRUSALEM — Le soulèvement armé contre Israël est une erreur et doit prendre fin, a déclaré hier le patron de l'OLP Mahmoud Abbas dans une interview, marquant ainsi fermement sa détermination à tourner la page Yasser Arafat.

Après quatre années de lutte, l'Intifada reste très populaire dans la population palestinienne. Cette déclaration d'« Abou Mazen » intervient en plein cœur de sa campagne pour la présidentielle palestinienne du 9 janvier, dont il est le favori.

Du vivant d'Arafat, Abbas le pragmatique ne cachait pas, en privé, qu'il considérait l'Intifada comme une erreur, mais le disait rarement à haute voix. Les quelques fois où il l'a fait, il a été vivement condamné par les Palestiniens.

Mais hier, dans un entretien accordé au quotidien arabe établi à Londres, *Asharq al-Awsat*, il estime que les Palestiniens devraient résister à l'occupation sans avoir recours à la violence. Il juge important d'« éloigner le soulèvement des armes, parce que le soulèvement est un droit légitime du peuple, pour qu'il exprime son rejet de l'occupation par des moyens populaires et sociaux ».

« Faire usage des armes était nuisible et doit arrêter », ajoute-t-il, en référence aux attentats et fusillades par les extrémistes palestiniens.

Israël a réclamé un arrêt de la violence avant toute reprise des pourparlers. Lundi, le ministre de la Défense Shaul Mofaz n'exclut pas de coordonner avec les Palestiniens le retrait annoncé de Gaza et de quatre colonies de Cisjordanie, si l'Autorité palestinienne reprend le contrôle des

groupes violents. Mahmoud Abbas a également constaté que les forces de sécurité palestiniennes, éclatées en différents organes rivaux, avaient « besoin de discipline. C'est le chaos sécuritaire, c'est pourquoi nous cherchons à unifier l'appareil sécuritaire ».

M. Abbas a affirmé hier que le dialogue avec les mouvements palestiniens était « entré dans sa dernière phase » et qu'il espérait parvenir prochainement à « un accord palestinien global ».

Le dialogue avec les différents mouvements « a pris une tournure sérieuse. Je peux dire que nous sommes proches d'un accord palestinien global pour mettre de l'ordre dans la situation palestinienne », a déclaré M. Abbas à Riyad, deuxième étape d'une tournée dans le Golfe, qui l'a déjà conduit au Koweït.

Il a indiqué « oeuvrer pour un accord

avec les organisations palestiniennes pour calmer la situation en vue de parvenir à un accord palestinien global pour un cessez-le-feu global ». M. Abbas a par ailleurs affirmé qu'une entrée des mouvements radicaux Hamas et Jihad islamique dans l'OLP était parmi les possibilités envisagées pour former une direction palestinienne collégiale.

Le premier ministre a toutefois souligné qu'un tel accord « nécessite un retrait israélien des villes palestiniennes, d'arrêter les perquisitions et la politique d'aplanir les terrains ».

La Maison-Blanche a salué hier l'appel du chef de l'OLP de cesser l'Intifada. « Combattre le terrorisme et mettre fin à la violence est décisif pour aller de l'avant dans la construction d'institutions permettant à un État (palestinien) viable d'émerger », a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche Scott McClellan.

Un cauchemar américain



RICHARD HÉTU

COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Scott Peterson voulait retrouver sa liberté de célibataire. Plutôt que de divorcer d'avec sa femme Laci, il l'a tuée la veille de Noël, il y a deux ans, interrompant du même coup la vie du fœtus de huit mois qu'elle portait. Pour ce double meurtre, l'ancien vendeur de fertilisants a écopé lundi la peine de mort, un verdict rendu par un jury de Redwood City, dans le nord de la Californie, après deux jours et demi de délibérations.

Ainsi prenait fin un procès de cinq mois qui a suscité aux États-Unis autant d'intérêt, sinon plus, que celui d'O.J. Simpson. Dans les heures qui ont suivi l'annonce de la sentence, les chaînes d'information continue n'en avaient que pour cette affaire, oubliant les dernières violences en Irak. Pendant ce temps, une atmosphère de cirque régnait à l'extérieur du tribunal, où des gens s'étaient rassemblés pour applaudir le verdict.

À l'heure de la télé-réalité, l'histoire de Scott et Laci Peterson réunissait tous les éléments pour passionner les médias et le public américains. En apparence, les deux jeunes mariés, âgés respectivement de 30 et 27 ans, formaient un couple parfait. Ils vivaient à Modesto, au centre de la Californie, dans une maison coquette encadrée par des géraniums, des azalées et des camélias, un décor sorti tout droit de *Martha Stewart Living*, l'émission de télévision préférée de Laci, botaniste de formation.

Ils avaient un Land Rover dans la cour, un bateau, une piscine, un abonnement dans un club de golf privé et un faible pour les bons vins. Et ils attendaient leur premier enfant, un garçon qu'il voulait appeler Connor. Le couple n'aurait pu être plus représentatif d'un certain rêve américain.

Mais la vie de Laci a tourné au cauchemar le 24 décembre 2002, le jour où elle a été



Des résidents de Redwood City, en Californie, ont accueilli avec frénésie lundi la décision du jury de recommander la peine de mort pour Scott Peterson, reconnu coupable du meurtre de sa femme enceinte et de leur enfant à naître.

portée disparue. Dans les semaines qui ont suivi, le sort de l'enseignante suppléante a captivé les médias, qui ont diffusé à satiété des photos montrant cette beauté brune au sourire irrésistible. Pendant un certain temps, son mari à l'allure sportive a participé activement aux recherches. Mais son alibi était plus que suspect. Quand les policiers lui ont demandé où il avait passé la journée du 24 décembre, il a répondu : à la pêche, dans la baie de Berkeley.

Il se trouve que la baie en question est située à 4,5 kilomètres de la plage où, le 14 avril 2003, le corps décomposé de Laci a refait surface. La veille, non loin de là, un homme qui promenait son chien était tombé sur le corps de Connor, auquel était encore rattaché le cordon ombilical.

Quelques jours plus tard, la police arrêta Scott Peterson dans la région de San Diego, l'accusant d'avoir tué sa femme et l'enfant

qu'elle attendait. Au moment de son arrestation, le suspect transportait près de 15 000 dollars. Il s'était fait teindre les cheveux et la barbe en blond. Plaidant l'innocence, le mari a retenu les services d'un célèbre avocat de Los Angeles, Mark Geragos, qui représentait alors Michael Jackson dans l'affaire que l'on sait.

Pendant le procès, la poursuite n'a présenté aucune preuve reliant directement Scott Peterson au meurtre de sa femme. Mais elle a marqué des points auprès des membres du jury — six hommes et six femmes — en révélant que l'accusé entretenait une liaison avec une autre femme, une blonde répondant au nom d'Amber Frey.

À la barre des témoins, la masseuse de Fresno a fondu en larmes en avouant qu'elle ignorait que son amant était marié. Leur liaison avait commencé quelques semaines avant la disparition de Laci.

« Scott Peterson est la pire sorte de monstre, un manipulateur qui inspire la confiance », a déclaré l'avocat de la poursuite, Dave Harris, à la fin du procès.

Lundi, Peterson n'a pas bronché à l'annonce du verdict du jury, qui sera automatiquement porté en appel.

Le juge au procès, Alfred Delucchi, annoncera formellement la sentence de Peterson le 25 février. Il pourrait décider de réduire celle-ci à la prison à vie, mais les observateurs estiment cela peu probable.

Si la peine de mort est confirmée, Peterson sera interné dans l'aile des condamnés à mort à la prison d'État de San Quentin, près de San Francisco. Malgré tout, il est possible qu'il ne soit jamais exécuté. La prison de San Quentin compte 650 condamnés à mort. Depuis 1978, seulement 10 condamnés à mort ont été exécutés en Californie.

La peine de mort en perte de vitesse aux États-Unis

MARC THIBODEAU

Bien que les scènes d'hystérie ayant accompagné lundi la décision du jury de réclamer la peine de mort pour le Californien Scott Peterson suggèrent le contraire, la peine de mort est en net recul aux États-Unis depuis cinq ans.

Le rapport annuel du Centre d'information sur la peine de mort (DPIC), groupe de sensibilisation de Washington, indique que le nombre de condamnations à mort ainsi que le nombre d'exécutions ont chuté de près de moitié depuis 1999 dans le pays.

Selon le DPIC, 144 condamnations à mort ont été prononcées en 2003, ce qui représente le plus bas niveau en 30 ans, et le nombre projeté pour 2004 devrait être encore plus faible, soit d'environ 130.

Le nombre d'exécutions a chuté depuis l'année dernière de 65 à 59, les États du Sud étant responsables de 85 % de ce total. Le nombre de condamnés patientant dans les « couloirs de la mort » a reculé légèrement de 3504 à 3471.

Selon le directeur du DPIC, Richard Dieter, ces statistiques « vont toutes dans un sens » et indiquent que la « confiance du public dans la peine de mort a été sérieusement érodée au cours des dernières années », tendance favorisée par la multiplication des erreurs

judiciaires. De 1981 à 1988, 19 personnes ont vu leur condamnation à mort renversée après avoir obtenu une révision judiciaire. Ce nombre est passé à 32 pour la période allant de 1989 à 1996 avant d'atteindre 49 pour la période de 1997 à 2004.

Du coup, le pourcentage de la population favorisant, pour les crimes graves, l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle plutôt que la peine de

Selon le directeur du DPIC, Richard Dieter, la « confiance du public dans la peine de mort a été sérieusement érodée au cours des dernières années », une tendance favorisée par la multiplication des erreurs judiciaires.

mort, a augmenté pour atteindre près de 50 %, soit 20 points de plus qu'au milieu des années 90.

« Lorsque la population pense au crime et à la punition, elle ne voit plus seulement le visage menaçant d'un dangereux criminel condamné pour un crime crapuleux ; elle se rappelle aussi le visage rayonnant

d'un accusé innocent qui quitte les couloirs de la mort pour recouvrer la liberté », souligne l'organisme dans un rapport paru en septembre sur la crise déclenchée par les ratés du système pénal américain relativement à la peine de mort.

Plusieurs études menées au cours des dernières années par des médias ou des universitaires américains ont mis en relief les risques de dérive découlant du manque de services juridiques adéquats pour les accusés, des préjugés raciaux des jurés ou encore d'enquêtes policières bâclées.

Bien que l'Illinois, secoué par l'acquiescement *in extremis* d'une série de condamnés, eut frappé un coup d'éclat en 2003 en commuant toutes les condamnations à mort en peines d'emprisonnement à vie et que plusieurs autorités en la matière aient exprimé leur inquiétude, les autorités gouvernementales ne semblent guère pressées de revoir leurs façons de faire, souligne le DPIC.

À défaut d'abolir carrément la peine de mort, les États disposent de plusieurs pistes pour éviter les condamnations erronées, note l'organisme, qui évoque notam-

ment les conclusions d'un groupe de travail de l'université Georgetown. Celui-ci suggérait notamment aux États qui autorisent la peine de mort de former un organisme chargé de superviser la formation des avocats appelés à défendre des accusés susceptibles d'être condamnés à la peine maximale. Il recommandait par ailleurs d'offrir, comme peine de remplacement, la condamnation à la prison à vie dans toutes les causes où la peine de mort est applicable en plus de généraliser le recours aux tests d'ADN.

À l'échelle de la planète, 118 pays et territoires ont aboli la peine de mort ou évitent de l'appliquer depuis plusieurs années alors que 78 continuent d'avoir recours à cette pratique, souligne Amnesty internationale (AI) dans un récent bilan.

L'organisation de défense des droits de l'homme souligne que les États-Unis, la Chine, l'Iran et le Vietnam étaient responsables de 84 % des 1146 exécutions recensées en 2003. Selon des « informations fragmentaires » recueillies par AI, la Chine a procédé à 726 exécutions, un chiffre « vraisemblablement très en deçà de la réalité » si l'on en juge par les propos d'un membre du Parlement qui parlait, en mars dernier, de « près de 10 000 » mises à mort par an.

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Nouveaux sévices

Des documents officiels de la marine américaine obtenus par l'organisation de défense des libertés individuelles ACLU font état de nouveaux cas de sévices contre des prisonniers en Irak dont une parodie d'exécution commise par des marines contre quatre mineurs irakiens. Quatre marines ont notamment été impliqués dans une parodie d'exécution visant quatre jeunes pillards irakiens entre le 1^{er} juin et le 6 juillet 2003. Dans un autre cas, cinq marines ont été accusés d'avoir en avril 2004 soumis un prisonnier à des chocs électriques. Un des marines a été condamné à un an de prison, un autre à huit mois de détention, le cas des trois autres soldats étant toujours en cours d'examen par une cour martiale.

HAÏTI

Cité-Soleil ciblé

Des Casques bleus et des policiers de l'ONU, dotés de blindés, ont mené une vaste opération hier pour reprendre le contrôle de Cité-Soleil, le plus grand bidonville de Port-au-Prince considéré comme un fief des partisans de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide. Il s'agissait pour l'ONU de « sa plus importante opération militaro-policière » depuis l'activation de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), en juin, a fait valoir un porte-parole. Cité-Soleil est considéré comme une des bases dans la capitale haïtienne des « chimères », à la solde du régime déchu d'Aristide, formés pour moitié de militants politiques et pour moitié de membres de gangs locaux faisant régner la terreur. d'après AFP

NATIONS UNIES

« Chasse aux sorcières »

Kojo Annan, fils du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, a dénoncé hier « une chasse aux sorcières » contre son père mené par le Parti républicain du président George W. Bush, dans un communiqué transmis à la chaîne de télévision CNN. « Toute l'affaire relève depuis le premier jour d'une chasse aux sorcières du Parti républicain pour satisfaire son programme de politique étrangère », affirme Kojo Annan, qui se dit confiant d'être reconnu innocent des soupçons de corruption qui pèsent sur lui. Le fils du secrétaire général de l'ONU a été rétribué jusqu'en février 2004 par un ancien employeur, la société suisse Cotecna, qui avait participé au programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU en Irak, même s'il avait cessé de travailler pour cette société fin 1998. d'après AFP

AFGHANISTAN

Mollahs arrêtés

Le mollah Nakibullah Khan, commandant taliban présumé proche du leader spirituel du mouvement, le mollah Mohammad Omar, toujours en fuite, a été interpellé dans la province de Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan, a indiqué hier un responsable de la police local. Il aurait été, par le passé, le chef de la sécurité du mollah Omar. Le mollah Qayoom Ahanger, dont l'arrestation a aussi été annoncée hier, est pour sa part soupçonné de l'assassinat de plusieurs responsables électoraux. Les deux hommes ont été interpellés par les services de renseignements de la province, dans le district d'Argandab, proche de la ville de Kandahar. d'après AFP

CONGO

Guerre avec le Rwanda

Les autorités de Kinshasa ont affirmé pour la première fois hier mener une « guerre contre le Rwanda » dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ce qu'a immédiatement démenti Kigali malgré de nombreux témoignages faisant état de la présence de ses soldats dans l'ex-Zaïre. Jamais depuis le début de ces nouvelles tensions entre les deux pays, il y a environ trois semaines, Kinshasa n'avait évoqué un affrontement direct avec son voisin rwandais qui, lors des deux dernières guerres (1996-1997 et 1998-2003), avait envoyé des troupes en RDC. Kinshasa avait annoncé le 2 décembre l'envoi de 10 000 soldats en renfort dans l'est, pour « sécuriser » les frontières et « assurer l'intégrité territoriale ». d'après AFP

Deuxième attentat au coeur de Bagdad en 24 heures

Bush décore trois des architectes de l'invasion et de l'occupation de l'Irak

JOONEED KHAN

Marquant pour la deuxième fois en 24 heures l'anniversaire de la capture de Saddam Hussein, des insurgés ont lancé hier une voiture piégée contre une entrée de la Zone verte surprotégée au coeur de Bagdad, faisant au moins sept morts et 19 blessés, et les dirigeants du régime intérimaire ont prédit l'intensification des violences avant et après les élections prévues le 30 janvier, mais le président George W. Bush marquait, lui, la journée en décorant trois des architectes du gâchis irakien.

Lors d'une cérémonie à la Maison-Blanche, le président américain a remis la médaille présidentielle de la Liberté au général Tommy Franks, qui dirigea l'invasion de l'Irak, à Paul Bremer, ex-administrateur du pays, et à George Tenet, ex-directeur de la CIA dont les rapports controversés servirent à justifier l'invasion.

« Cet honneur va à trois hommes qui ont joué un rôle pivot dans de grands événements et dont les efforts ont permis de rendre notre pays plus sûr et de faire avancer la cause des droits de l'homme », a affirmé Bush.

En Irak, où l'attentat de la veille contre une autre entrée de la Zone verte avait fait 13 morts et 15 blessés, le premier ministre Iyad Allaoui et le président Ghazi al-Yaouar prédisaient une recrudescence de l'insurrection, et le ministre des Affaires étrangères Hoshiyar Zebari se résignait à ce que les élections du 30 jan-

vier soient en partie boycottées et étalées sur plusieurs jours.

Après d'importants partis sunnites et quelques partis kurdes, le courant chiite de Moqtada Al-Sadr a lié hier sa participation aux élections au départ des forces étrangères d'Irak. « Je demande à nos Marjaas (chefs religieux) et à nos leaders d'obtenir de l'occupant et de ses agents injustes la garantie du départ immédiat de leur troupes après les élections ou celle d'un calendrier de départ », a indiqué le bureau d'Al-Sadr dans un

l'existence de « poches de résistance » à Fallouja. Mais selon un officier américain à Fallouja, les marines font face à des combattants irakiens et étrangers déterminés à mourir pour leur foi, et qui s'infiltrèrent dans la ville à la nuit tombée.

Chaque famille revenant à Fallouja recevra 500 dollars des marines à titre de « paiement de consolation » pour la destruction de la ville, a indiqué par ailleurs le capitaine Batty. « C'est pour leur dire : nous sommes désolés », a-t-il dit.

« Cet honneur va à trois hommes qui ont joué un rôle pivot dans de grands événements et dont les efforts ont permis de rendre notre pays plus sûr et de faire avancer la cause des droits de l'homme », a affirmé Bush en leur remettant la médaille présidentielle de la Liberté.

communiqué publié à Najaf.

La mort de deux marines tués lundi dans la province de Bagdad portait à 11 le nombre de pertes américaines en Irak depuis samedi. Outre les attentats divers, les insurgés mènent des actions contre les troupes américaines dans la ville de Fallouja, soit-disant « libérée » depuis plusieurs semaines.

Le chef d'état-major interarmées américain, le général Richard Myers, en visite hier en Irak, a reconnu

À Washington, le général John Jumper, chef d'état-major de l'US Air Force, annonçait que l'armée de l'air en Irak va faire appel aux avions cargo C-130 pour remplacer des convois routiers qui sont la cible régulière des attaques d'insurgés.

« Nous avons parlé d'une centaine de morts et blessés par mois, victimes de ces attaques », a-t-il dit. Un groupe de militaires a été suspendu pour avoir refusé d'acheminer un convoi routier en Irak. Un proche du général

a confié que l'objectif était de transporter par voie aérienne l'équivalent du chargement de 1500 à 2000 convois routiers par jour, qui selon lui, reste encore loin des besoins logistiques de l'armée américaine en Irak.

En Irak, les corps de 14 gardes irakiens étaient découverts dans un cimetière de Mossoul, deux officiers supérieurs de la police étaient assassinés et un capitaine était blessé à Bagdad, le chef de la Garde nationale de la province de Salaheddine démissionnait en invoquant des « raisons personnelles », et un Irakien était tué par des soldats américains à Samarra, et le corps d'un autre était retrouvé au nord de Bagdad.

Enfin, Iyad Allaoui a déclaré devant le Conseil national (Parlement provisoire) : « La semaine prochaine verra le début du jugement des symboles de l'ancien régime. » À Amman, le collectif de défense de l'ancien président Saddam Hussein a jugé « invalides » les procès annoncés. « L'interrogatoire (des détenus) en l'absence de leurs avocats est invalide et les accusations qui sont portées contre eux sont invalides », a déclaré Ziad Khassounneh, porte-parole du collectif.

Avec AFP, AP, Reuters, Daily Star, Kansas City Star, The Guardian et Al-Jazira

NOËL, C'EST L'AMOUR

ACHETEZ UN SANS-FIL
OBTENEZ-EN UN AUTRE POUR 0 \$⁺

PARTAGEZ DU TEMPS EN FAMILLE OU EN COUPLE À PARTIR DE 35 \$/MOIS*

• 2 SANS-FIL, BEAUCOUP DE MINUTES, UNE SEULE FACTURE
• APPELS SANS FRAIS ENTRE ABONNÉS DU MÊME FORFAIT

+ 6 MOIS D'APPELS LOCAUX ILLIMITÉS**

EN PRIME : LECTEUR MP3^{††}

SAMSUNG E316

MOTOROLA V20

SAMSUNG X426

ROGERS
Sans-Fil

1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0000
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
Place-Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 241-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Centre Rockland (514) 735-4086
Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
Place Bourassa (514) 324-3180
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
505, boul. De Maisonneuve O. (514) 845-8353
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
740, boul. de la Côte-Vertu (514) 789-0101
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
BOUJECHEVILLE
Promenades Montarville (450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
CANDIAC
878-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
CHATEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Regional Châteauguay (450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
GATINEAU
442, boul. St-Joseph (secteur Hull) (819) 776-4377
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin (450) 777-6612
Galeries Granby (450) 375-4355
GREENFIELD PARK
Mail Carnaval (450) 672-7522
HULL
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
I.E. PÉROTT
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 769-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides (450) 628-6060
379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303
Centre Laval (450) 978-1081
1888, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (450) 680-1234
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O. (819) 843-4455
REPERTIGNY
110, boul. Industriel (450) 627-3666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
ROSEMÈRE
Place Rosemère (450) 971-2000
SAINT-BRULON
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360E, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHIEU
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord (450) 436-5895
60, rue Bélanger (450) 431-2355
SHERBROOKE
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 622-4650
SOREL
Promenades de Sorel (450) 745-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1843
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XIII (819) 372-5005
Centre Les Rivières (819) 698-6812
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield (450) 373-0519

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

RadioShack

Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004. *Avec le E316, le deuxième téléphone doit être d'une valeur moindre. L'offre de téléphone à 0 \$ s'applique dans le cadre d'un nouvel abonnement de trois ans à un forfait Couple et Famille. Des frais initiaux de mise en service, des frais mensuels d'accès au système de 6,95 \$ et des frais de service d'urgence 911 s'appliquent à chaque téléphone. Les frais d'interurbain et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes sont en sus et seront facturés mensuellement. **Les forfaits Couple et Famille sont offerts dans le cadre d'un abonnement de un an, de deux ans ou de trois ans. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Jusqu'à 2500 minutes d'appels locaux, 500 minutes d'appels interurbains au Canada et 500 messages texte sortants par mois et par ligne à utiliser entre les membres d'un même forfait Couple et Famille sur le réseau Rogers Sans-Fil. **L'offre d'utilisation illimitée s'applique aux nouveaux abonnés de deux ans ou de trois ans pour les forfaits de 20 \$ et plus par mois et comprend le temps d'antenne local illimité. *Le lecteur MP3 sans fil est offert à l'achat d'un téléphone sans fil sélectionné d'une valeur de 49,99 \$ ou plus dans le cadre d'un abonnement de trois ans et n'est pas offert à l'achat d'un téléphone secondaire ou avec un téléphone à 0 \$. Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks et disponible uniquement dans les magasins participants. Le lecteur MP3 peut différer du modèle illustré. Les appareils illustrés peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. ©2004 Rogers Sans-Fil Inc. Tous droits réservés. **Rogers, Rogers Sans-Fil, le ruban de Möbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT. » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisés sous licence.

ROGERS plus

ROGERS VIDEO

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

Batteries Plus

GRAND

Solde

D'HIVER

Dès le 15 décembre

~~2499\$~~

1249\$

ALLEBY. Peau de mouton. Grandeur approx. L48 x H58 cm.

~~24999\$~~

11999\$

HADDAL. Commode 2 tiroirs. Placage chêne naturel verni. L140 x P48 x H80 cm.

jusqu'à

50%

de réduction sur articles choisis

Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Certains articles doivent être assemblés.

~~3999\$~~

2499\$

OLAND. Fauteuil d'enfant. Placage bouleau naturel verni avec revêtement ALME. Hauteur siège, 27 cm.

Le concours « Courez la chance de gagner 250 \$ » permettant de gagner un bon-cadeau d'une valeur de 250 \$ se tiendra aux magasins IKEA Boucherville et IKEA Montréal jusqu'au 16 janvier 2005. Un tirage aura lieu le 16 janvier à 17 h HNE dans chacun de ces magasins. Pour participer, remplir le bulletin (ci-dessous) et le déposer dans la boîte prévue à cet effet à IKEA Boucherville ou IKEA Montréal. Des bulletins de participation sont également disponibles en magasin dès le 15 décembre. Aucun achat requis. Un seul bulletin de participation par personne. Règlement complet en magasin.

Courez la chance de gagner 250\$ en carte-cadeau IKEA

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Téléphone, résidence : _____ Adresse électronique : _____
Question réglementaire : 100 ÷ 20 + 95 = _____
Signature _____

www.IKEA.ca

*Les renseignements recueillis ne serviront qu'à identifier la personne gagnante, à communiquer avec elle et à compléter notre base de données. Si vous ne voulez pas adhérer à notre liste d'envois, nous détruirons votre bulletin de participation dès la fin du concours. Consulter notre avis de confidentialité sur www.ikea.ca.

IKEA Boucherville
(450) 449-6755
Autoroute 20, sortie 95

IKEA Montréal
(514) 738-2167
Boul. Cavendish et autoroute 40

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi: 10h à 21h
Samedi et dimanche: 9h à 17h

IKEA
Facile à vivre

Le viaduc de Millau, « nouveau symbole de la France moderne »

ASSOCIATED PRESS

MILLAU — Tournant une page dans l'histoire de l'architecture industrielle du fait du record de hauteur et des technologies utilisées, le viaduc de Millau, en France, a été inauguré hier par le président de la République, qui l'a vu comme « un atout pour l'image d'une France moderne et conquérante ».

L'inauguration a été marquée par le dévoilement d'une plaque commémorative par Jacques Chirac, sur le tablier du viaduc, en présence de plusieurs centaines d'employés du groupe Eiffage, constructeur et exploitant du viaduc, ainsi que d'autres personnalités et élus locaux.

Quelques minutes après, les avions de la Patrouille de France sont passés au-dessus du viaduc en laissant derrière eux un panache tricolore.

Ce viaduc, « un prodige d'art et d'architecture, nouvel emblème du génie civil français », est le « nouveau symbole de la capacité à innover » de la France, a lancé M. Chirac, lors d'un discours prononcé peu après à Millau. Le président a rendu hommage à tous les ouvriers ayant participé à la construction de l'ouvrage.

« Nos hommes ont marqué le respect », a confirmé Jean-François Roverato, le président d'Eiffage, en soulignant qu'« aucun accident grave n'avait eu lieu » durant le chantier, et que celui-ci avait été achevé « dans les délais, et dans les budgets ».

Dessiné par l'architecte anglais Norman Foster et conçu par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Michel Virlogeux, tous deux présents à la cérémonie, le viaduc « multihaubané » (à haubans) se distingue par ses lignes épurées. Il est plus léger et plus fin pour affronter les vents, grâce à un tablier en acier soutenu par des piles en béton. D'une longueur de 2,4 km sur 32 m de large, il est un peu courbé vers l'est et incliné dans une montée à 3 % dans le sens nord-sud.

Ouvrant une nouvelle ère dans l'architecture industrielle, le viaduc le plus haut du monde (343 m pour le pylône le plus haut) a été construit avec des matériaux de grande performance, associés à des instruments de haute technologie.

Enjambant le Tarn, le viaduc, portion payante de l'A75, permet le contournement de la ville de Millau, auparavant embouteillée durant les périodes de vacances, et participe au désenclavement du Massif central.



PHOTO ÉRIC CABANIS, AFP

Construit à Millau, le viaduc à haubans se distingue par ses lignes épurées. Il est plus léger et plus fin pour affronter les vents, grâce à un tablier en acier soutenu par des piles en béton. D'une longueur de 2,4 km sur 32 m de large, c'est le viaduc le plus haut du monde.

La lamelle du DC10 a provoqué l'écrasement du Concorde

ASSOCIATED PRESS

CERGY-PONTOISE, France — Les experts judiciaires sont formels : l'accident du Concorde d'Air France en juillet 2000 à Gonesse a été provoqué par l'éclatement d'un pneu qui a roulé sur une pièce en titane, perdue sur le tarmac par un DC10 de la compagnie américaine Continental Airlines, a indiqué hier le parquet de Pontoise.

Ce rapport, qui confirme en grande partie les conclusions du Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) de l'Aviation civile, a été remis hier après-midi aux parties civiles par le juge d'instruction Christophe Régnard.

« Les expertises techniques ont mis en évidence un lien de causalité directe entre la rupture du pneumatique de la roue numéro 2 du train gauche lors de son passage sur la lamelle métallique en alliage de titane perdue » par le DC10 qui avait décollé quatre minutes avant le Concorde, a précisé hier le procureur de la République de Pontoise, Xavier Salvat.

Les débris ont ensuite perforé le réservoir — insuffisamment protégé des chocs, ont noté les experts — avant que le kérosène ne s'enflamme et que l'avion ne s'écrase sur un hôtel de Gonesse (Val d'Oise), provoquant la mort de 113 personnes, dont quatre au sol.

L'enquête judiciaire a montré que le remplacement de cette lamelle en titane, alliage moins malléable que l'aluminium d'origine, n'était pas autorisé par la Direction de l'aviation civile américaine (FAA). « Les règles de chaudronnerie aéronautique n'ont pas été respectées par les préposés de la société Continental Airlines », a souligné le représentant du parquet.

Dès lors, la responsabilité pénale de la compagnie américaine pourrait être engagée. Le juge d'instruction a convoqué pour la mi-février trois responsables techniques et pour la mi-mars, le PDG et le DG de Continental Airlines.

Repas complet pour Noël - 2,29 \$



Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou procurer d'autres services essentiels, en cette période de Noël, aux personnes démunies, sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 2,29 \$, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

- 22,90 \$ pour aider 10 pers. 57,25 \$ pour aider 25 pers.
- 114,50 \$ pour aider 50 pers. 229,00 \$ pour aider 100 pers.
- _____ \$ pour aider autant de personnes que possible

Pour porter votre don sur votre carte de crédit, veuillez composer le (514) 523-5288.

Nom _____

Adresse _____

Ville/Prov./Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

Veuillez faire votre chèque payable à :
LA MISSION BON ACCUEIL
 C.P. 894, succursale St-Jacques, dépt. 404115
 Montréal QC H3C 2V8
 Situé au : 1490, rue Saint-Antoine Ouest
 www.missionbonaccueil.com

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10 \$ et plus. Le numéro d'enregistrement de la Mission Bon Accueil, un organisme de charité, est le 81110919-5215 880001.

NOTRE 113E ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

LOTO QUÉBEC Résultats
 TVA, le réseau des tirages

Tirage du 2004-12-14

03	05	06	11	12	14	15	23	27	30
31	35	36	37	39	45	51	52	53	59

Tirage du 2004-12-14

265 3023 NUMÉRO 544526

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU

LOTO QUÉBEC Résultats
 TVA, le réseau des tirages

Célébration 2005

Tirage du 2004-12-14

484B114

1 Grand Cherokee Laredo (ou 50 000 \$)

2004-12-01 094B898	2004-12-08 241B070
2004-12-02 822C125	2004-12-09 712C567
2004-12-03 316B210	2004-12-10 723C012
2004-12-04 547D218	2004-12-11 524B879
2004-12-05 807A264	2004-12-12 169B502
2004-12-06 278D217	2004-12-13 118A736
2004-12-07 289A080	

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

1 Grand Cherokee Laredo chaque jour du 1^{er} au 31 déc. 2004

Ski de fond

Le spécialiste

Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Rabais sur équipement complet
- Grand choix de vêtements et accessoires

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval
 (450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Économisez avec les bas tarifs d'Air Canada pour les grandes villes nord-américaines.

Tarifs Tango, ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

TORONTO	HALIFAX	VANCOUVER	EDMONTON	CALGARY
76\$	109\$	159\$	173\$	183\$

Tarifs ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

FORT MYERS WEST PALM BEACH	PHILADELPHIE	WASHINGTON, D.C.	CHICAGO	SEATTLE
137\$	165\$	176\$	188\$	239\$

Réservez sur aircanada.com et obtenez un mille Aéroplan^{MD} pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis.

Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.

Gagnez du temps ! Pour tous les vols au Canada, vous pouvez maintenant vous enregistrer sur aircanada.com



RIEN NE REMPLACE UN BON REPAS EN FAMILLE.

Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 21 décembre 2004. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 65\$, ne sont pas inclus. Destinations américaines : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 125\$, ne sont pas inclus. Floride : les tarifs publiés ne sont pas offerts pour les voyages entre le 17 décembre 2004 et le 3 janvier 2005. Destinations canadiennes et américaines : les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour maximal et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz*), de United Airlines, de SkyWest ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). **Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. ***Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

